

IDEV

Évaluation indépendante du développement
Banque africaine de développement

De l'expérience à la connaissance...
De la connaissance à l'action...
De l'action à l'impact



Évaluation de l'intégration de la Croissance verte et du Changement climatique dans les interventions de la BAD

Rapport de synthèse

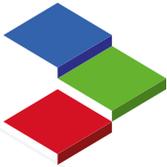


GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Mars 2021

Les différents produits qui servent à atteindre les objectifs stratégiques de l'évaluation indépendante





IDEV

Évaluation indépendante du développement
Banque africaine de développement

De l'expérience à la connaissance...

De la connaissance à l'action...

De l'action à l'impact



Évaluation de l'intégration de la Croissance verte et du Changement climatique dans les interventions de la BAD

Rapport de synthèse



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Mars 2021

REMERCIEMENTS	
Chef de projet :	Mabarakissa Diomandé , Chargée supérieure d'évaluation, IDEV.1
Membres de l'équipe :	Benjamin Camara , Consultant, IDEV.1 ; Rita Effah , Jeune professionnelle, IDEV.1
Consultants :	LTS International : John van Mossel , Clarissa Samson , Emilia Runeberg , et Simon Mercer . Experts internationaux : Aurelie Larquemin , Anthony Dane , Denis Valliere , John Colvin et Mark Watson . Experts nationaux : Augusto Razulo , Mohammed Bajeddi , Hilaire Kuate Guifo , Richard Niyongabo , et Serigne Kandji .
Pairs réviseurs internes :	Svetlana Negroustoueva , Chargée principale d'évaluation, IDEV.2 ; Debazou Yantio , Chargé principal d'évaluation, IDEV.1 ; et Andrew Ajuang Anguko , Conseiller en chef en qualité et méthodes, IDEV.0
Pairs réviseurs externes :	Oswaldo Feinstein , économiste-évaluateur (conseiller) ; et Alain Serges Kouadio , (Ph. D) Économiste de l'environnement
Groupe de référence interne de la Banque / Représentants des fonds :	PECG : Al Hamndou Dorsouma , Chef de division ; Charlotte Ako Eyong , Chargée principale de la CV-CC, RDGC ; Olufunso Somorin , Chargé principal de la CV-CC, RDGE ; Balgis Osman-Elasha , Chargée en chef de la CV-CC, RDGN ; Robert Ochieng , Consultant, RDGE ; Timothy Afful-Koomson , Chargé en chef du financement climatique ; Audrey-Cynthia Yamadjako , Chargée supérieure du financement climatique, et Sara Ovuike , Consultante. Autres départements : Akane Zoukpo-Sanankoua , PIFD ; Ihcen Naceur , PEVP ; Garba Laouali , AHAI ; Cecil Nartey , AHFR ; Ifeyinwa Miriam Emelife , PESD ; Deji Adebola , PESR ; Stefan Atchia , PICU ; Katja Juvonen , SNSP ; Richard Schiere , SNDR ; Amadou Bamba Diop , RDGC ; Rutebuka Muja Annah , RDGS ; Fatimata Ball , RDGW ; Cosmas Milton Ochieng , CARN ; Francis Daniel Bougaire , AHWS ; Vanessa Ushie , CARN ; Carol Alexandra Litwin , SEFA ; Goran Lima , SEFA ; Eklou Somado Attiogbevi , GAFSPTF ; Jochen Rudolph , IAEAR ; Emmanuel Olet , FAE ; et Mame Soce Sene , FFBC.
Chargés de Gestion des connaissances :	Jayne Tambiti Musumba , Chargée principale de la gestion des connaissances, IDEV.3 ; Olive Bonga , Consultante en Communication, IDEV.3 ; Cecilia Amaral , Chargée de la gestion des connaissances, IDEV.3 ; et Aminata Kouma Moulod , Assistante des connaissances en évaluation, IDEV.3
Autres appuis fournis par :	Henda Ayari , Assistante d'équipe, IDEV.1
Remerciements spéciaux :	Tout le personnel de la Banque au siège, dans les bureaux régionaux et pays pour leur contribution et leur grande collaboration pendant les phases d'évaluation. Les parties prenantes des gouvernements, les partenaires de développement, le secteur privé dans les pays sélectionnés pour l'étude de cas pour le temps qu'ils ont consacré aux entretiens et à l'organisation des visites sur le terrain. Les banques multilatérales de développement pour leur collaboration lors de la phase d'évaluation comparative.
Chef de division :	Rufael Fassil ; Foday Turay (Responsable avant décembre 2019)
Évaluateur général :	Karen Rot-Münstermann (par intérim) ; Roland Michelitsch (Ancien)

© 2021 Groupe de la Banque africaine de développement
Tous droits réservés – Publié Mars 2021

Évaluation de l'intégration de la Croissance verte et du Changement climatique dans les interventions de la BAD – Rapport de synthèse

Évaluation institutionnelle IDEV ; Mars 2021

Exclusion de responsabilité

Sauf indication contraire expresse, les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans cette publication sont celles de ses divers auteurs et ne correspondent pas nécessairement aux vues de la direction de la Banque africaine de développement (la « Banque ») et du Fonds africain de développement (le « Fonds »), de leurs Conseils d'administration, Conseils des gouverneurs ou des pays qu'ils représentent.

Le lecteur consulte cette publication à ses seuls risques. Le contenu de cette publication est présenté sans aucune sorte de garantie, ni expresse ni implicite, notamment en ce qui concerne la qualité marchande de l'information, son utilité à telle ou telle fin et la non-violation de droits de tierce-parties. En particulier, la Banque n'offre aucune garantie et ne fait aucune déclaration quant à l'exhaustivité, l'exhaustivité, la fiabilité ou le caractère « actualisé » des éléments du contenu. La Banque ne peut, en aucun cas, notamment en cas de négligence, être tenue pour responsable d'un préjudice ou dommage, d'une obligation ou d'une dépense dont on ferait valoir qu'ils sont consécutifs à l'utilisation de cette publication ou au recours à son contenu.

Cette publication peut contenir des avis, opinions et déclarations provenant de diverses sources d'information et fournisseurs de contenu. La Banque n'affirme ni ne se porte garante de l'exhaustivité, l'exhaustivité, la fiabilité ou le caractère « à jour » d'aucun d'entre eux ni d'aucun autre élément d'information provenant d'une source d'information quelconque ou d'un fournisseur de contenu, ni d'une autre personne ou entité quelle qu'elle soit. Le lecteur s'en sert à ses propres risques.

À propos de la BAD

Le Groupe de la Banque africaine de développement a pour objectif premier de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social. À cet effet, il mobilise des ressources pour promouvoir l'investissement dans ces pays et leur fournit une assistance technique ainsi que des conseils sur les politiques à mettre en œuvre.

À propos de l'Évaluation Indépendante du Développement (IDEV)

L'évaluation indépendante du développement a pour mission de renforcer l'efficacité des initiatives de développement de la Banque dans ses pays membres régionaux par l'exécution d'évaluations indépendantes et influentes et par des partenariats pour l'échange de connaissances.

Évaluation indépendante du développement (IDEV)

Groupe de la Banque africaine de développement

Avvenue Joseph Anoma 01 BP 1387, Abidjan 01 Côte d'Ivoire | Tél : +225 27 20 26 28 41 | Courriel : idevhelpdesk@afdb.org | idev.afdb.org

Table des matières

Sigles et abréviations	v
Résumé analytique	1
Réponse de la Direction	11
Introduction	23
Contexte de l'évaluation	23
Agenda mondial de la croissance verte et du changement climatique	24
Objectif et portée	25
Approche et méthodes d'évaluation	25
Synthèse, validation et rapports	28
Limites	28
Évaluation de l'intégration et du soutien de la croissance verte et du changement climatique à la Banque	31
Intégration de la croissance verte et du changement climatique dans les interventions de la Banque	31
Portefeuille et Performance des projets évalués	43
Questions transversales	57
Enseignements sur les bonnes pratiques d'intégration d'autres BMD	62
Enseignements tirés des évaluations précédentes d'IDEV	64
Défis, facteurs de réussite et enseignements	67
Défis	67
Facteurs de réussite	68
Enseignements	70
Conclusion et Recommandations	73
Conclusion	73
Recommandations	74
Annexes	77

Table des matières

Liste des figures

Figure 1	Réalisations du CCAP2	34
Figure 2	Prêt net en millions d'UC pour les projets de la Banque intégrant la croissance verte et le changement climatique entre 2008 et 2018.	45
Figure 3	Nombre de projets de la Banque intégrant la croissance verte et le changement climatique (par an), 2008-2018	45
Figure 4	Portefeuille « croissance verte et changement climatique » de la BAD, prêt net par secteur (2008-2018)	47
Figure 5	Calendrier des 20 ERP, basé sur la date d'approbation des projets	50

Liste des tableaux

Tableau 1	Résumé des pièces constitutives de l'évaluation	26
Tableau 2	Limites de l'évaluation	28
Tableau 3	Nombre de projets autonomes et de projets à composantes financés par la BAD au cours de la période 2008-2018	44
Tableau 4	Pays où sont menés des projets de la BAD dans chacun des principaux secteurs (nombre de projets)	46

Liste des encadrés

Encadré 1	Exemples de nouvelles initiatives sur l'économie circulaire	13
-----------	---	----

Sigles et abréviations

ACMAD	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement	CV	Croissance verte
AFAC	Alliance financière africaine sur le changement climatique	CV-CC	Croissance verte et changement climatique
AGC-VII	Septième augmentation générale de capital	DSIR	Document de stratégie d'intégration régionale
AGRHYMET	Agrométéorologie et hydrologie opérationnelle et centre d'applications	DSP	Document de stratégie pays
AHAI	Département de l'Agriculture et Agro-industrie de la Banque africaine de développement	E&S	Environnementale et Sociale
AHFR	Département du financement agricole et du développement rural de la Banque africaine de développement	ESMS	Système de gestion environnementale et sociale
AHWS	Département de la Mise en valeur des Ressources en Eau et de l'Assainissement	FAD	Fonds africain de développement
AND	Autorité nationale désignée	FAD-15	Quinzième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement
BAD	Banque africaine de développement	FAE	Facilité africaine de l'eau
BAsD	Banque asiatique de développement	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
BEI	Banque européenne d'investissement	FCCA	Fonds pour les changements climatiques en Afrique
BID	Banque interaméricaine de développement	FEM	Fonds pour l'environnement mondial
BMD	Banque multilatérale de développement	FFBC	Fonds forestier du bassin du Congo
CARN	Centre africain des ressources naturelles	FIC	Fonds d'investissement climatiques
CC	Changement climatique	FONERWA	Fonds National de l'Environnement au Rwanda
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	GCF	Fonds vert pour le climat
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les Changements climatiques	GNL	Projet de gaz naturel liquéfié
CDN	Contribution déterminée au niveau national	GWh	Gigawatt-heure
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	IAEAR	Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en Milieu Rural
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	ICPAC	Centre de prévision et d'applications climatologiques de l'IGAD
CNUDB	Convention des Nations Unies sur la diversité Biologique	IDEV	Évaluation indépendante du développement
CSS	Système de sauvegarde sur le climat	IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
CTB	Agence belge de développement	KPI	Indicateur clé de performance
		MERL	Cadre de suivi, d'évaluation, d'établissement de rapports et d'apprentissage
		MW	Mégawatt

OAR	Opérations d'appui aux réformes	PSE	Plan Sénégal émergent
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	PTF	Partenaire technique et financier
OMM	Organisation météorologique mondiale	RDGC	Bureau Régional de Développement et de Prestation de Services pour l'Afrique Centrale
ONG	Organisation non gouvernementale	RDGE	Bureau Régional de Développement et de Prestation de Services pour l'Afrique de l'Est
ONS	Opération non souveraine	RDGS	Bureau Régional de Développement et de Prestation de Services pour l'Afrique australe
PANA	Plan d'action national d'adaptation	RDGW	Bureau Régional de Développement et de Prestation de Services pour l'Afrique de l'Ouest
PECG	Département du changement climatique et de la croissance verte	SD	Stratégie décennale 2013-2022
PESD	Département en charge du Développement des Systèmes Électriques	S&E	Suivi et Evaluation
PESR	Département chargé des solutions financières, de la politique et de la réglementation de l'énergie	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
PEVP	Vice-présidence chargée de l'électricité, de l'énergie, du climat et de la croissance verte	SEFA	Fonds pour l'énergie durable pour l'Afrique
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale	SGNU	Secrétariat général des Nations unies
PICU	Département du Développement des Infrastructures Urbaines	SNDR	Département de Prestation de services, gestion de la performance et résultats
PIDACC	Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique	SNSC	Département de la Sauvegarde et de la Conformité
PIFD	Département du développement du secteur financier	SNSP	Département de la stratégie et des politiques opérationnelles
PMR	Pays membre régional	SSI	Système de sauvegardes intégré de la BAD
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement	USD	Dollar des États-Unis
PREFELAG	Projet de Restauration des Fonctions Écologiques et Économiques du Lac de Guiers		
PRONASAR	Programme national d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural		





Résumé analytique

Contexte

La transition vers la croissance verte est l'un des deux objectifs primordiaux de la Stratégie décennale 2013-2022 de la Banque africaine de développement (BAD ou la Banque). À cet égard, la Banque veille notamment à renforcer la résilience aux effets du changement climatique, à mettre en place des infrastructures durables et à promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles.

La lutte contre le changement climatique et ses effets s'inscrit en droite ligne avec l'Agenda du « Top 5 » de la Banque : Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations africaines. Il est essentiel de s'attaquer aux effets du changement climatique pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et ceux de l'Accord de Paris sur le changement climatique. La Banque s'est également engagée à aider les pays africains à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN).

La Stratégie décennale est soutenue au sein de la Banque par d'autres documents de stratégie et politiques opérationnelles, notamment la Stratégie du Groupe de la Banque en matière de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRMA, 2009) et les premier et deuxième Plans d'action sur le changement climatique (CCAP1 2011-2015 ; CCAP2 2016-2020), qui ont instauré des cadres pour l'intensification de la mise en œuvre et des investissements dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des gaz à effet de serre (GES) dans les pays membres régionaux (PMR) de la Banque. Le CCAP2 2016-

2020 offre le cadre permettant d'intégrer la lutte contre le changement climatique dans la conception des projets et définit des objectifs visant à allouer 40 % des approbations de projets de la Banque au financement de la lutte contre le changement climatique d'ici 2020 et à renforcer la résilience des PMR au changement climatique. Le Cadre relatif à la croissance verte (2014) et les notes d'orientation sectorielle donnent également des orientations sur l'intégration des principes de la croissance verte dans les interventions de la Banque.

En 2015, la Banque a créé un département dédié au changement climatique et à la croissance verte (PECG), dont la mission est de piloter et d'intensifier les efforts d'intégration de la croissance verte dans ses interventions (politiques, stratégies et projets), notamment au titre du Top 5, ainsi que de mobiliser le financement destiné à la lutte contre le changement climatique et guider ses travaux visant à réduire et à contrer les effets du changement climatique sur l'Afrique aux niveaux régional, national et local.

Points évalués

Afin d'améliorer la performance de la Banque en matière d'intégration des questions liées à la croissance verte et au changement climatique dans ses stratégies et opérations, le Département de l'Évaluation indépendante du développement (IDEV) a réalisé une évaluation des interventions de la Banque dans le domaine de la croissance verte et du changement climatique entre 2008 et 2018. L'évaluation a porté sur : i) la mesure dans laquelle les questions liées à la croissance verte et au changement climatique sont prises en compte dans les interventions de la Banque (politiques,

stratégies, opérations) ; ii) la performance des projets de la Banque qui ont intégré la Croissance verte et le changement climatique ; et iii) les facteurs de succès et/ou d'échec de l'intégration des questions liées à la croissance verte et au changement climatique, afin de comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ainsi que les raisons et le contexte. Cela a conduit à la formulation de leçons, bonnes pratiques et recommandations pour permettre à la Banque d'améliorer la qualité et la performance de ses interventions et d'éclairer le nouveau cadre stratégique et de politique de croissance verte et de changement climatique en cours d'élaboration.

But et portée de l'évaluation

Le but de l'évaluation était de faire le point et d'évaluer l'intégration de la croissance verte et du changement climatique dans les interventions de la BAD approuvées entre 2008 et 2018. Cette évaluation informera le nouveau cadre de politique et de stratégie en matière de changement climatique et de croissance verte en préparation par la direction de la BAD, qui devrait être achevé d'ici le quatrième trimestre 2021. Elle poursuit deux objectifs : i) l'apprentissage (pour la Direction et le personnel des opérations), par la formulation d'enseignements et de recommandations visant à améliorer les aspects stratégiques, conceptuels et de mise en œuvre liés aux interventions de la Banque qui intègrent dans leur conception la croissance verte et le changement climatique ; et ii) la responsabilité de rendre compte, par la présentation de rapports au Conseil d'administration et aux autres parties prenantes sur les résultats des investissements de la Banque dans les activités prévues au titre de ses stratégies et cadres relatifs à la croissance verte et au changement climatique.

L'évaluation a porté sur la période de 2008 à 2018 et a pris en compte toutes les interventions liées aux politiques, stratégies, projets, directives, outils et plans d'action dans les secteurs public et

privé. Les travaux analytiques (études sectorielles et économiques, produits fondés sur le savoir, etc.), les activités de renforcement des capacités, les dispositions institutionnelles, les procédures internes, les pratiques et les processus ont également été analysés.

L'évaluation a répondu aux deux grandes questions suivantes :

- Dans quelle mesure la Banque a-t-elle intégré la croissance verte et le changement climatique dans ses interventions (notamment les politiques, les stratégies et les opérations) ?
- Dans quelle mesure les projets financés par la Banque qui intègrent dans leur conception la croissance verte et le changement climatique ont-ils été performants en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité ?

En outre, les principaux facteurs de succès et d'échec associés aux deux questions primordiales susmentionnées ont été examinés.

Méthodologie

Cette évaluation a été guidée par la politique d'évaluation de la BAD, les critères d'évaluation internationaux et le Grand Livre des normes de bonnes pratiques en évaluation du Groupe de coopération pour l'évaluation. Elle examine les interventions de la Banque dans le contexte du développement des pays en déterminant le degré de réalisation des résultats de développement ainsi que les conditions et les raisons de leur réussite et/ou de leur échec.

L'évaluation a privilégié une approche théorique, articulée autour de six composantes, pour répondre aux principales questions d'évaluation. Ces composantes se déclinent comme suit : i) une analyse comparative : un examen documentaire des stratégies, politiques et mesures de sauvegarde en vigueur dans d'autres banques

multilatérales de développement (BMD) par rapport à celles en place à la BAD ; ii) une méta-évaluation : une synthèse des enseignements tirés des évaluations précédentes concernant la croissance verte et le changement climatique afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre des composantes de l'évaluation ; iii) une revue de portefeuille : une analyse de la composition des projets de la Banque à partir d'une base de données de projets créée par IDEV ; iv) cinq études de cas pays : une évaluation de la prise en compte du changement climatique et de la croissance verte par les pays sur la base de l'examen des documents de stratégie, du dialogue sur les politiques et de l'évaluation des obstacles et des facteurs favorables à l'intégration de la croissance verte et du changement climatique, avec notamment des visites sur le terrain dans chaque pays (Cameroun, Maroc, Mozambique, Rwanda et Sénégal) ; v) 20 évaluations des résultats des projets portant sur 4 projets sélectionnés dans chacun des 5 pays faisant l'objet d'une étude de cas : examens approfondis des résultats des projets de la Banque ; et vi) une évaluation groupée des résultats des projets de l'Énergie et du Transport¹. Les résultats au titre de chacune des six composantes ont ensuite été utilisés pour synthétiser les conclusions et élaborer un ensemble d'enseignements et de recommandations.

L'évaluation a été soumise aux limites suivantes : i) les pays visités ne sont pas forcément représentatifs de la région africaine ; ii) l'insuffisance des ressources compte tenu de la portée de l'évaluation ; iii) les difficultés à définir les projets de la Banque qui ont intégré la croissance verte et le changement climatique ; et à réaliser une analyse rétrospective étant donné que bon nombre des activités d'intégration de Croissance verte et du Changement climatique au sein de la Banque ont été entreprises au cours des dernières années de la période d'évaluation de 2008-2018. Pour relever ces défis, IDEV a planifié l'évaluation en collaboration avec le Département du changement climatique et de la croissance

verte (PECG) et les bureaux régionaux et pays de la BAD. En plus de l'examen interne d'IDEV, les résultats de l'évaluation ont été examinés par un groupe de référence pour l'évaluation, composé d'experts des départements concernés au siège et dans les bureaux décentralisés, et de pairs évaluateurs externes. Des réunions ont eu lieu avec le groupe de référence pour discuter des conclusions et des recommandations qui ont été formulées.

Constatations

Intégration de la croissance verte et du changement climatique dans les politiques, stratégies et opérations de la Banque

Stratégie décennale & Agenda du « Top 5 » de la Banque : Les résultats des activités portant sur l'intégration de la croissance verte et du changement climatique ont été de plus en plus évidents au cours de la période 2008-2018, après l'approbation par la Banque des principaux documents de politique et de stratégie tels que le document cadre de transition vers une croissance verte (2014) suite à la Stratégie décennale en vigueur (2013), qui promeut la transformation de l'Afrique par une croissance inclusive et la transition vers une croissance verte. La croissance verte et le changement climatique ont également été intégrés dans l'agenda des « Top 5 » (2015), qui constituent actuellement les principales stratégies de la Banque. Par ailleurs, les stratégies approuvées comprennent les deux plans d'action consécutifs sur le changement climatique - CCAP1 2011-2015 et CCAP2 2016-2020.

Documents de Stratégie-pays (DSP) et de stratégie d'intégration régionale (DSIR) : Pour ce qui est de l'intégration de la croissance verte et du changement climatique dans les DSP et DSIR de la Banque, l'évaluation a révélé ce qui suit : (i) Parmi les nombreuses mesures prises par

la BAD pour la prise en compte de la croissance verte et du changement climatique, l'une des priorités a été de veiller à ce que les documents de stratégie pays (DSP) et les documents de stratégie d'intégration régionale intégrée (DSIR) intègrent les activités et les objectifs liés à la croissance verte et au changement climatique. Des références importantes à la croissance verte et au changement climatique figurent désormais dans les DSP et les DSIR. Toutefois, les parties prenantes interrogées ont indiqué que la Banque devrait améliorer l'efficacité de ses efforts d'intégration de ces questions dans les DSP et les DSIR pour obtenir les résultats escomptés ; (ii) Bien que la Banque ait réussi à intégrer les aspects de Croissance verte et de Changement climatique dans ses politiques, stratégies et opérations lors de la conception, les références à la croissance verte et au changement climatique contenues dans les DSP, les DSIR, les programmes de la Banque et les politiques sectorielles ont fait l'objet d'une mise en œuvre limitée, notamment parce qu'il existe des contraintes de capacités au niveau des pays, la Croissance verte est considérée comme difficile à mettre en œuvre et il existe une grande incertitude quant à la trajectoire à emprunter pour susciter le changement. Cette incertitude est accentuée par une utilisation limitée des cibles et des indicateurs liés à croissance verte et au changement climatique dans les projets ; et (iii) Les récents DSP ont souligné la nécessité d'accroître les interventions de la Banque liées à la croissance verte et au changement climatique dans les domaines où elle jouit d'un avantage comparatif avéré. En Effet, les DSP des pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont défini des interventions potentielles qui pourraient permettre aux PMR d'élaborer des plans d'action relatifs aux CDN et de les mettre ensuite en œuvre, ouvrant ainsi la voie à un soutien financier et non financier accru en leur faveur.

Opérations financées par la Banque : Les principales constatations de l'évaluation concernant l'intégration de la Croissance verte et du Changement climatique dans les opérations

de la Banque sont les suivantes: (i) Parmi les nombreuses mesures prises par la Banque pour la prise en compte de la croissance verte et du changement climatique dans les opérations de la Banque, les questions relatives à la Croissance verte et au Changement climatique ont été systématiquement intégrées dans les phases de conception des projets. Les rapports d'évaluation des projets (REP) présentent, dans une section spéciale, les mesures convenues en matière de changement climatique. Dès 2018, 82 % des nouveaux projets intégraient dans leur conception l'amélioration de la résilience/l'adaptation et la réduction des effets du changement climatique/des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, force est de constater que l'attention portée aux mesures liées à la croissance verte et au changement climatique disparaît au fil de la mise en œuvre des projets ; (ii) La mesure dans laquelle les projets ont des résultats notables relatifs à la Croissance verte et au Changement climatique dépend de plusieurs facteurs. Ils comprennent : l'efficacité de la mise en œuvre des projets, l'existence ou non d'un projet ou d'un contexte en amont ou en aval qui procure des avantages complémentaires, l'existence ou non d'une composante environnementale, l'utilisation ou non de fonds dédiés au climat ou l'obligation pour les PMR d'intégrer la croissance verte et le changement climatique dans le cadre des projets ; (iii) la mesure selon laquelle les investissements de la Banque obtiennent des résultats en matière de croissance verte et de changement climatique n'est pas adéquatement mesuré durant la mise en œuvre. Cela est principalement dû au manque d'exigences claires en matière de rapports, à une capacité et des systèmes limités pour évaluer et suivre efficacement les résultats liés à la Croissance verte et au changement climatique; (iv) La revue du portefeuille des projets de la Banque a révélé une répartition inégale des projets qui ont intégré la Croissance verte et le changement climatique entre les régions et les pays; (v) L'évaluation a révélé que la Banque a acquis une expérience dans l'intégration de la croissance verte et du changement climatique dans certains

PMR en intervenant dans le principal secteur dans lequel elle est engagée, où elle dispose de compétences sectorielles et d'un avantage stratégique. En outre, l'évaluation a également révélé que la Banque doit s'impliquer davantage dans le dialogue dans d'autres secteurs liés à la croissance verte et au changement climatique. À titre d'exemple, la grave crise hydrique que connaît le Maroc, accentuée par les effets du changement climatique, souligne l'importance d'une approche intersectorielle et donne à la Banque l'occasion de s'engager avec d'autres acteurs sectoriels, par exemple dans l'agriculture. Les discussions tenues au sein de la Banque ont confirmé les preuves recueillies sur le terrain attestant de la nécessité d'une coopération intersectorielle au niveau des opérations.

Partenariats régionaux et internationaux :

La Banque a noué un nombre considérable de partenariats internationaux dans les domaines stratégiques, financiers et techniques pour aider les pays dans leurs efforts d'intégration de la croissance verte et du changement climatique dans leurs interventions de développement. Ces partenariats ont été jugés pertinents et les parties prenantes interrogées ont largement indiqué que la Banque doit faire plus en termes d'engagement direct avec les PMR pour obtenir de meilleurs résultats.

Production de connaissances, conseils stratégiques fondés sur des données factuelles et assistance technique :

La Banque a déjà fait beaucoup en termes d'intégration du changement climatique et de la croissance verte dans ses procédures et ses opérations dans les PMR à travers la production de connaissances, la formulation de conseils stratégiques fondés sur des preuves et l'assistance technique. Les principales constatations de l'évaluation sont les suivantes : (i) La Banque a publié divers produits de connaissance dans le domaine de la croissance verte et du changement climatique ; (ii) La Banque est la première banque de développement

régional à participer à la plateforme de partage des connaissances sur la croissance verte, qui réunit plusieurs parties prenantes, notamment des organisations internationales, des donateurs et des institutions universitaires ; (iii) La croissance verte et le changement climatique ont été abordés dans le cadre du dialogue avec les pays à diverses occasions, notamment lors de la conception des DSP/DSIR et à la faveur du soutien que la Banque a apporté à certains PMR pour qu'ils élaborent leurs propres stratégies (par exemple, le Maroc, le Rwanda, le Mozambique) ; (iv) Dans le cadre du dialogue stratégique sur les CDN, la Banque, sous l'égide de la Plateforme africaine sur les contributions déterminées au niveau national, est intervenue activement dans de nombreux pays. Cependant, les parties prenantes interrogées ont indiqué que la Banque doit mettre davantage l'accent sur le suivi des progrès pendant la mise en œuvre et le suivi systématique de l'accent mis par les PMR sur les questions de Croissance verte et de changement climatique ; (v) la Banque a bien fait en termes de développement d'outils, de lignes directrices, de processus et d'objectifs pertinents avec une perspective claire d'intégration du Changement climatique; cependant, des incohérences dans la compréhension de la croissance verte persistent parmi les parties prenantes des PMR, en particulier dans les PMR n'ayant pas de politique de croissance verte ou politique de développement à faible émission de carbone, ainsi qu'au sein de la Banque.

Portefeuille et Performance des projets évalués

Les projets, interventions, ou portefeuille de la Banque dont il est fait référence dans cette évaluation sont ceux qui intègrent dans leur conception la croissance verte et le changement climatique. Étant donné que les systèmes de la Banque ne classent ni ne marquent les projets de cette manière, l'équipe d'évaluation a parcouru la base de données des projets de la Banque et a entrepris l'identification elle-même.

Dans l'ensemble, le financement des projets de la Banque qui ont intégré la croissance verte et le changement climatique au cours de la période 2008-2018 est passé d'environ 1,5 milliard d'UC en 2008 à un peu plus de 4,5 milliards d'UC en 2018. La base de données globale de projets pour cette évaluation se compose de 277 projets « composantes » / investissements indirects (18% du nombre total des projets approuvés par la Banque sur cette période et 32% du portefeuille de Croissance verte et du Changement climatique) et de 596 projets « autonomes » (39% du nombre total de projets approuvés par la Banque sur cette période et 68% du portefeuille de Croissance verte et du Changement climatique). Bien que certains projets soient cofinancés par des fonds internes et externes consacrés au climat et à l'environnement, la Banque s'est efforcée de veiller à ce que tous ses projets intègrent le changement climatique et la croissance verte dès leur conception, quelle que soit la source de financement.

Au cours de la période 2008-2018, le secteur le plus important du portefeuille de la Banque est l'énergie, avec 198 projets (22,7 %), suivi par l'agriculture (161 projets - 18,4 %), les transports (157 projets - 18 %) et l'approvisionnement en eau et l'assainissement (145 projets - 16,6 %). La répartition des projets de la Banque qui ont intégré la croissance verte et le changement climatique dans leurs activités est inégale entre les pays membres : 14 pays ont reçu 70 % du financement, et 40 pays en ont reçu 30 %.

Dans le portefeuille de la Banque, 4 projets dans chacun des 5 pays qui ont fait l'objet d'une étude de cas, soit un total de 20 projets, ont été sélectionnés pour une analyse approfondie (Évaluation des résultats des projets - ERP). Ces projets couvraient un large éventail de mécanismes de financement, avec des valeurs totales et des caractéristiques distinctes (autonomes ou composantes) et secteurs : Eau et assainissement (7), Énergie (4), Transports (3), Agriculture (4) et Environnement (2). Les données

de l'ERP ont été synthétisées à l'aide de tableaux de bord « scorecard » afin de comprendre la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des résultats, sur la base d'un examen des documents de projet, des cadres logiques et d'autres documents qui ont ensuite été vérifiés par recoupement lors de visites dans les pays et d'entretiens avec les parties prenantes.

Pertinence : La pertinence globale des 20 projets a été évaluée en fonction de l'alignement de leur conception sur les DSP et les DSIR correspondants (lorsque ceux-ci comportaient des références à la croissance verte et au changement climatique au moment de l'élaboration du projet), et sur la base de leur alignement général sur les politiques nationales liées à la croissance verte et au changement climatique, les stratégies de la Banque, les outils et les besoins des bénéficiaires. Les deux tiers des projets ayant obtenu une note « moyenne » ou « élevée » pour l'alignement sur les politiques de la BAD et les politiques nationales et les besoins des bénéficiaires en matière de croissance verte et de changement climatique. La pertinence des objectifs et des cibles a également été jugée satisfaisante dans l'ensemble.

Efficacité : L'efficacité des projets dans l'obtention des résultats attendus en matière de croissance verte et de changement climatique (extrants et résultats de développement) a été évaluée. Près de la moitié des projets n'ont pas pu être évalués (dû au manque de données) et pour le reste, environ un quart était insatisfaisants.

Efficience : L'évaluation a également porté sur l'efficience des projets en termes de budget et d'utilisation du temps. Elle a également analysé la manière dont le projet a relevé les défis qui ont eu un impact significatif sur ses performances et les solutions apportées au cours de la mise en œuvre. La plupart des projets n'ont pas présenté de rapport sur leur efficience en termes de respect des délais et d'exécution du budget pour les considérations relatives à la croissance verte et au changement climatique. Par conséquent, une

évaluation de leur efficacité globale a été réalisée. L'utilisation du budget a été jugée satisfaisante. Près de la moitié des projets ont trouvé des solutions à des défis majeurs qui ont eu un impact significatif sur leur mise en œuvre, tandis que le respect des délais a été jugé insatisfaisant pour la plupart des projets.

Durabilité : La durabilité des projets a été évaluée en termes de durabilité globale des résultats des projets (durabilité financière et institutionnelle) et dans quelle mesure les projets avaient pris en compte les risques spécifiques liés la croissance verte et au changement climatique ou à la durabilité dans leur stratégie de conception ou de sortie, et si les projets étaient susceptibles d'être efficaces à long terme. La plupart des projets (16 sur 20) avaient une stratégie de sortie et comportaient certaines mesures de durabilité, bien que peu de projets (3 des 20 projets) aient pris en compte des facteurs liés à la croissance verte et au changement climatique ou des facteurs institutionnels ou financiers dans les plans de durabilité qui étaient crédibles et susceptibles d'être efficaces à long terme. La durabilité des projets a été jugée globalement insatisfaisante.

Facteurs améliorant ou entravant la performance des projets

Entre autres, l'évaluation a mis en évidence les facteurs clés suivants qui favorisent et / ou entravent l'intégration des question de Croissance verte et de Changement climatique dans les interventions de la BAD : (i) le soutien de cadres politiques cohérents et l'adéquation des objectifs écologiques et économiques ; (ii) Le lien entre la performance environnementale et les indicateurs de base / principaux résultats ; (iii) la contribution des mesures de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque et des procédures EIES aux dimensions de durabilité environnementale des projets ; (iv) l'adéquation des ressources humaines (expertise en Croissance verte et Changement climatique de la Banque), des ressources financières et des systèmes de

gestion des projets et de passation des marchés ; (v) l' environnement propice aux investissements et à la participation du secteur privé, y compris la rentabilité des conceptions de Croissance verte ; et (vi) les approches de planification participative et les larges consultations des parties prenantes.

Enseignements

- 1. Lorsque les unités spécialisées en matière de croissance verte et de changement climatique sont placées au plus haut de la structure des BMD, on obtient de meilleurs résultats dans ces domaines.** Toutes les banques multilatérales de développement (BMD) ont une unité spécialisée dans le domaine de la croissance verte et du changement climatique, mais sa position dans la hiérarchie organisationnelle varie. Plus l'unité est située à un niveau élevé de l'organisation, plus elle peut être efficace, saisir les opportunités, influencer les décisions et les allocations de ressources et accroître l'efficacité et l'efficacité des efforts d'intégration.
- 2. Le renforcement du rôle et des capacités de l'expertise de la Banque dans les bureaux régionaux et pays permettra d'améliorer les performances des projets et des interventions non financières liés à la croissance verte et au changement climatique.**
- 3. Il est essentiel de suivre et de mesurer les résultats obtenus par la Banque en matière de croissance verte et de changement climatique pour s'assurer que les intentions et les plans d'intervention approuvés sont mis en œuvre.** Bien que les projets de la BAD fassent l'objet d'un examen préalable concernant l'intégration de la croissance verte et du changement climatique au cours du processus de conception, il n'existe pas de mécanismes et de structures formels permettant de s'assurer que les ces questions

sont attentivement suivies au cours de la mise en œuvre. Les mesures d'atténuation des GES ne sont pas suffisamment prises en compte pendant la mise en œuvre des projets afin que les réductions d'émissions attendues soient réalisées. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques ne sont pas suffisamment intégrées dans la mise en œuvre des projets pour que les résultats en matière d'adaptation et de résilience soient atteints de manière satisfaisante. Les résultats liés à la croissance verte et au changement climatique obtenus grâce aux actions des gouvernements et de la BAD ne font pas l'objet d'une évaluation et d'un suivi satisfaisants.

Conclusion

Cette évaluation met en évidence les leçons et recommandations pour aider la Banque à être de plus en plus efficace dans l'intégration de ses propres principes de Croissance verte et de Changement climatique dans ses politiques, stratégies et opérations. Cette évaluation reconnaît également les complexités en Afrique concernant la multitude de contextes dans ses 54 PMR ainsi que les difficultés de concilier les objectifs de changement climatique au milieu des contraintes économiques et politiques.

La Banque a bien réussi à intégrer la Croissance verte et le Changement climatique dans ses politiques, stratégies et opérations lors de leur conception. Au cours de la période de 10 ans, notamment à partir de 2015 avec les révisions de la stratégie, de la politique et des opérations, il y a eu une nette progression au sein de la Banque, augmentant l'intégration des questions de Croissance verte et le Changement climatique dans ses départements opérationnels et les projets dans les PMR. Comme les stratégies et les cadres - tels que les DSP, RISP, TYS, CCAP et RMF - ont été mis à jour et révisés périodiquement, il y a une nette progression dans la reconnaissance et la mention explicite de la Croissance verte

et du Changement climatique comme l'une des questions transversales importantes à traiter alors que l'Afrique continue d'évoluer et de se développer rapidement. Cependant, les références de la Croissance verte et du Changement climatique dans les DSP, les DSIR, les programmes de la Banque et les politiques sectorielles ont été mises en œuvre de manière limitée, en grande partie en raison des contraintes de capacité au niveau des pays.

Dans l'ensemble, la Banque a démontré son engagement et son leadership dans la promotion du programme climatique dans toute la région à travers un département dédié dont le mandat est d'intégrer la Croissance verte et le Changement climatique au niveau opérationnel et la Banque a une forte propension à être à l'avant-garde du changement à travers la région et se présenter comme un acteur clé pour soutenir les politiques et interventions relatives au Changement climatique. Bien qu'il y ait eu un changement dans les stratégies et les politiques de la Banque pour intégrer la Croissance verte et le changement climatique, la mise en œuvre des projets devrait être encore améliorée grâce à l'inclusion d'attentes claires et d'objectifs mesurables pour les prestataires de services et les chefs de projet. Des attentes claires et des objectifs mesurables doivent également être définis dans les stratégies aux niveaux régional, national, sectoriel et politique de la Banque. La preuve de l'adoption de ces mesures renforcerait la réflexion stratégique et le développement de produits plus « exploitables ».

La Banque peut encore renforcer sa position et exécuter plus efficacement ses stratégies en élaborant des voies claires de changement grâce à une révision et une mise à jour de la théorie du changement au niveau stratégique avec l'alignement sur les indicateurs de résultats.

Les objectifs pour le financement et le dépistage climatique ont été intégrés dans les phases de conception des projets, créant un dialogue sur

le changement climatique entre le personnel opérationnel et documentant et atténuant les risques climatiques résultant des projets. Compte tenu des ressources limitées disponibles pour traiter une question aussi complexe, il est essentiel de trouver le juste équilibre entre l'élaboration d'objectifs politiques ambitieux, tout en veillant à ce que le soutien soit à la fois cohérent en interne et complémentaire en externe avec le soutien d'autres donateurs. Cela signifie également potentiellement redéfinir ce que signifie un projet qui cible la Croissance verte et le Changement climatique et créer des normes spécifiques qui articulent clairement les principes des stratégies de la Banque (par exemple, les objectifs d'émission de GES pour les projets). Parmi les autres bailleurs de fonds et les banques multilatérales de développement ayant une forte influence et un intérêt marqué pour faire face aux impacts négatifs du changement climatique, la Banque joue un rôle essentiel en influençant les politiques et en produisant des résultats visibles dans ses PMR. Au cours de la période 2008-2018, la Banque s'est présentée comme un acteur institutionnel clé dans la région avec la capacité d'influencer les politiques et d'engendrer des changements transformateurs. Cette capacité avérée et cette volonté de s'engager de manière substantielle dans l'intégration des questions de Croissance verte et de changement climatique pendant une décennie ont fourni une plate-forme solide à partir de laquelle la Banque peut intégrer davantage ces questions dans ses politiques, stratégies et projets.

Recommandations

IDEV formule les recommandations suivantes :

1. Placer le département chargé de la croissance verte et du changement climatique de manière appropriée dans la hiérarchie de la Banque, afin qu'il assure une supervision stratégique globale, oriente les activités liées à la croissance verte et au changement climatique, et fixe notamment les

responsabilités pour la réalisation des objectifs appropriés à l'échelle de l'institution.

2. Renforcer les capacités techniques et institutionnelles de l'unité spécialisée sur les questions de Croissance verte et du Changement climatique de la Banque, PEGC, pour fournir un appui pratique de qualité et en temps opportun aux bureaux régionaux et nationaux de la Banque pour une intégration efficace de la Croissance verte et du Changement climatique tout au long du cycle de projet.
3. Établir une théorie du changement claire (en particulier pour la croissance verte, mais aussi pour le changement climatique), et un cadre de résultats intégré pour la croissance verte et le changement climatique, assorti de définitions claires conformes à celles récemment consolidées et approuvées par les BMD.
4. Clarifier les domaines d'intervention de la BAD liés à la croissance verte et au changement climatique qui tiennent compte de manière appropriée de l'avantage comparatif de la Banque et de l'expertise intersectorielle.
5. Mettre en place des mécanismes adéquats pour suivre et traquer les résultats liés à la Croissance verte et au Changement climatique tout au long du cycle du projet, afin de (i) promouvoir une attention continue sur la Croissance verte et le Changement climatique durant la mise en œuvre des projets, (ii) permettre à la Banque de surmonter les obstacles potentiels à l'adoption et à l'efficacité de l'intégration des questions de Croissance verte et de Changement climatique, et (iii) améliorer les rapports sur les résultats obtenus. ■



Réponse de la Direction

La Direction se félicite de l'évaluation des interventions de la Banque en matière d'intégration de la croissance verte et du changement climatique réalisée par IDEV. L'évaluation dresse un bilan juste de l'appui fourni par la Banque au changement climatique et à la croissance verte sur la période 2008-2018. La Direction est d'accord avec la plupart des conclusions et recommandations d'IDEV et s'en inspirera dans l'élaboration en cours du nouveau cadre politique de la Banque en matière de changement climatique et de croissance verte. Cette note présente les réponses de la Direction aux principales questions soulevées par l'évaluation et met en évidence les actions en cours et prévues pour mettre en œuvre les recommandations formulées par IDEV.

Introduction

L'évaluation réalisée par IDEV portant sur les interventions de la Banque en matière d'intégration de la croissance verte et du changement climatique (CV-CC) sur la période 2008-2018 arrive à point nommé. Elle intervient alors que le deuxième plan d'action de la Banque en matière de changement climatique (2016-2020) arrive à son terme et que la Direction prépare un nouveau cadre politique pour la CV-CC qui comprendra : a) une politique générale en matière de changement climatique et de croissance verte, b) une stratégie décennale en matière de changement climatique et de croissance verte, et c) le troisième plan d'investissement quinquennal en matière de changement climatique et de croissance verte (2021-2025).

Au-delà de l'évaluation d'IDEV et dans le cadre de la récente Septième augmentation générale de capital (AGC-VII) et de la Quinzième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD-15), la Banque a pris plusieurs nouveaux engagements en faveur de la CV-CC.

- i. Porter le financement climatique à 25 milliards d'USD sur la période de 2020 à 2025 et allouer 40 % des approbations de projets au financement climatique, en accordant un poids égal à l'adaptation et à l'atténuation

- ii. Intégrer la CV-CC dans toutes les opérations, les documents de stratégie pays (DSP) et les documents de stratégie d'intégration régionale (DSIR)
- iii. Aligner les investissements financés par la Banque sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et les plans d'action nationaux sur le climat des pays membres régionaux (PMR), y compris les contributions déterminées au niveau national (CDN) des PMR.

La Banque ne perd pas de vue la vulnérabilité des PMR aux impacts du changement climatique et le besoin urgent de s'adapter et de renforcer la résilience à ces impacts tout en poursuivant une trajectoire de développement sobre en carbone. La Banque est également consciente des menaces que le changement climatique fait peser sur ses propres investissements. C'est pourquoi la Banque a intensifié ses travaux sur la CV-CC au cours de la dernière décennie, une période qui entre en ligne de compte dans la période d'évaluation réalisée par IDEV (2008-2018).

Le travail de la Banque dans le domaine du changement climatique a été essentiellement structuré en 2009 avec l'élaboration de la [première] stratégie de gestion des risques climatiques et d'adaptation de la Banque. Les efforts déployés pour faire face au changement

climatique ont été intensifiés dans le premier plan d'action de la Banque en matière de changement climatique (2011-2015), qui a adopté le concept de « développement compatible avec le climat » et a prévu que le développement économique pouvait être poursuivi tout en s'attaquant au changement climatique. Les efforts déployés pour faire face aux risques climatiques dans le cadre des opérations de la Banque et pour renforcer la résilience au climat des PMR tout en promouvant une croissance verte et inclusive ont été renforcés avec l'adoption de la Stratégie décennale 2013-2022 (SD) de la Banque et du cadre de transition vers une croissance verte (2014). La SD – qui reste en vigueur – vise à renforcer la résilience aux effets du changement climatique, à produire des infrastructures durables et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le travail de la Banque en matière de CV-CC a progressé avec l'élaboration du deuxième plan d'action de la Banque sur le changement climatique (2016-2020). Ce plan fixe des objectifs plus ambitieux, notamment en ce qui concerne le renforcement du financement de la lutte contre le changement climatique et une meilleure intégration de la CV-CC dans les politiques, les stratégies et les opérations de la Banque. Il a également pris en considération les principaux engagements mondiaux tels que les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris. En 2016, la Banque a créé le département « Changement climatique et croissance verte » (PECG) pour renforcer sa capacité à mettre en œuvre l'agenda de la Banque en matière de CV-CC, notamment en intégrant la CV-CC à tous les niveaux politiques et opérationnels de la Banque.

La période couverte par l'évaluation d'IDEV (2008-2018), en particulier le second semestre, a donc vu une intégration beaucoup plus importante des objectifs liés à la CV-CC dans les politiques et les opérations de la Banque. La Banque a fixé des objectifs clairs pour l'intégration de la CV-CC dans les DSP et DSIR, ainsi que dans les opérations souveraines et non souveraines. La Banque a également fixé des objectifs pour mobiliser et allouer des fonds pour

le climat, développer les capacités et générer des connaissances.

Principales conclusions et leçons apprises de l'évaluation

Les principaux enseignements et conclusions de l'évaluation d'IDEV et les actions de la Direction, en cours et prévues, pour mettre en œuvre les recommandations formulées par IDEV sont présentés ci-après.

Lacunes dans l'intégration de la CV-CC dans les opérations de la Banque.

L'évaluation d'IDEV a révélé plusieurs lacunes en la matière, que la Direction a également relevées. IDEV note que si l'intégration de la CV-CC dans les DSP et les DSIR s'est améliorée, de nombreux DSP/DSIR précisant désormais les activités et les objectifs liés à la CV-CC, les activités/composantes des DSP/DSIR n'ont été mises en œuvre que dans une mesure limitée et les mesures prises pour changer cet état de choses ne sont pas claires. De même, au niveau opérationnel, les activités liées à la CV-CC sont rarement menées pendant la mise en œuvre des projets, et les cadres logiques des projets manquent d'activités, de produits et de résultats clairs liés à la CV-CC. Le degré auquel les investissements de la Banque permettent d'atteindre les résultats liés à la CV-CC est rarement mesuré pendant la mise en œuvre des projets. En outre, IDEV note que PECG n'a aucun moyen d'empêcher qu'un projet qui n'a pas intégré la CV-CC soit approuvé par le Conseil d'administration. Cela a limité l'efficacité de l'intégration de la CV-CC et a réduit le suivi et les rapports sur les résultats et les impacts liés à la CV-CC.

Consciente de ces lacunes, la Direction a mis en œuvre plusieurs mesures au cours des cinq dernières années :

1. Création en 2016 d'un département spécialisé pour prendre en charge le travail de la Banque en matière de CV-CC.

2. Mise au point d'outils pour l'intégration de la CV-CC et élaboration de lignes directrices pour l'intégration de la CV-CC dans les DSP/DSIR.
3. Formation continue des chargés de la CV-CC et des chefs de projet dans tous les complexes sur les outils liés à la CV-CC, le financement du climat et l'intégration de la CV-CC en général.
4. Actualisation en permanence des outils et lignes directrices pour l'intégration en tenant compte des observations et des tendances émergentes.
5. Déploiement de chargés de la CV-CC dans les bureaux régionaux depuis 2017 pour assurer l'intégration de la CV-CC dans les opérations.
6. Organisation de journées annuelles de la CV-CC depuis 2018 pour sensibiliser au changement climatique et informer les chefs de projet sur les outils et l'intégration.

Pour intégrer davantage la CC-GG dans les opérations de la Banque, la Banque a fait de son objectif de 40% de financement climatique un indicateur clé de performance (KPI) de l'institution. À ce titre, l'objectif fait l'objet d'un suivi dans le Cadre de mesure des résultats de la Banque et d'un rapport annuel utilisant les méthodologies des banques multilatérales de développement (BMD) qui suivent le financement climatique. La Direction étudie actuellement la manière de diffuser ce KPI à tous les complexes opérationnels et bureaux régionaux. De même, une revue amendée de l'état de préparation, qui a lieu lors de la préparation des notes conceptuelles et des rapports d'évaluation des projets, exige que les projets

soient passés au crible des risques climatiques, que l'empreinte carbone des projets soit calculée et communiquée, et que les projets soient conçus en présentant une solide justification en termes de CV-CC.

Compréhension limitée de la croissance verte par les PMR - IDEV note des incohérences dans la compréhension de la croissance verte (CV) par les PMR, en particulier parmi les PMR qui n'ont pas de politique de CV ou de développement sobre en carbone. IDEV note que si la Banque a bien réussi à élaborer des outils, des lignes directrices, des processus pertinents et des objectifs dans une perspective claire d'intégration du changement climatique, l'intégration de la CV est moins claire. Pour combler cette lacune, la nouvelle politique, stratégie et plan d'action sur le changement climatique et la croissance verte expliquera plus clairement ces concepts et suggérera des moyens d'encourager l'introduction et l'intégration de la CV dans les opérations de prêt.

Les travaux en cours sur l'économie circulaire et la gestion des déchets fournissent déjà un point de départ pour la concrétisation de la CV dans les opérations (Encadré 1)

Partenariats directs limités avec les PMR pour la CV-CC - Il ressort de l'évaluation d'IDEV que la Banque a certes noué des partenariats avec un large éventail de partenaires régionaux et internationaux dans des domaines stratégiques, financiers et techniques qui aident les PMR à intégrer la CV-CC dans leurs interventions de développement, mais elle ne s'engage pas directement avec les PMR.

Encadré 1: Exemples de nouvelles initiatives sur l'économie circulaire

- Le Programme d'investissement dans la croissance verte en Afrique, qui porte essentiellement sur la gestion des déchets et l'économie circulaire
- La Facilité pour l'économie circulaire en Afrique, un fonds fiduciaire multi-donateurs créé par la Banque pour soutenir l'adoption et la diffusion des pratiques en matière d'économie circulaire dans les PMR.
- L'économie circulaire en Afrique, une coalition de pays africains et de partenaires mondiaux hébergée par la Banque qui promeut la transition vers une économie circulaire et soutient les systèmes de production et de consommation plus propres en Afrique comme moyen d'atteindre les objectifs de développement durable.

Un engagement direct est nécessaire pour un meilleur alignement et de meilleurs résultats.

Pour renforcer l'engagement politique et le soutien à la CV-CC dans les PMR, la Banque a mis en place des initiatives phares sur la CV-CC (par exemple, la Plateforme africaine des CDN, l'Alliance financière africaine sur le changement climatique et le Mécanisme des avantages de l'adaptation). La Banque accueille également des instruments et des mécanismes clés tels que le Fonds spécial ClimDev-Afrique et le Fonds africain pour le changement climatique, par le biais desquels PEGC travaille en étroite collaboration avec les bureaux pays/régionaux pour renforcer l'engagement de la Banque avec les PMR.

En outre, la Banque renforcera son engagement politique en aidant les PMR à réviser ou à mettre en œuvre leurs CDN, leurs plans d'adaptation nationaux, leurs stratégies de CV et leurs stratégies à long terme. La Banque renforcera la capacité des organismes des secteurs public et privé à tirer parti des possibilités de financement du climat, et elle intensifiera son soutien au Groupe africain de négociateurs sur le changement climatique (AGN), à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et au Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (AMCEN) afin de faire entendre la voix de l'Afrique et de défendre les priorités de l'Afrique en matière de changement climatique sur la scène mondiale.

Budgets inadéquats pour les activités liées à la CV-CC - IDEV note que les budgets sont inadéquats pour les activités liées à la CV-CC, et que cela constitue le principal obstacle à la réalisation des résultats en matière de CV-CC. La Direction travaillera avec les équipes de projet afin de mieux budgétiser les activités liées à la CV-CC dans les opérations. Elle mobilisera davantage de fonds pour le climat afin de mettre en œuvre les projets de CV-CC de la Banque, en ciblant une série de partenaires en dehors des fournisseurs traditionnels de financement pour le climat (fonds multilatéraux), par exemple, les donateurs bilatéraux, les entités financières privées et les milieux financiers.

Intégration insuffisante des activités liées à la CV-CC dans les cadres logiques des projets et dans le suivi et l'évaluation

- Pour rendre le travail de la Banque en matière de CV-CC plus visible, la Direction est en train d'élaborer un cadre de suivi, d'évaluation, de rapport et d'apprentissage (MERL). Le MERL permettra de suivre les investissements de la Banque dans le domaine de la CV-CC, d'enregistrer leurs résultats et de les relier au cadre de mesure des résultats de la Banque. À l'avenir, PEGC formera les chefs de projet à mieux intégrer les activités et les résultats liés à la CV-CC dans les cadres logiques des projets, et à suivre leur mise en œuvre lors des missions de supervision de routine et dans les rapports d'achèvement de projet. À cette fin, le personnel de PEGC participera activement aux missions de la Banque pour suivre et contrôler la mise en œuvre des activités liées à la CV-CC et des nouveaux résultats et enseignements. En outre, au titre de son prochain cadre politique sur la CV-CC, la Banque mettra en cohérence ses opérations avec l'approche commune des BMD en matière d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Enfin, la Banque [proposera] l'intégration de la CV-CC dans toutes les opérations soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Pertinence de l'appui de la Banque

La Direction se félicite de la conclusion d'IDEV selon laquelle **l'appui de la Banque à la CV-CC a été satisfaisant**. En soutenant les PMR avec des projets dans différents secteurs de l'économie (énergie, eau, transport, etc.), la Banque s'est efforcée d'aligner étroitement ses interventions sur les priorités et les plans nationaux sur la CV-CC (CDN, plans nationaux d'adaptation, etc.), sur les plans des organismes régionaux et continentaux, et sur les politiques et stratégies propres de la Banque. Reconnaisant la dimension transfrontalière / régionale du changement climatique, la Banque continuera à soutenir les organismes régionaux tels que les Communautés économiques régionales (CER) et les centres régionaux du climat pour assurer la coordination continentale et régionale des réponses politiques. La Banque intègre déjà le changement climatique

et la croissance verte dans les documents de stratégie d'intégration régionale non seulement pour promouvoir les réponses régionales au changement climatique, mais aussi pour soutenir le développement de projets transfrontaliers pour faire face aux impacts qui dépassent les frontières. La Banque renforce également la capacité des centres climatologiques africains tels que le Centre africain des applications météorologiques pour le développement (ACMAD) à fournir des services météorologiques et climatiques de qualité pour la planification du développement. La Banque soutient des initiatives régionales telles que la Grande Muraille Verte et le Plan d'Investissement Climat Sahel. À l'avenir, PEGC travaillera avec ECV pour aligner les DSP / RISP avec les CDN, les PAN et les politiques de croissance verte nationales, et pour développer des pipelines pour soutenir les investissements de projets liés à la CV-CC dans les PMR.

En même temps, IDEV note des cas où les investissements de la Banque n'étaient pas alignés sur ses propres politiques. Ce fut le cas au Cameroun, où la Banque a construit une centrale électrique alimentée au fioul lourd en contradiction avec sa propre stratégie de gestion des risques climatiques de 2009 et sa stratégie d'adaptation et son plan d'action sur les changements climatiques 2011-2015. La Direction reconnaît la nécessité non seulement de mieux aligner les opérations de la Banque sur ses propres politiques et engagements en matière de CV-CC, mais aussi d'ajuster ses politiques et ses opérations pour se converger plus étroitement vers les orientations internationales en matière de CV-CC.

Efficacité de l'appui de la Banque

La Direction prend note de l'observation d'IDEV selon laquelle **l'efficacité de l'appui de la Banque à la CV-CC était insatisfaisante pour un quart des projets et qu'elle n'a pu être évaluée dans près de la moitié des projets en raison de la non-disponibilité de données**. Plus précisément, IDEV n'a pas pu évaluer 40 % des projets de l'échantillon, soit parce que les projets n'avaient pas d'objectifs clairs pour les réalisations ou les résultats liés à la

CV-CC, soit parce que les indicateurs n'étaient pas suffisamment précis pour permettre une évaluation objective des réalisations et des résultats, soit parce que les données sur les performances et l'efficacité n'étaient pas facilement disponibles. La Direction est consciente des difficultés que pose l'inclusion des contributions de la CV-CC (y compris les résultats/effets attendus et les activités) dans les rapports finaux d'évaluation des projets. En outre, la Direction reconnaît que l'unité en charge de la CV-CC n'est pas en mesure de sanctionner les projets qui n'intègrent pas les contributions de la CV-CC.

La Direction a créé des comités techniques et d'assurance qualité ainsi que le comité technique d'investissement pour améliorer la qualité des projets des secteurs public et privé. PEGC est représenté dans ces comités afin de s'assurer que lors de l'examen des projets, des considérations liées à la CV-CC font partie de la conception et de la mise en œuvre du projet. En réponse à l'observation d'IDEV selon laquelle les outils d'intégration du changement climatique sont lourds, la Banque prévoit d'améliorer continuellement ces outils pour les rendre plus conviviaux. La Banque mettra également en place des cliniques pour former les chefs de projet à l'utilisation des outils.

À l'avenir, la Direction donnera une directive claire à tous les complexes opérationnels et aux équipes de travail pour intégrer la CV-CC assorti d'objectifs clairs dans les cadres logiques. Les chargés de CV-CC aident déjà à la conception des projets, mais si nécessaire, la Direction renforcera également leur participation à la supervision des projets.

Efficience de l'appui de la Banque

La Direction se félicite de la conclusion d'IDEV selon laquelle les projets qui intègrent la CV-CC utilisent les budgets de manière efficace et trouvent des solutions aux problèmes de mise en œuvre. Cela dit, IDEV a constaté des retards importants dans la mise en œuvre des projets. La non-disponibilité de données a empêché IDEV d'évaluer l'efficacité des projets quant à l'utilisation du temps.

La Direction note que certains des facteurs qui entravent la mise en œuvre rapide des projets sont externes à la Banque. Néanmoins, la Direction rendra la mise en œuvre des projets plus efficace en tirant parti des financements internes et externes en faveur du climat et en réduisant les coûts de transaction liés à la mobilisation de ces financements, notamment en accordant une priorité accrue aux grands programmes.

Durabilité des interventions dans le domaine de la CV-CC

IDEV constate que la plupart des projets qu'il a évalués avaient des stratégies de sortie et intégraient certaines mesures de durabilité. Cependant, trop peu de projets comportaient des plans de durabilité crédibles qui tenaient compte des facteurs de la CV-CC et des facteurs institutionnels ou financiers. Pour rendre ses opérations plus durables, la Banque va intensifier le dialogue et l'engagement politique afin de continuer à s'assurer que ses opérations sont conformes aux politiques nationales de développement et aux plans des PMR en matière de CV-CC.

En outre, la Banque améliorera la viabilité économique et financière de ses interventions en renforçant ses analyses économiques et financières. Elle se fera également la championne de l'élaboration de politiques alignées sur les politiques internationales sur la CV-CC et générera des connaissances et des formations pour renforcer les capacités des pays à exploiter et à maintenir les investissements. Afin de garantir la viabilité environnementale de ses interventions, la Banque examinera mieux ses investissements en fonction du risque climatique et mettra en œuvre des mesures d'atténuation appropriées, en renforçant les capacités et les connaissances des PMR pour relever les défis du changement climatique et en réformant les politiques et les réglementations pour en assurer

la viabilité. La Banque s'est engagée à promouvoir les meilleures technologies propres et efficaces disponibles, à un prix abordable, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle aide notamment les PMR à : i) accroître progressivement l'utilisation durable des sources d'énergie renouvelables, dans la mesure du possible, ii) favoriser l'efficacité énergétique et iii) adopter des technologies plus propres.

Conclusion

L'évaluation d'IDEV a mis en évidence plusieurs domaines dans lesquels la Banque peut améliorer la mise en œuvre de son agenda en matière de CV-CC. Le rapport d'IDEV arrive à point nommé, car la Banque est en train d'élaborer sa nouvelle politique, sa stratégie et son plan d'action sur le changement climatique et la croissance verte. La Banque s'efforcera également de mobiliser davantage de financements internes et externes pour les interventions en rapport avec la CV-CC dans les PMR à partir de mécanismes de financement dédiés au climat. La Banque sera alors en meilleure position pour soutenir les PMR à renforcer leur résilience au climat tout en poursuivant des trajectoires de développement vert et sobre en carbone. Le travail que réalise actuellement la Banque et d'autres BMD prend appui sur l'approche commune des BMD en matière d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris pour mettre en cohérence les investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris contribuera également à résoudre les problèmes soulevés par IDEV.

Les conclusions, leçons et recommandations de l'évaluation d'IDEV réaffirment les efforts en cours et encourageront le travail et les actions de la Banque dans le domaine de la CV-CC, contribuant ainsi à la concrétisation des High 5 de la Banque. ■

Récapitulatif des mesures prises par la Direction

Recommandation	Réponse de la Direction
<p>Recommandation 1 : Situer le département responsable de la CV-CC de manière appropriée dans la hiérarchie de la Banque afin qu'il assure une surveillance et une orientation stratégiques globales de toutes les activités liées à la CV-CC, y compris les responsabilités relatives aux objectifs appropriés qui sont répercutés en cascade dans toute l'institution.</p>	
<p>a. Nouer également de solides liens de collaboration avec tous les complexes opérationnels.</p> <p>b. Veiller à ce que l'objectif de la Banque en matière de financement de la lutte contre le changement climatique soit partagé entre les complexes et les bureaux régionaux.</p> <p>c. Faire de l'intégration de la CV-CC un processus obligatoire pour l'évaluation des projets, comme c'est le cas pour la divulgation des sauvegardes environnementales et sociales. Cela renforcera les efforts de PEGG pour maximiser l'influence en amont sur la planification stratégique et la prise de décision afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'intégration de la CV-CC et du soutien aux PMR qui mettent en œuvre les plans d'action et les projets dans le cadre des CDN.</p>	<p>Accord – La Direction convient que la position de PEGG devrait être renforcée, et la Direction a pris plusieurs mesures pour améliorer l'intégration de la CV-CC dans les politiques/opérations (voir ci-dessus).</p> <p>L'objectif de la Banque en matière de financement climatique est inclus dans le cadre de mesure des résultats et dans les principaux indicateurs de performance et objectifs institutionnels, qui sont ventilés par complexes et unités organisationnelles.</p> <p>Actions supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La Banque élabore actuellement une nouvelle politique, une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action sur la CV-CC, qui garantiront l'intégration de la CV-CC dans toutes les politiques, tous les programmes et toutes les opérations de la Banque (PECG, 3^{ème} trimestre 2021). ■ Pour garantir que l'objectif de financement climatique de la Banque est bien partagé entre les complexes et les régions, la direction a veillé à ce que l'objectif de financement climatique devienne un KPI institutionnel de la Banque. Cet objectif fait déjà partie du dialogue interne lors des rencontres de la Semaine annuelle de planification du travail avec les Directeurs Généraux, les Directeurs Généraux Adjointes et les Chefs de bureau pays. Il est notamment discuté la manière d'atteindre cet objectif au niveau des régions et des pays. La Direction continuera de sensibiliser les gestionnaires et les chefs de projet de la Banque pour s'assurer que la cible est considérée comme un indicateur de performance clé conjoint. (PECG, 4^{ème} trimestre 2021). ■ La Direction veillera à ce que la nouvelle politique sur la CV-CC rende l'intégration de la CV-CC obligatoire pour l'approbation des projets et à ce que les projets qui ne démontrent pas avoir intégré la CV-CC ne soient pas examinés en vue leur approbation. (PECG, 4^{ème} trimestre 2021). ■ Outre la voie des opérations non souveraines (ONS) pour l'Académie des opérations mise en place par la Direction (avec un cours en ligne sur le changement climatique, la croissance verte et le genre dans les ONS de la Banque), la Banque élaborera des outils et des lignes directrices pour renforcer l'intégration de la CV-CC dans les opérations du secteur privé (ONS) et les lignes de crédit et pour aider les micro, petites et moyennes entreprises à intégrer les considérations relatives à la CV-CC dans leurs opérations. (PECG, 1^{er} trimestre 2022).

Récapitulatif des mesures prises par la Direction	
Recommandation	Réponse de la Direction
<p>Recommandation 2 : Renforcer les capacités techniques et institutionnelles de l'unité spécialisée en CV-CC au sein de la Banque, à savoir PEGG, afin de fournir un soutien pratique de qualité et opportun aux bureaux pays et régionaux de la Banque pour une intégration efficace de la CV-CC tout au long du cycle de projet.</p>	
<p>a. Renforcer les capacités techniques et institutionnelles de l'unité spécialisée en CV-CC au sein de la Banque, à savoir PEGG.</p>	<p>Accord – La Direction reconnaît que les effectifs actuels du département sont très faibles par rapport à la demande des pays. La Direction convient donc que la capacité de PEGG doit être renforcée afin d'aider les bureaux pays et régionaux de la Banque à intégrer efficacement la CV-CC dans les opérations de la Banque tout au long du cycle de projet.</p> <p>Actions supplémentaires :</p> <p>■ La direction a fait des propositions pour des experts supplémentaires en matière de CV-CC dans le cadre de l'exercice de redimensionnement visant à renforcer la capacité de l'unité dans les bureaux régionaux. Dans l'attente des résultats de l'exercice de redimensionnement, les mesures en cours visant à renforcer les capacités du personnel des bureaux régionaux comprennent le recours à des consultants à court terme et la formation des gestionnaires de tâches et des responsables des investissements aux outils d'intégration de la CV-CC et à leur application, ainsi qu'au financement de la lutte contre le changement climatique (PEGG, 4^{ème} trimestre 2022).</p>
<p>Recommandation 3 : Définir une théorie claire du changement (en particulier pour la CV, mais probablement aussi pour le CC), et un cadre de résultats intégré pour la CV-CC, avec des définitions claires qui suivent les définitions de la CV-CC récemment renforcées et approuvées par les BMD.</p>	
<p>a. Définir la croissance verte et veiller à ce que la signification du concept soit intégrée dans l'ensemble des opérations et des interventions, et élaborer des notes d'orientation sur l'intégration de la CV-CC.</p> <p>b. Assurer la cohérence des concepts dans l'ensemble des stratégies et des documents politiques, avec davantage d'éléments « exploitables » conformément aux objectifs des CDN nationaux pour aider à clarifier ce qu'est un projet répondant aux exigences de « croissance verte inclusive ».</p> <p>c. Améliorer le suivi et l'évaluation des investissements dans la CV-CC et élaborer des outils pour les utilisateurs, des produits du savoir, des processus d'apprentissage et des indicateurs de résultats afin d'améliorer la mise en œuvre des projets.</p>	<p>Accord – La Direction convient de la nécessité d'élaborer une théorie du changement pour l'intégration de la CV-CC ainsi qu'un cadre intégré de résultats en matière de CV-CC.</p> <p>Actions supplémentaires :</p> <p>■ A la faveur de sa nouvelle politique et à son nouveau cadre stratégique en matière de CV-CC, la Banque va revoir et harmoniser son concept de CV avec celui des autres BMD, notamment en ce qui concerne les critères et les indicateurs permettant de mesurer les résultats en matière de CV-CC. À cette fin, la Banque élaborera des produits du savoir qui définissent le concept de CV en ce qui concerne la Banque et l'opérationnalisation de la CV dans les programmes et les projets. Elle éduquera également le personnel de tous les complexes sur le concept, la manière de l'appliquer dans les programmes et les opérations, et les outils à utiliser pour ce faire. Afin de tenir informés les complexes des évolutions dans le domaine du changement climatique et de la croissance verte, la direction organisera des formations/sensibilisations régionales trimestrielles et/ou semestrielles sur l'état d'avancement du programme international en matière de changement climatique et de croissance verte, tout en poursuivant l'organisation des journées annuelles de la croissance verte. (PEGG, 4^{ème} trimestre 2022).</p>

Récapitulatif des mesures prises par la Direction	
Recommandation	Réponse de la Direction
	<p>■ La Banque élaborera des lignes directrices pour l'intégration de la CV-CC pendant la mise en œuvre des projets, y compris des critères et des indicateurs pour le suivi des composantes liées à la CV-CC et la mesure des résultats en matière de CV-CC. À l'avenir, PEGG participera aux activités de supervision des projets et à l'élaboration de rapports d'achèvement des projets qui permettront de suivre la mise en œuvre des mesures liées à la CV-CC et leurs résultats. PEGG travaillera avec ECST pour renforcer les capacités de collecte de données sur le CC et la CV et s'assurer que la collecte de ces données s'effectue dans les Instituts Nationaux de la Statistique. (PECG, 4^{ème} trimestre 2022).</p> <p>■ La Banque est en train d'élaborer un système de suivi, d'évaluation, d'établissement de rapports et d'apprentissage (MERL) destiné à suivre et à évaluer le travail et les investissements de la Banque en matière de CV-CC et à établir un lien avec le cadre de mesure des résultats de la Banque. Le MERL suivra également les résultats en matière d'adaptation et d'atténuation du soutien de la Banque à la CV-CC, ainsi que les réalisations en matière de soutien au développement d'un environnement favorable à la CV-CC dans les PMR et dans la mobilisation du financement climatique. (PECG, 4^{ème} trimestre 2021).</p>
<p>Recommandation 4 : Préciser les domaines d'intervention la BAD pour ce qui est de la CV-CC, qui tiennent dûment compte de l'avantage comparatif de la Banque mais qui doivent faire appel à l'expertise de différents secteurs selon les besoins.</p>	
<p>a. Fournir des services actifs d'appui aux PMR sur les questions relatives à la CV-CC et à son mandat plus large lié au cycle de projet.</p> <p>b. Créer un fonds spécial ou une facilité doté de ressources internes pour soutenir les études en phase initiale, l'assistance technique et/ou le développement des entreprises pour les projets susceptibles d'attirer des financements climatiques externes.</p>	<p>Accord – La Direction est d'accord avec la recommandation visant à clarifier les domaines d'intervention en ce qui concerne la CV-CC. Dans le cadre de l'approche de sélectivité de la Banque, et sur la base de l'avantage comparatif de la Banque, la Direction a précisé les domaines d'intervention de la Banque pour ce qui est de la CV-CC, ce qui permettra d'éclairer la conception du nouveau cadre de la Banque en matière de CV-CC. Il s'agira notamment de renforcer le soutien aux pays dans le cadre de la Plateforme africaine des CDN, par lequel la Banque aidera les PMR à revoir leurs CDN et à élaborer leurs stratégies climatiques à long terme.</p> <p>Actions supplémentaires :</p> <p>■ Dans le cadre du FAD-15 et de l'AGC-VII, la Banque soutiendra la révision ou l'élaboration des CDN dans 10 pays FAD, y compris des pays en transition. (PECG, 4^{ème} trimestre 2022).</p>

Récapitulatif des mesures prises par la Direction	
Recommandation	Réponse de la Direction
	<p>■ Bien que la Direction convienne de la nécessité d'un mécanisme interne, il existe déjà des mécanismes au sein de la Banque qui fournissent une assistance technique et un soutien aux études de première phase. Il s'agit par exemple des guichets du FAD et de la BAD, ainsi que des facilités existantes en matière de climat, telles que l'ACCF et le SEFA. Ces mécanismes doivent être renforcés pour soutenir les projets présentant des avantages potentiels pour le climat. (PECG, 4^{ème} trimestre 2023).</p> <p>■ La Banque soutiendra l'engagement politique dans les 10 pays du FAD dans le cadre de la Plateforme africaine des CDN. La direction a également lancé plusieurs programmes visant à améliorer la compréhension et l'engagement des PMR dans la CV, comme le montre l'encadré 1. A travers ces programmes, la Banque formera le secteur privé et les agences gouvernementales sur le CC et la CV et les opportunités commerciales qu'elles présentent ainsi que sur les ressources concessionnelles disponibles pour des investissements dans des interventions CV-CC. La Banque forme déjà des institutions financières et des agences gouvernementales dans plusieurs PMR sur les ressources concessionnelles et les opportunités d'assistance technique présentées par les fonds internationaux pour l'environnement et le climat. (PECG, 4^{ème} trimestre 2022).</p>
<p>Recommandation 5 : Mettre en place des mécanismes adéquats pour assurer le suivi et la surveillance des résultats en matière de CV-CC tout au long du cycle du projet afin de : i) promouvoir une attention continue en faveur de la CV-CC pendant la mise en œuvre des projets ; ii) permettre à la Banque de s'attaquer aux obstacles potentiels à l'adoption et à l'efficacité de l'intégration de la CV-CC ; et iii) améliorer l'établissement de rapports sur les résultats obtenus.</p>	
<p>a. Mettre en place des mécanismes adéquats pour assurer le suivi et la surveillance des résultats en matière de CV-CC tout au long du cycle du projet afin de : i) promouvoir une attention continue en faveur de la CV-CC pendant la mise en œuvre des projets ; ii) permettre à la Banque de s'attaquer aux obstacles potentiels à l'adoption et à l'efficacité de l'intégration de la CV-CC ; et iii) améliorer l'établissement de rapports sur les résultats obtenus (tant au niveau de la Banque qu'au niveau des projets).</p>	<p>Accord – La Direction est d'accord avec la recommandation sur la mise en place de mécanismes adéquats pour contrôler et suivre les résultats en matière de CV-CC tout au long du cycle du projet. Dans le cadre de ses rapports mensuels, la Banque assure déjà le suivi de l'intégration de la CV-CC et des engagements en matière de financement climatique.</p> <p>Actions supplémentaires :</p> <p>■ La Direction élaborera, à la lumière de la base de données d'IDEV et des rapports mensuels, trimestriels et annuels des départements internes, un système permettant de répertorier toutes les opérations de la Banque en vue de déterminer si et dans quelle mesure elles ont intégré la CV-CC, mis en œuvre les composantes et les activités liées à la CV-CC et atteint les résultats et les objectifs. (PECG, 2^{ème} trimestre 2022)</p>





Introduction

Contexte de l'évaluation

Les effets du changement climatique sur le continent étant de plus en plus graves, il est impératif que l'Afrique promeuve la protection de l'environnement tout en poursuivant sa croissance économique. Reconnaisant que la croissance économique est étroitement liée à l'utilisation durable du capital naturel, le plan de transformation de la Banque pour l'Afrique a placé la croissance verte et inclusive au centre de ses préoccupations, en mettant l'accent sur l'utilisation durable des ressources naturelles et en misant sur des solutions technologiques axées sur les marchés africains pour déclencher une croissance verte. La population africaine compte une forte proportion de jeunes, ce qui offre à l'Afrique un grand potentiel pour développer sa main-d'œuvre et son capital humain. La croissance économique verte est essentielle pour l'Afrique afin d'éviter des niveaux élevés de chômage ou de sous-emploi. Plusieurs pays africains ont pris conscience de l'importance de la croissance verte et s'emploient activement à institutionnaliser les politiques relatives à la croissance verte et au changement climatique au niveau national. En outre, les économies africaines étant fortement dépendantes des ressources naturelles, il est absolument nécessaire de réduire la lourde empreinte écologique de la consommation dans le cadre de la stratégie pour la croissance verte².

La croissance verte dans les pays membres régionaux (PMR), telle que décrite dans le cadre sur la Croissance verte et l'évaluation de l'état de préparation à la croissance verte de la BAD, devrait être une transition inclusive. Pour ce faire, l'équité et l'inclusion dans l'accès à l'énergie propre, à l'eau potable et à un meilleur assainissement sont indispensables, et il faut veiller à ce que certaines populations ne subissent pas injustement les effets

négatifs des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution atmosphérique et des services écosystémiques. Il a été largement démontré qu'en raison de la hausse des températures mondiales et de la baisse des précipitations dans la région, des secteurs importants comme l'agriculture, la sylviculture, la pêche, la protection de l'environnement et la gestion des catastrophes subissent les effets négatifs du changement climatique. On pourrait également citer les effets négatifs sur les projets de développement de grande envergure tels que la construction d'infrastructures (comme les routes)³. En outre, on estime que les répercussions économiques sur la région devraient également être plus importantes, compte tenu des mesures d'adaptation au changement climatique et des coûts liés à la mise en place des infrastructures requises. Bien que l'Afrique contribue à moins de 7 % des émissions totales, elle est l'une des régions les plus vulnérables du monde en raison de sa forte exposition au changement climatique et de sa faible capacité d'adaptation⁴. La croissance verte et inclusive entend répondre aux problèmes d'injustice environnementale résultant du changement climatique par l'inclusion économique, spatiale, sociale et politique⁵.

L'accord de Paris de 2015 a été cité comme l'initiative la plus ambitieuse jamais prise pour renforcer la réponse mondiale aux défis de plus en plus urgents du changement climatique. Faisant suite à cet accord, la Banque a déployé de nouveaux efforts⁶. En effet, la Banque se positionne de plus en plus comme un acteur clé du développement international en soutenant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans la région. Les conclusions et les enseignements tirés de cette évaluation éclairent les futures politiques, stratégies/plans d'action et interventions de la Banque en matière de croissance verte et de changement

climatique en Afrique. Cette évaluation porte sur les activités de la Banque en matière de croissance verte et de changement climatique afin de soutenir ses objectifs dans ces domaines et de lui permettre d'exécuter efficacement ses stratégies en son sein, mais aussi au niveau régional, national, sectoriel et des projets.

Agenda mondial de la croissance verte et du changement climatique

Le soutien apporté par la Banque à la croissance verte et à la lutte contre le changement climatique dépend en grande partie de la manière dont elle perçoit ces enjeux. Ainsi, la compréhension du concept et sa perception par l'équipe d'évaluation et par la Banque sont explicitées dans les paragraphes suivants.

Définir la croissance verte et le changement climatique

Le concept de croissance verte a fait son apparition en mars 2005 lors de la cinquième conférence ministérielle sur l'environnement et le développement (MCED) en Asie et dans le Pacifique⁷, qui a réuni 52 gouvernements et autres parties prenantes à Séoul⁸. Il s'agissait d'un accord visant à aller au-delà de la rhétorique du « développement durable » et de la « croissance verte » pour parvenir à un développement durable et à un engagement en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement⁹. Dans des publications récentes, les Nations Unies ont cité 13 définitions distinctes émanant d'acteurs internationaux de premier plan¹⁰. Cependant, le principe général qui sous-tend toutes ces définitions repose sur l'idée que la croissance économique peut être compatible avec la durabilité environnementale. Les termes « croissance verte », « économie verte » et « développement à faible intensité de carbone » sont utilisés de manière interchangeable. Tous ces termes sont largement acceptés comme une « approche plus complète de l'intégration de l'environnement et du développement dans la prise de décision, la politique et la planification

économiques »¹¹. La BAD définit la croissance verte comme « *la promotion et la maximisation des perspectives offertes par la croissance économique par le renforcement de la résilience, la gestion efficace et durable des actifs naturels, ce qui inclut l'amélioration de la productivité agricole, et la promotion d'infrastructures durables* »¹².

Le changement climatique est un changement dans les conditions météorologiques et les changements connexes dans les océans, les surfaces terrestres et les calottes glaciaires, qui se produisent sur des échelles de temps de plusieurs décennies ou plus¹³. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le changement climatique est en grande partie causé par les activités humaines entraînant des niveaux croissants d'émissions de GES. Les impacts observés du changement climatique en Afrique augmentent les événements météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, les régimes pluviométriques irréguliers, les températures élevées, l'élévation du niveau de la mer et les cyclones. Le changement climatique est considéré comme la plus grande menace pour l'existence humaine.

Dans ce rapport d'évaluation, nous utiliserons l'expression « projets, interventions ou portefeuille de la Banque » pour désigner les projets de la Banque qui intègrent la croissance verte et le changement climatique dans leur conception.

Évolution de l'agenda de la BAD en matière de changement climatique et principales étapes

Les conférences mondiales telles que la 21e Conférence des parties (COP) de Paris sont devenues essentielles pour susciter une dynamique mondiale et encourager les parties à faire preuve d'une plus grande ambition dans la lutte contre le changement climatique à travers le monde. Outre les diverses initiatives et stratégies qui mettent en évidence son engagement en faveur de la croissance verte, la Banque a affirmé sa volonté d'œuvrer à la lutte contre le changement climatique dès 2009, lorsque le

Groupe de la Banque a élaboré sa stratégie en matière de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRMA)¹⁴. Des plans d'action sur le changement climatique ont été élaborés et sont désormais régulièrement mis à jour tous les cinq ans (depuis 2011). Le premier plan d'action de la Banque sur le changement climatique (CCAP1 2011-2015) a adopté le concept de « développement compatible avec le changement climatique » et souligné que le développement économique pouvait se poursuivre tout en luttant contre le changement climatique. Le deuxième plan d'action (CCAP2 2016-2020) a ensuite défini des objectifs plus ambitieux, notamment en ce qui concerne l'augmentation du financement de la lutte contre le changement climatique. En 2015, la Banque a également créé un département spécialisé (PECG) chargé d'intégrer la croissance verte et le changement climatique à tous les niveaux des opérations de la Banque (plus de détails sont donnés à la section « *Portefeuille et Performance des projets évalués* »). En mai 2018, la BAD et le GGGI ont conclu un accord de partenariat pour promouvoir des programmes, des projets, des recherches et des activités conjointes visant à soutenir le renforcement des capacités et la création de débouchés pour la croissance verte en Afrique. L'annexe 7 présente un calendrier des activités liées à la croissance verte et au changement climatique qui met en évidence d'autres étapes clés au titre de la période d'évaluation (2008-2018).

Objectif et portée

L'objectif de l'évaluation des interventions de la Banque intégrant la croissance verte et le changement climatique, approuvées entre 2008 et 2018 était de i) soutenir la Direction et le personnel des opérations dans l'amélioration des questions stratégiques, conceptuelles et de mise en œuvre liées aux interventions de la Banque (intégration et performance des projets) dans ses pays membres régionaux (PMR) ; ii) promouvoir l'apprentissage à l'intérieur et à l'extérieur de la Banque en identifiant les enseignements et les recommandations concernant la manière dont la BAD pourrait contribuer le plus

efficacement à l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre de ses interventions liées au changement climatique et à la croissance verte ; et iii) rendre compte au Conseil et aux autres parties prenantes des résultats des projets de la Banque dans le domaine du changement climatique et de la croissance verte.

Questions de l'évaluation

Cette évaluation s'est attachée à déterminer la mesure selon laquelle la BAD a intégré la croissance verte et le changement climatique, et si les résultats des projets sont clairement alignés sur les objectifs de la croissance verte et du changement climatique. L'évaluation a été guidée par les principales questions suivantes :

1. Dans quelle mesure la BAD a-t-elle intégré la croissance verte et le changement climatique dans ses interventions notamment les politiques, les stratégies et les opérations ?
2. Dans quelle mesure les projets financés par la BAD qui intègrent le changement climatique ont-ils performé en termes de pertinence, efficacité, efficience et durabilité ?

De plus, les facteurs clés de succès et/ou d'échec associés aux deux questions primordiales ci-dessus ont été examinés.

Approche et méthodes d'évaluation

La conception globale de l'évaluation repose sur une approche théorique¹⁵, s'appuyant sur un éventail de méthodes et de sources de données. Les activités d'évaluation ont été divisées en six pièces constitutives, comme décrit dans le tableau 1 ci-dessous. Les résultats et les enseignements tirés de chacune des 6 pièces constitutives ont servi d'éléments de référence pour définir les leçons et les recommandations permettant de répondre aux principales questions générales de l'évaluation. La matrice d'évaluation figure à l'annexe 4 des annexes

Tableau 1: Résumé des pièces constitutives de l'évaluation

1. Analyse comparative	Une comparaison documentaire entre la BAD et d'autres banques multilatérales de développement pour déterminer à quel point les processus/pratiques/outils d'intégration de la croissance verte et du changement climatique sont pertinents pour changer le contexte et les besoins de la Banque ; les normes de bonnes pratiques et les programmes mondiaux et les objectifs stratégiques de la Stratégie décennale et du DBDM. L'étude comparative a examiné les stratégies, les politiques et les sauvegardes mises en place dans d'autres banques multilatérales de développement afin d'évaluer la clarté des concepts et des hypothèses qui sous-tendent les politiques, les stratégies de la BAD et leur utilité.
2. Synthèse de la méta-évaluation	La méta-analyse a porté sur un échantillon pertinent des évaluations déjà réalisées par IDEV. Au cours de la première phase, un examen initial des objectifs, des cibles, des progrès et des enseignements a été utilisé pour affiner la théorie du changement, les questions d'évaluation, le cadre et les outils d'évaluation. Les principaux enseignements tirés des évaluations précédentes, documentés dans la base de données globale des enseignements sur l'efficacité des interventions et des politiques que la BAD pourrait utiliser pour améliorer ou influencer la manière dont la conception et la mise en œuvre de ses stratégies, politiques et opérations en matière de croissance verte et de changement climatique sont entreprises.
3. 20 Évaluations des résultats des projets	Cette composante avait pour principal objectif de produire des preuves fiables sur les résultats de développement, la performance des projets et les facteurs internes ou externes essentiels au succès des projets sélectionnés, en ce qui concerne l'intégration de la croissance verte et du changement climatique. L'équipe d'évaluation a effectué quatre évaluations des résultats de projets (ERP) dans chacun des cinq pays étudiés, qui ont été retenues dans la base de données relatives à la croissance verte et au changement climatique créée par IDEV en 2018 et mise à jour en 2020. Les projets évalués dans le cadre de cette composante ont porté sur un large éventail de secteurs, de mécanismes de financement et de valeurs totales, par souci de représentativité. Certains projets ont été classés comme projet autonome (explicitement orienté croissance verte et changement climatique) ou comme composante (certains aspects des projets étaient axés sur la croissance verte et le changement climatique). Les projets ont également été sélectionnés en fonction de la disponibilité d'un niveau de documents approprié. L'équipe a préalablement renseigné les champs d'un modèle d'évaluation des résultats des projets en utilisant les rapports REP et RAP, et a ensuite collecté des données primaires pour combler les lacunes, et mettre à jour les questions liées aux résultats et aux impacts des aspects des projets relatifs à la croissance verte et au changement climatique. La liste des 20 projets évalués figure à l'annexe 6 des annexes techniques du présent rapport. Une notation globale à savoir : très satisfaisant, satisfaisant, insatisfaisant et très insatisfaisant a été attribuée à chacun des quatre critères de l'évaluation : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité.
4. Revue de portefeuille	Dans le cadre de l'examen du portefeuille, la composition des projets de la Banque qui intègrent la croissance verte et le changement climatique (sur la base de la base de données pertinentes d'IDEV) et leur performance ont été évaluées. L'examen a porté sur un large éventail d'aspects afin de mieux appréhender les projets de la Banque intégrant la croissance verte et le changement climatique, à travers notamment : un aperçu des tendances des prêts et des approbations de la BAD en matière de croissance verte et de changement climatique, une évaluation de la part des projets liés à la croissance verte et au changement climatique dans le portefeuille de la BAD, l'utilisation des instruments (programmes d'investissement, appui budgétaire sectoriel, assistance technique et renforcement des capacités) et la part du cofinancement dans les programmes de la Banque.
5. Études de cas pays	Des études de cas pays ont été réalisées dans cinq PMR, notamment un pays pour chacune des cinq régions africaines (Afrique australe, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique du Nord), afin de mesurer la pertinence de la stratégie et de l'approche de la BAD pour traiter les questions relatives à la croissance verte et au changement climatique, et d'améliorer la compréhension des facteurs externes qui ont une incidence sur l'efficacité des interventions de la BAD dans les différents contextes africains. Ces études de cas ont également été utilisées pour identifier les « environnements favorables » à une intégration et une mise en œuvre efficaces des politiques et des projets ¹⁶ .
6. Évaluation groupée des interventions de l'Énergie et du Transport¹⁷	Mesurer les résultats des évaluations des projets dans les secteurs de l'énergie et des transports, synthétiser les conclusions et les évaluer selon les critères de pertinence, d'efficacité, de durabilité et d'efficience. L'évaluation groupée a également permis de déterminer les performances des systèmes de gestion utilisés par les projets soutenus par la BAD, ainsi que de tirer des enseignements pour améliorer ses futures interventions dans les différents secteurs liés à la croissance verte et au changement climatique.

techniques du présent rapport. Elle comporte des informations détaillées sur les questions subsidiaires et les méthodes utilisées, et présente la conformité de chaque question subsidiaire aux critères d'évaluation internationale. De plus amples informations concernant les méthodes spécifiques utilisées pour chaque pièce constitutive de l'évaluation, y compris l'échelle de notation utilisée figurent également aux annexes 1 et 4 des annexes techniques du présent rapport.

Les composantes de l'évaluation ont été séquencées pour qu'elles puissent s'éclairer mutuellement. Une méta-analyse des évaluations précédentes, un examen du portefeuille, ainsi qu'une étude comparative (composantes 1, 2 et 4) ont été réalisés afin d'éclairer les activités de collecte de données de base dans le pays et pendant les missions de l'équipe d'évaluation au siège de la Banque à Abidjan. Des études de cas pays et des évaluations des résultats des projets ont été réalisées conjointement (pièces constitutives 3 et 5 de l'évaluation), afin d'évaluer l'intégration des politiques nationales et les résultats des projets dans ces cinq pays. L'évaluation groupée (pièce constitutive 6) a été réalisée après l'achèvement des cinq autres composantes afin de synthétiser les résultats au niveau sectoriel dans les cinq pays et les projets de l'échantillon.

Portefeuille et échantillonnage

Étant donné que les systèmes de la Banque ne classent ni ne marquent les projets qui ont intégré la Croissance verte et le changement climatique, l'équipe d'évaluation a parcouru l'ensemble de la base de données des projets de la Banque pour la période 2008-2018 et a mené une analyse approfondie de toutes les opérations existantes afin d'identifier le portefeuille pertinent pour la présente évaluation. Sur un total de 1530 projets, IDEV a identifié 277 projets « composantes » (investissements indirects) et 596 projets « autonomes » qui ont intégré la croissance verte ou le changement climatique au cours de la période de dix ans. Compte tenu de la taille et de la diversité de ces 873 interventions de la Banque et de la portée limitée de l'évaluation

(seulement une semaine réservée aux réunions dans chacun des pays), un échantillon de pays et de projets a été constitué pour l'évaluation. Cinq pays ont été sélectionnés pour les études de cas sur la base des critères suivants : i) Représentativité géographique (des régions d'Afrique : Nord, Sud, Est, Ouest, Centre) ; et ii) Disponibilité de projets assortis d'une solide documentation présentant le plus de caractéristiques possibles du portefeuille.

Sur la base de ces critères, les pays suivants ont été choisis : Sénégal (Afrique de l'Ouest), Rwanda (Afrique de l'Est), Mozambique (Afrique australe), Maroc (Afrique du Nord) et Cameroun (Afrique centrale). Pour chaque pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, quatre projets ont été sélectionnés pour un examen plus approfondi des résultats. Les 20 projets ont été sélectionnés sur la base des mêmes critères que les pays, à savoir :

1. Représentativité géographique (parmi les pays faisant l'objet d'une étude de cas) ;
2. Existence d'une documentation, à savoir les rapports d'achèvement de projet ;
3. Représentativité des types de projets (c'est-à-dire autonome ou composante) ;
4. Couverture sectorielle (ressources naturelles : agriculture/environnement et infrastructures durables : énergie/transport) ; et
5. Inclusion des opérations du secteur public et du secteur privé.

Collecte des données

L'évaluation s'est appuyée sur la collecte de données primaires et secondaires tout au long du processus. Les principales parties prenantes de la Banque ont été interrogées par le chef d'équipe et le responsable de l'évaluation à Abidjan et par Skype, et des entretiens en personne ont été réalisés avec les parties prenantes au niveau pays par chaque responsable pays pour les pièces constitutives 3 et

5. Les réunions et les entretiens ont rassemblé le personnel chargé des opérations dans les secteurs de l'énergie/l'électricité, des transports, de l'eau, de l'agriculture, le personnel des bureaux régionaux, le personnel du département de la croissance verte et du changement climatique, du département de l'assurance qualité (SNDR), le personnel chargé des sauvegardes environnementales et sociales, les chefs de projet, les parties prenantes au niveau ministériel et les organismes d'exécution. Des visites de sites ont également été organisées pour l'observation physique des 20 projets dans le cadre des cinq études de cas pays et ont permis de recueillir le maximum d'informations sur l'état d'avancement des projets et les facteurs qui ont eu une incidence sur les changements escomptés en matière de croissance verte et de changement climatique. Une revue de littérature et de politiques a été réalisée à tous les stades de l'évaluation y compris les documents relatifs au projet (rapports d'achèvement et d'évaluation), les stratégies (au niveau du pays, du secteur et de la région), les rapports annuels et les évaluations précédentes de la Banque.

Synthèse, validation et rapports

Sur la base des études relatives aux pièces constitutives, cette phase de l'évaluation s'est appuyée sur les analyses pour formuler des constatations pour chaque question d'évaluation. Un atelier de synthèse a eu lieu en novembre 2019

après l'achèvement de toutes les pièces constitutives de base, avant l'ajout d'un autre pays pour l'étude de cas¹⁸. Chacun des membres de l'équipe d'évaluation a fait état des éléments disponibles dans les études de base de son évaluation, conformément aux questions d'évaluation pertinentes. Des réunions ont régulièrement été organisées sur Skype pour valider les conclusions des membres de l'équipe qui ont assuré la collecte de données primaires. L'équipe d'évaluation a évalué la qualité de chaque élément de preuve par triangulation des données (primaires et secondaires) et a identifié les éléments de preuve corroborant ou contradictoires provenant d'autres processus de collecte de données comme les entretiens avec la Banque et l'examen des données secondaires. Tout au long du processus d'évaluation, l'équipe a consulté le groupe de référence de l'évaluation et d'autres parties prenantes pour obtenir un retour d'informations et vérifier les résultats préliminaires. Entre autres interactions, l'équipe d'évaluation a organisé un atelier de validation à Abidjan en décembre 2019 pour discuter des résultats préliminaires et obtenir un retour d'information de la part de l'équipe de référence. Les retours d'information concernant chacune des constatations et recommandations présentées ont été reçus de 26 membres du personnel de la Banque sur les 59 auxquels elles avaient été communiquées (des membres du groupe de référence et des membres du personnel des bureaux régionaux), ce qui équivaut à un taux de réponse de 44 %.

Limites

Tableau 2: Limites de l'évaluation

Limites	Description	Mesure d'atténuation
Difficulté à généraliser les résultats sur la base d'un échantillon limité	Les pays visités ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble de la sous-région. Les projets de l'échantillon représentent 2 % du portefeuille, ce qui rend difficile toute tentative de généralisation.	Les enseignements tirés des projets et des études de cas pays ont été étayés par des sources secondaires, d'autres activités de base et des entretiens / consultations avec le personnel de la Banque et le groupe de référence pour confirmer les conclusions.

<p>Ressources limitées par rapport à la portée de l'évaluation et indisponibilité des données</p>	<p>Compte tenu de la portée de l'évaluation, il était nécessaire de procéder à une analyse de l'intégration à l'échelle de la Banque, au niveau des politiques, des opérations, des régions, des pays, des secteurs et des projets. Dans le cadre de cette analyse, la collecte de données primaires devait être effectuée dans un délai très court. De ce fait, les données qui pouvaient être collectées pour répondre de manière plus approfondie aux questions de l'évaluation étaient limitées et cela a eu une incidence sur la qualité des données utilisées pour synthétiser les résultats et les conclusions. Les données primaires générées par les systèmes de suivi de la BAD concernant l'efficacité des projets liées à la croissance verte et au changement climatique étaient également limitées. L'utilisation du temps et des budgets au titre des considérations relatives à la croissance verte et au changement climatique n'ont pas fait l'objet d'un rapport distinct, ce qui n'a pas permis une évaluation séparée de l'efficacité.</p>	<p>Les constatations et les recommandations étaient fondées sur les principales sources d'information que la Banque utilise pour intégrer le changement climatique et la croissance verte. IDEV a utilisé la note globale attribuée à l'efficacité du projet, lorsqu'il n'était pas possible d'évaluer séparément l'efficacité de la composante croissance verte et changement climatique.</p>
<p>Définition ambiguë de la croissance verte et du changement climatique, rendant difficile l'identification des projets intégrant ces deux enjeux</p>	<p>Les 873 projets identifiés comme des projets de la Banque qui intègrent la croissance verte et le changement climatique n'étaient pas inclus dans un système formalisé de classification et de suivi des projets. Par conséquent, les 20 projets retenus pour l'évaluation des résultats n'étaient pas tous directement/explicitement axés sur la croissance verte et le changement climatique, et ont été sélectionnés sur la base de la mention éventuelle des objectifs liés à la croissance verte et au changement climatique dans les REP. Lorsque les projets étaient implicitement axés ou comportaient une composante axée sur la croissance verte et le changement climatique, ces deux enjeux n'étaient pas toujours clairement définis.</p>	<p>L'équipe d'évaluation a évalué les projets axés sur les composantes et les activités liées à la croissance verte et au changement climatique afin de mieux comprendre les domaines d'intervention dans lesquels des considérations relatives à la croissance verte et au changement climatique ont été prises en compte. Étant donné que le mandat du département PECG de la Banque est d'intégrer la croissance verte et le changement climatique dans toutes les opérations, les conclusions de l'évaluation des résultats des projets restent très pertinentes pour se forger une idée de l'efficacité des activités d'intégration.</p>
<p>Période d'approbation et pertinence</p>	<p>Compte tenu du caractère rétrospectif de l'analyse, nous faisons preuve d'une certaine prudence quant aux résultats et aux conclusions et nous comprenons qu'une grande partie des activités liés à la croissance verte et au changement climatique à la Banque ont été menées au cours des dernières années de la période d'évaluation 2008-2018, ce qui signifie que les projets approuvés au cours des premières années de cette période de dix ans ne sont pas aussi pertinents pour évaluer l'état actuel et la capacité à intégrer et à atteindre les objectifs liés à la croissance verte et au changement climatique et à formuler des recommandations utiles pour l'avenir.</p>	<p>Tous les projets ont fait l'objet d'un examen approfondi, dont l'objectif était d'évaluer les considérations relatives à la croissance verte et au changement climatique. Pour évaluer les progrès réalisés au fil du temps en matière d'intégration de la croissance verte et du changement climatique, cinq projets ont été sélectionnés dans la base de données relative à la croissance verte et au changement climatique couvrant la période 2013-2018. Étant donné que l'évaluation couvrirait également des stratégies telles que le CRMA (2009) et le CCAP1 (2011-2015), il a été nécessaire d'évaluer également des projets plus anciens (par exemple, ceux approuvés depuis 2009).</p>



Évaluation de l'intégration et du soutien de la croissance verte et du changement climatique à la Banque

Cette section présente les principales constatations de l'évaluation des efforts de la Banque pour intégrer la Croissance verte et le changement climatique dans ses interventions. Premièrement, les constatations concernant les deux questions d'évaluation primordiales sur l'intégration de la Croissance verte et du changement climatique dans les interventions de la Banque ; ainsi que le portefeuille et la performance des projets évalués seront présentés. Cette analyse sera complétée par l'analyse comparative ; et la synthèse des évaluations pertinentes d'IDEV, afin de tirer les leçons des bonnes pratiques d'intégration des autres BMD et des évaluations pertinentes d'IDEV.

Intégration de la croissance verte et du changement climatique dans les interventions de la Banque

L'intégration de la croissance verte et du changement climatique à la Banque est le résultat d'une série de politiques adoptées par celle-ci. Ces politiques ont fourni des orientations de haut niveau, notamment par la mise en place de mécanismes de soutien et de cadres favorables aux capacités institutionnelles, se traduisant par la dotation en personnel de l'unité PEEG dans les bureaux centraux et régionaux, ainsi que par l'adoption d'outils de contrôle de l'évolution du climat et de comptabilisation des GES pour soutenir la conception des projets.

Stratégie décennale de la Banque et « Top 5 »

Les résultats des activités liées à l'intégration de la croissance verte et du changement climatique sont de plus en plus évidents, après l'approbation par la Banque des principaux documents de politique et de stratégie. L'approbation par la Banque du cadre « Transition vers une croissance verte » (2014) est intervenue après l'approbation de sa Stratégie décennale en vigueur (2013) qui promeut la transformation de l'Afrique par une croissance inclusive et la transition vers une croissance verte. La croissance verte et le changement climatique ont également été intégrés dans les Cinq grandes priorités (Top 5) de la Banque (2015). Au nombre des stratégies approuvées figurent les plans d'action consécutifs sur le changement climatique - (CCAP1 2011-2015 ; CCAP2 2016-2020).

Documents de stratégie par pays (DSP) et documents de stratégie d'intégration régionale (DSIR)

L'intégration de la Croissance verte et du changement climatique dans les interventions de la Banque a mis l'accent sur l'engagement avec les PMR et la garantie que les DSP et les DSIR reflètent les priorités de la Croissance verte et du changement climatique pertinentes pour les PMR afin de fournir le cadre d'intégration au niveau des

pays. À cette fin, la Banque a élaboré des lignes directrices pour l'intégration de la Croissance verte et du changement climatique dans les DSP (révisées en 2017) et un outil d'orientation étape par étape.

Parmi les nombreuses mesures prises par la BAD pour intégrer la croissance verte et le changement climatique, l'une des priorités a été de veiller à ce que les documents de stratégie pays (DSP) et les documents de stratégie d'intégration régionale intégrée (DSIR) intègrent les activités et les objectifs liés à la croissance verte et au changement climatique. Des références importantes à la croissance verte et au changement climatique figurent désormais dans les DSP et les DSIR les plus récents. Les parties prenantes interrogées ont indiqué que la Banque doit hiérarchiser et améliorer l'efficacité des efforts d'intégration dans les DSP et RISP pour atteindre les résultats escomptés.

Les considérations relatives à la croissance verte et au changement climatique étaient présentes dans certains DSP vers 2012, lorsque le financement climatique a été mobilisé pour la première fois, principalement dans le cadre du Fonds d'investissement climatique (FIC), du Fonds pour les technologies propres (CTF) et du Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR). Cette présence était plus marquée lorsque la croissance verte et le changement climatique faisaient partie intégrante du cadre stratégique plus large des PMR et lorsqu'il existait une analyse pertinente de la situation du pays, comme c'est le cas, par exemple, au Maroc et au Mozambique. Les PMR dotés de politiques, stratégies et plans d'action clairs et bien établis en matière de croissance verte et de changement climatique ont fourni à la Banque des opportunités évidentes d'aligner ses intérêts relatifs à la Croissance verte et au changement climatique.

Bien que la Banque ait bien réussi à intégrer la Croissance verte et le changement climatique dans ses politiques, stratégies et opérations lors de la conception, leurs références dans les DSP, les DSIR, les programmes de la Banque

et les politiques sectorielles ont été mises en œuvre de manière limitée, en grande partie en raison des contraintes de capacité au niveau des pays, la croissance verte n'est pas facilement «exploitable» et un niveau élevé d'incertitude quant aux «voies de changement». Cette situation est exacerbée par l'utilisation limitée des cibles et des indicateurs relatifs à la Croissance verte et au changement climatique dans les projets financés par la Banque.

En intégrant la Croissance verte et le changement climatique dans la planification, la budgétisation et la gestion sectorielle, la Banque s'est appuyée sur sa prise de conscience des besoins en la matière des PMR. Le personnel des bureaux de pays et les planificateurs de DSP interrogés ont indiqué qu'ils avaient promu la capacité, les programmes et l'additionnalité de la Banque liés à la Croissance verte et au changement climatique. Ces axes se sont réunis pour façonner la manière dont la Banque et les PMR s'alignent et collaborent aux initiatives relatives à la Croissance verte et au changement climatique. À la fin de la période évaluée, la Banque avait joué un rôle important dans la poursuite des actions relative à la Croissance verte et au changement climatique au-delà des interventions de projet et du financement dans chacun des pays étudiés. Cependant, les données de cette évaluation indiquent qu'il existe un certain degré de fragmentation et des frontières floues dans la politique relative à la Croissance verte et au changement climatique de la Banque et son expérience d'intégration.

Les récents DSP ont souligné la nécessité d'accroître les interventions de la Banque liées à la croissance verte et au changement climatique dans les domaines où elle jouit d'un avantage comparatif avéré. Il est prouvé que les DSP dans les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont défini des interventions potentielles qui pourraient permettre aux PMR d'élaborer des plans d'action relatifs aux CDN et de les mettre ensuite en œuvre, ouvrant ainsi la voie à un soutien financier et non financier accru en leur faveur.

Les DSP sont actuellement alignés sur les priorités nationales en matière de croissance verte et de changement climatique et contribuent à leur réalisation. Dans les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, à mesure que la politique relative à la croissance verte et au changement climatique a été définie, la Banque a rédigé et négocié des DSP qui s'alignent sur les priorités des PMR dans ces domaines. C'est le cas des DSP actuels en vigueur dans les cinq pays ayant fait l'objet d'une étude de cas. Il est évident que la Banque a augmenté son soutien global aux interventions liées à la croissance verte et au changement climatique au cours de la période considérée en initiant, et soutenant un dialogue de politique efficace et d'autres interventions hors prêt au niveau sectoriel ou multisectoriel.

Opérations financées par la Banque

L'intégration de la croissance verte et du changement climatique dans les opérations de la Banque a été pilotée dans une large mesure par le Département du changement climatique et de la croissance verte (PECG) relevant de la Vice-présidence chargée de l'électricité, de l'énergie, du climat et de la croissance verte (PEVP). PECG a travaillé au niveau des politiques/stratégies, au niveau des projets avec les unités opérationnelles et les spécialistes sectoriels et avec les PMR. Il s'est principalement employé à mobiliser des ressources auprès de sources internes et externes pour les activités liées à la croissance verte et au changement climatique et à obtenir une augmentation annuelle du nombre de projets de la Banque dont la conception tient compte des considérations relatives au climat. PECG a mis en œuvre deux plans d'action sur le changement climatique (CCAP) pour les périodes 2011-2015 et 2016-2020 (le CCAP3 est à venir), chacun comprenant des indicateurs clés de performance et des objectifs qui ont été repris dans le rapport annuel de PECG.^{19,20} La figure 1 résume les progrès réalisés de 2016 à 2018, ainsi que les principales initiatives prises depuis la création du département PECG.

Le plaidoyer interne pour l'intégration de la croissance verte et du changement climatique

comme questions transversales à la Banque a été particulièrement efficace pendant les phases de planification et de conception des projets. C'est le cas pour la plupart des initiatives de la Banque, en particulier pour les projets axés sur les opérations approuvés à partir de 2014 et, dans une moindre mesure, pour les opérations non financières (telles que les initiatives de renforcement des capacités).

Aussi, les données issues de l'évaluation des études de cas des cinq pays soulignent la nécessité de réaliser des progrès considérables au niveau de la planification stratégique ainsi qu'au niveau des résultats de projets avant de prétendre à une intégration complète. Les données relatives aux 20 projets achevés au cours de la période 2008-2018 mettent en évidence la lenteur des progrès et les nombreux défis à relever en ce qui concerne le lien entre les politiques, les cadres, les outils et les méthodologies de la Banque et la réalisation des résultats en matière de croissance verte et de changement climatique dans les secteurs examinés.

Bien que les interventions liées à la croissance verte et au changement climatique aient été menées à la fois au niveau des politiques/stratégies et des projets, les parties prenantes ont indiqué la nécessité pour la Banque d'améliorer son approche, par exemple, i) en mettant davantage l'accent sur les composantes liées à la croissance verte et au changement climatique pendant la mise en œuvre des projets ; et ii) en améliorant le suivi des résultats et les rapports pour faire valoir l'impact des projets. L'accent mis par la Banque sur les ressources, les apports des partenaires et les outils pour soutenir l'intégration au stade de la conception doit être équilibré avec des données solides sur l'efficacité et l'efficacité ainsi que sur la durabilité des résultats obtenus. Ce changement crucial, s'il est mené à bien et s'il bénéficie de ressources suffisantes, permettra de répondre aux demandes croissantes des investisseurs de la Banque ainsi que des PMR. Il permettra également de répondre aux demandes des bénéficiaires et des citoyens des PMR concernant les moyens de subsistance durables.

Au niveau des projets, les questions relatives à la croissance verte et au changement climatique ont été systématiquement intégrées dans les phases de conception des projets. Les rapports d'évaluation des projets (REP) présentent, dans une section spéciale, les mesures convenues en matière de changement climatique. A 2018, 82 % des nouveaux projets ont été conçus pour améliorer la résilience/l'adaptation et réduire les effets du changement climatique/les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, l'attention portée aux mesures liées à la croissance verte et au changement climatique disparaît au fil de la mise en œuvre des projets.

Le principal domaine d'influence de la Banque concerne les interventions au niveau des projets. La stratégie de la Banque et son système de sauvegarde du climat, y compris les méthodologies, les orientations et les outils liés au changement climatique, sont bien élaborés eu égard aux objectifs visés. L'accent est mis sur les questions d'adaptation et d'atténuation liées à chaque projet, à travers l'identification des domaines dans lesquels il est possible d'améliorer la conception des projets afin d'atténuer les effets du changement climatique et de réduire la vulnérabilité aux effets du changement climatique. Les projets de la Banque sont donc considérés comme tenant compte du climat lorsqu'ils intègrent des modifications de conception recommandées par les outils du système de sauvegarde du climat de la Banque. Selon PEGG, 85 % des nouvelles propositions de la Banque en 2018 ont respecté les normes de la Banque en matière de conception tenant compte du climat, contre 65 % seulement deux ans plus tôt^{21,22}, et ce chiffre devrait encore augmenter. La Banque a mis l'accent sur la phase de préparation des projets et a notamment prévu que les rapports d'évaluation des projets (REP) comportent une section requise sur les considérations relatives au changement climatique et à la croissance verte. Dans les cinq pays ayant fait l'objet d'une étude de cas dans le cadre de la présente évaluation, parmi les 20 projets examinés, il en avait des récents qui comportaient des éléments de conception liés au changement climatique, bien

que des lacunes budgétaires aient été constatées, ce qui a eu pour conséquence que les composantes relatives au changement climatique - en tant que caractéristiques transversales - ont été sous-budgétisées ou n'ont plus été considérées comme étant prioritaires dans la mise en œuvre, réduisant ainsi l'efficacité des interventions de la Banque. Cela ne vaut pas pour les projets entièrement axés sur les objectifs liés au changement climatique et à la croissance verte, y compris ceux financés par des fonds dédiés au climat, tels que les fonds d'investissement climatiques des BMD. À l'heure actuelle, la Banque ne dispose d'aucun système ni d'aucune exigence formelle pour garantir que les objectifs et les composantes essentiels liés à la croissance verte et au changement climatique fassent l'objet d'un suivi régulier pendant la mise en œuvre des projets. Pour les rapports de supervision et d'achèvement de projet, il n'est pas nécessaire de faire un rapport sur les composantes, les objectifs ou les résultats en matière de croissance verte et de changement climatique, de sorte que de tels rapports sont rarement établis, sauf lorsque des fonds dédiés au climat ont été utilisés.

La mesure selon laquelle les projets ont des résultats liés à la croissance verte et au changement climatique dépend de plusieurs facteurs tels que : l'efficacité ou l'exhaustivité de la mise en œuvre, l'existence ou non d'un projet ou d'un contexte en amont ou en aval qui procure des avantages complémentaires, l'existence ou non d'une composante environnementale, l'utilisation ou non de fonds dédiés au climat ou l'obligation pour les PMR d'intégrer les questions liées à la croissance verte et au changement climatique dans le cadre des projets.

Le sentiment est très répandu au niveau des pays, et les parties prenantes de la Banque interrogées estiment qu'une fois qu'un projet est conçu en intégrant le changement climatique et la croissance verte et qu'il est approuvé par la Banque, tous les aspects ou étapes de la mise en œuvre du projet sont donc considérés comme tenant compte du climat. Il semble y avoir peu d'exigences pour

garantir que les aspects de la conception liés au changement climatique et à la croissance verte sont correctement mis en œuvre. Les entretiens menés sur le terrain dans les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas ont révélé que les considérations relatives à la croissance verte et au changement climatique ne sont pas prises en compte dans les décisions cruciales de mise en œuvre ou ne sont pas suffisamment prises en compte lors de la mise en œuvre. Par ailleurs, les projets qui intègrent la croissance verte et le changement climatique dans leur conception ont dû faire l'objet d'ajustements à mi-parcours pour atteindre leurs résultats en matière de croissance verte et de changement climatique. Cependant, les spécialistes de ces questions ne participent pas toujours aux missions de suivi pour s'assurer que des corrections sont recommandées. Les parties prenantes ont également évoqué l'absence d'indicateurs de processus liés à la croissance verte et au changement climatique dans les cadres logiques des projets et l'absence de protocoles et d'exigences en matière d'acquisitions écologiques ou respectueux du climat.

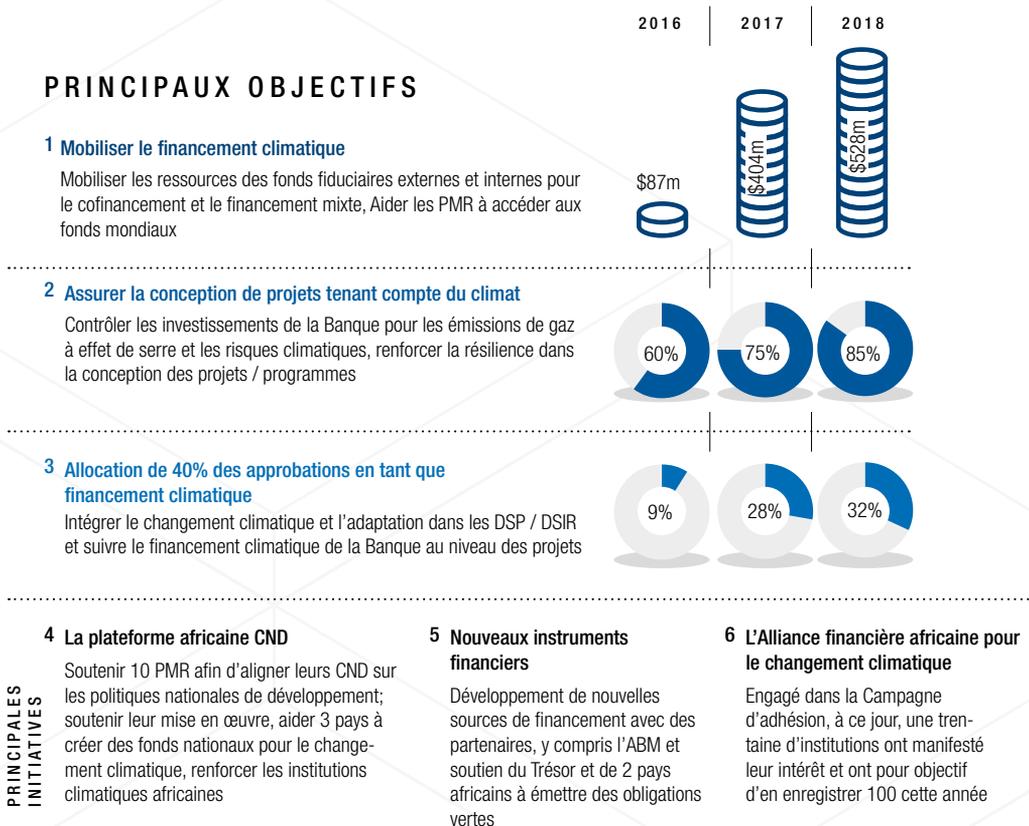
La mobilisation de fonds en interne et en externe pour les projets liés à la croissance verte et au changement climatique a été guidée par des objectifs financiers notamment dans la dernière moitié de la période considérée, c'est-à-dire de 2014 à 2018, mais des objectifs avaient été certes fixés et des fonds mobilisés au cours de la période précédente, à savoir de 2011 à 2015. Outre les ressources de la BAD et du FAD, des instruments financiers et des fonds fiduciaires spécialisés ont été utilisés, tels que le Fonds d'adaptation (FA), la Facilité africaine de l'eau (FAE), les Fonds d'investissement climatique (FIC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds forestier du bassin du Congo (FFBC)²³. Ces ressources financières, ainsi que les fonds de la BAD et du FAD, ont été utilisés pour doter la Banque d'une solide expérience en matière d'intégration de la croissance verte et du changement climatique dans les projets et pour atteindre dans une large mesure les objectifs en matière de financement climatique (figure 1).

L'évaluation a révélé que la Banque avait acquis une expérience dans l'intégration des questions liées à la croissance verte et au changement climatique dans certains PMR en intervenant dans le principal secteur dans lequel elle est engagée, où elle dispose d'un avantage comparatif. Cependant, l'évaluation a également révélé que la Banque doit faire plus pour faciliter une action intersectorielle coordonnée pour une intégration efficace de la croissance verte et du changement climatique. Par exemple, l'important déficit hydrique du Maroc, maintenant intensifié par le changement climatique, montre l'importance de la nécessité d'une concentration intersectorielle et offre à la Banque l'occasion d'approfondir le dialogue avec d'autres acteurs du secteur, par exemple dans l'agriculture. Les discussions au sein de la Banque ont renforcé les preuves sur le terrain de la nécessité d'une coopération intersectorielle au niveau des opérations.

La mesure dans laquelle les investissements de la Banque atteignent des résultats liés à l'intégration de la Croissance verte et du changement climatique n'est pas correctement mesurée pendant la mise en œuvre ; ceci est principalement dû au manque d'exigences claires en matière de rapports et aux capacités et systèmes limités pour évaluer et suivre efficacement les résultats relatifs à la Croissance verte et au changement climatique.

L'évaluation a révélé que la Banque a acquis une expérience dans l'intégration des questions liées à la croissance verte et au changement climatique dans certains PMR en intervenant dans le principal secteur dans lequel elle est engagée, où elle dispose d'un avantage comparatif. Cependant, la Banque pourrait s'impliquer davantage pour faciliter la coordination d'actions intersectorielles pour l'efficacité de l'intégration de la Croissance verte et au changement climatique. À titre d'exemple, la grave crise hydrique que connaît le Maroc, aggravée par le changement climatique, souligne l'importance d'une approche intersectorielle et donne à la Banque l'occasion de s'engager avec d'autres acteurs sectoriels par exemple dans l'Agriculture.

Figure 1 : Réalisations du CCAP2



Source : Adaptée d'une présentation du Directeur du PEGC faite aux Administrateurs de la BAD lors du Séminaire du Conseil technique tenu le 3 septembre 2019 : De plus en plus de preuves concernant des réalisations mesurables au cours des dernières années.

La Banque a été plus efficace dans le cadre de projets axés sur le changement climatique qu'au titre de celui de projets axés sur la croissance verte, car la nature précise de ce dernier domaine reste quelque peu ambiguë pour les parties prenantes. Les voies spécifiques de changement pour améliorer les stratégies de croissance verte sont insuffisamment clarifiées, articulées, soutenues ou mesurées en dehors de celles liées au changement climatique. Les parties prenantes qui ont participé à cette évaluation ont indiqué qu'elles considéraient la croissance verte et le changement climatique comme deux domaines différents, et qu'elles étaient moins à même de poursuivre des objectifs liés à la croissance verte. Ces éléments indiquent clairement que la Banque

devrait définir plus clairement la croissance verte et la manière dont elle mesurera les résultats obtenus dans ce domaine²⁴.

La Banque a bien fait en termes de développement d'outils, de lignes directrices, de processus et d'objectifs pertinents avec une perspective claire d'intégration du Changement climatique ; cependant, des incohérences dans la compréhension de la croissance verte persistent parmi les parties prenantes des PMR, en particulier dans les PMR n'ayant pas de politique de croissance verte ou politique de développement à faible émission de carbone, ainsi qu'au sein de la Banque.

La croissance verte et le changement climatique sont normalement considérés comme des domaines distincts, bien qu'ils soient intrinsèquement liés. Les questions liées au changement climatique sont mieux expliquées et comprises que celles liées à la croissance verte. Le changement climatique est associé à des outils et des méthodologies spécifiques, ainsi qu'à des instruments de mesure. Le changement climatique est également clairement lié aux stratégies et objectifs nationaux en matière de CDN. En outre, la BAD est la seule BMD qui lie la croissance verte au changement climatique au niveau conceptuel, au niveau des programmes et à travers l'utilisation des mêmes outils, méthodes, produits fondés sur le savoir et systèmes de projet. Alors que des programmes relatifs à la croissance verte, à l'économie bleue et à l'économie circulaire sont mis en place par d'autres BMD, ceux-ci ne relèvent pas de leurs structures de gestion de programmes et de leurs objectifs organisationnels en matière de changement climatique.

Capacité organisationnelle et partenariats de la Banque

L'intégration de la croissance verte et du changement climatique dans les opérations de la Banque a été pilotée dans une large mesure par le Département du changement climatique et de la croissance verte (PECG) relevant de la Vice-présidence chargée de l'électricité, de l'énergie, du climat et de la croissance verte (PEVP). PECG a travaillé au niveau des politiques/stratégies, au niveau des projets avec les unités opérationnelles et les spécialistes sectoriels et avec les PMR. Il s'est principalement employé à mobiliser des ressources auprès de sources internes et externes pour les activités liées à la croissance verte et au changement climatique et à obtenir une augmentation annuelle du nombre de projets de la Banque dont la conception tient compte des considérations relatives au climat. PECG a mis en œuvre deux plans d'action sur le changement climatique (CCAP) pour les périodes 2011-2015 et 2016-2020 (le CCAP3 est à venir), chacun comprenant des indicateurs clés de performance et des objectifs qui ont été repris dans le rapport annuel

de PECG.^{25,26} La figure 1 résume les progrès réalisés de 2016 à 2018, ainsi que les principales initiatives prises depuis la création du département PECG.

PECG gère un système de sauvegarde sur le climat (CSS) depuis 2014, dans le cadre de la stratégie en matière de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRMA) de la Banque (2009) tout en tenant compte de certains aspects du système de sauvegarde intégré (SSI) de la Banque, qui est mis en œuvre séparément par Le Département des sauvegardes et de la conformité (SNSC) de la Banque.

Les directives relatives à l'intégration de PECG, incluant les directives révisées de 2017 et l'outil d'orientation, n'étaient pas suffisamment clairs pour les principales parties prenantes des PMR et des bureaux pays de la Banque qui ont souligné la nécessité d'une sensibilisation et d'un soutien accru - avec un accès plus large à l'expertise en matière de croissance verte et de changement climatique. Ces perceptions existent bien qu'un programme actif de formation et de sensibilisation ait été mis en œuvre par PECG dans le cadre de son plan d'action sur le changement climatique 2016-2020 (CCAP2). Il ressort des entretiens menés avec le personnel de la Banque dans les pays qu'une amélioration des rapports et de la collaboration avec les PMR et une intégration plus efficace entre les unités sectorielles, PECG et la Division des sauvegardes et de la conformité auraient favorisé une plus grande adoption des objectifs liés à la croissance verte et au changement climatique. PECG s'emploie à renforcer les capacités et l'ambition des unités sectorielles pour une meilleure intégration de la croissance verte et du changement climatique dans la conception des projets ; et s'efforce actuellement d'améliorer la coordination entre les unités de la Banque à mesure que les capacités de contrôle du climat augmentent, ce qui est une évolution positive. Les unités sectorielles telles que celles de l'énergie et de l'eau ont renforcé leurs propres compétences dans le domaine du climat au-delà des compétences plus généralistes que PECG peut offrir en matière de croissance verte et de changement

climatique. L'amélioration continue des directives, des outils et des méthodologies liées à la croissance verte et au changement climatique avec une plus grande précision et la prise en compte de nouvelles connaissances pertinentes pour les différents secteurs et sous-secteurs de la Banque et conçues avec ceux-ci, permettra d'améliorer davantage les projets de la Banque.

La coordination entre les départements de la Banque est un défi. Par exemple, les départements chargés de l'environnement et de la croissance verte et du changement climatique de la Banque sont séparés. De plus, les départements sectoriels (agriculture et forêts, énergie, eau, etc.) ont acquis leur propre expertise en matière de changement climatique. Cela peut entraîner des incohérences dans la manière dont la croissance verte et le changement climatique sont intégrés. Cette évaluation a révélé que le personnel des unités sectorielles a le sentiment que l'outil d'analyse climatique de PEGC est trop générique et non adapté au contexte particulier de chaque projet en cours d'élaboration.

PEGC s'est partiellement décentralisé, une partie de son personnel étant affectée à chacune des cinq plateformes régionales, bien que sa dotation en personnel soit très limitée par rapport à la portée de son mandat officiel au sein de la Banque. L'équipe de PEGC au siège et dans les régions a engagé les chargés de projet et d'autres membres du personnel à participer à des séances de formation et d'apprentissage sur les outils pertinents, notamment l'outil d'analyse climatique de la Banque, ses procédures d'examen et d'évaluation de l'adaptation, son outil de comptabilisation des GES et la méthodologie²⁷ commune des BMD pour la communication des informations sur le financement de la lutte contre le changement climatique. Ces outils et cette formation visent à intégrer le changement climatique et la croissance verte et à mobiliser le cofinancement. La Banque s'est efforcée de respecter son engagement d'allouer 40 % de ses investissements au financement de la lutte contre le changement climatique d'ici à la fin de 2020²⁸. Sur la base de la trajectoire de ses récentes

performances, la Banque est susceptible d'atteindre cet objectif²⁹.

L'approche de la Banque a été de veiller à ce que les projets soient examinés en tenant compte des questions liées au changement climatique, notamment l'adaptation/la résilience et la réduction des émissions de GES (atténuation), afin que des changements soient intégrés dans leur conception pendant la phase de préapprobation - à la fois pour réduire leur impact sur le climat et l'impact du changement climatique sur les projets. Le rôle de PEGC et la capacité globale et les systèmes de la Banque pour influencer la conception des projets pour tenir compte de la croissance verte et du changement climatique s'améliorent et se sont considérablement développés, en se basant sur les données issues des études de cas pays et à l'examen du portefeuille. Toutefois, PEGC ne peut pas empêcher la poursuite de la mise en œuvre d'un projet, même si les considérations relatives à la croissance verte et au changement climatique ne sont pas intégrées dans la version finale d'une proposition. Il est apparu rarement qu'un projet a été suspendu en raison de problèmes liés à la croissance verte et au changement climatique, même si des discussions approfondies ont été menées à ce sujet. Par exemple, le projet de GNL au Mozambique a fait l'objet d'un examen approfondi par le Conseil axé notamment sur les considérations relatives à la croissance verte et au changement climatique, mais il a été approuvé. Les discussions se poursuivent pour déterminer s'il respecte ou pas les principes de la Banque en matière de croissance verte et de changement climatique.

Il y a des problèmes de définition pour déterminer quels projets respectent les critères en matière de croissance verte et de changement climatique³⁰. L'apparition de la croissance verte et du changement climatique dans les DSP a suivi et semble être étroitement liée à l'évolution de la politique de développement de la Banque elle-même. La capacité de la Banque à influencer la politique d'un pays est principalement conditionnée par deux éléments : i) sa capacité à obtenir des

financements, et ii) sa capacité à introduire de nouvelles idées et approches crédibles ou à obtenir un soutien institutionnel. Les données des études de cas pays indiquent que la Banque a répondu aux demandes des gouvernements dans tous les pays concernés, même si sa faculté à fournir des fonds spécialisés destinés à des projets spécifiques liés à la croissance verte et au changement climatique est limitée par sa capacité à accéder à ce type de financement. PECG souligne dans son rapport technique au Conseil d'administration de la BAD que l'intégration de la croissance verte et la mobilisation du financement climatique ne constituent pas un indicateur clé de performance pour les chefs de projet et est souvent considérée comme une tâche supplémentaire.³¹ Pour réduire davantage les effets du changement climatique et le risque climatique, le personnel des bureaux pays de la Banque s'est penché sur la possibilité d'utiliser des méthodes d'acquisition respectueuses de l'environnement³² lors de la mise en œuvre des projets. Un document d'orientation publié par la Banque sur les procédures de passation de marchés durables à l'intention des acheteurs et des fournisseurs a précisé comment la Banque pourrait effectuer ses achats de manière à réduire au minimum l'empreinte de ses opérations. Toutefois, les éléments attestant de l'application de ces directives sont limités et devraient être examinés de manière plus approfondie³³.

La gouvernance, les contextes politiques et la dotation en ressources naturelles ont eu une incidence sur l'adhésion des PMR aux objectifs de la Banque en matière de croissance verte et de changement climatique. La revue du portefeuille de la Banque a indiqué une répartition inégale des projets intégrant la croissance verte et le changement climatique entre les pays et les régions.

Tous les PMR connaissent des événements climatiques extrêmes fréquents, avec des indicateurs de vulnérabilité climatique généralisée.

La plupart des pays recherchent un soutien immédiat, pour des programmes de réponse à court ou moyen terme, tandis que d'autres souhaitent une restructuration économique et infrastructurelle à long terme pour améliorer leur résilience. En outre, la quasi-totalité des PMR ont signé l'Accord de Paris sur le changement climatique et soumis leurs contributions prévues déterminées au niveau national à la CCNUCC, et plus de 50 PMR ont ratifié leur CDN. Les PMR ayant des politiques, des stratégies et des plans d'action clairs et bien établis en matière de changement climatique et manifestant un intérêt pour les programmes financés par la Banque, comme le Rwanda, l'Éthiopie et le Kenya, offrent à celle-ci la possibilité d'aligner ses intérêts, ses politiques et ses financements en matière de croissance verte et de changement climatique sur les DSP au niveau stratégique et au niveau des projets, notamment en ce qui concerne les mécanismes de financement et de non-financement. Le personnel des opérations a fait savoir lors des entretiens qu'il ne maîtrisait pas suffisamment les questions liées à la croissance verte et au changement climatique ou qu'il n'était pas suffisamment incité à obtenir les financements limités destinés à la lutte contre le changement climatique ou informé sur les moyens d'y accéder, ce qui l'empêchait de participer à la phase de conception des projets. Il n'existe pas de communauté de pratiques et les attentes en matière de croissance verte et de changement climatique sont considérées comme une tâche supplémentaire et non essentielle. En outre, l'impact des projets présentant un risque climatique élevé sur la fragilité et la vulnérabilité des pays n'est pas actuellement pris en compte dans les outils de sélection et dans les pays où un soutien et une hiérarchisation supplémentaires sont nécessaires pour permettre leur accès au financement climatique.³⁴

Partenariats régionaux et internationaux

La Banque a noué un nombre considérable de partenariats internationaux dans les domaines stratégiques, financiers et techniques pour aider les pays dans leurs efforts d'intégration de la croissance verte et du changement climatique dans leurs interventions de développement. Ces partenariats ont été jugés pertinents et les parties prenantes interrogées ont largement indiqué que la Banque doit faire plus en termes d'engagement direct avec les PMR pour obtenir de meilleurs résultats.

La Banque a mis en place une plateforme sur les contributions déterminées au niveau national, avec 17 autres organisations internationales et régionales, afin de coordonner le soutien aux CDN en Afrique. Depuis plusieurs années, la Banque a établi des partenariats avec des institutions mondiales (par exemple, le secrétariat de la CCNUCC, le secrétariat de la CCD, le secrétariat de la CNUDB, le SGNU, l'OMM, le PNUE, la FAO, la Commission et le Centre mondiaux d'adaptation). Il existe également des partenariats bilatéraux (par exemple avec la Finlande depuis dix ans sur l'évaluation des risques climatiques et récemment sur l'économie circulaire ; avec le Canada pour mettre en place une facilité de 100 millions d'USD BAD-Canada ; et dans le contexte des fonds climatiques comme le FCCA avec les pays donateurs, ainsi que le CDSF avec des pays de l'UE comme la Suède, etc.). La Banque a également noué des partenariats régionaux (par exemple avec les centres climatiques africains comme l'ACMAD, l'AGRHYMET, l'ICPAC) et les communautés économiques régionales (CER) comme la CEDEAO, la SADC, l'IGAD, la CBLT. Dans le cadre de l'AFAC, de nouveaux partenariats ont été établis, notamment avec l'Association des assureurs, Toronto Centre, l'Association des banques centrales africaines, etc. Par ailleurs, un partenariat a été tissé avec toutes les BMD sur la conception en cours du cadre d'alignement de Paris.

Récemment, en 2018, la Banque a pu conclure un accord de coopération avec le GGGI³⁵, une

organisation internationale de premier plan qui soutient les politiques et les investissements en faveur de la croissance verte. L'objectif est de lancer un programme de travail structuré comprenant notamment la préparation d'une évaluation de l'état de préparation à la croissance verte en Afrique et l'élaboration de l'indice de croissance verte de l'Afrique. Ce processus concerne quatre des cinq pays ayant fait l'objet d'une étude de cas dans le cadre de la présente évaluation (Mozambique, Maroc, Sénégal et Rwanda). Par exemple, au Rwanda, la Banque a maintenant la possibilité d'engager un dialogue avec le GGGI sur la mise en place d'un partenariat pour financer la stratégie des villes vertes de FONERWA, le Fonds vert pour le climat du Rwanda³⁶.

La Banque a mobilisé les ressources de 18 institutions mondiales dans le cadre de cette plateforme, et au moins 8 PMR ont sollicité une assistance pour mettre en œuvre leur CDN³⁷. Étant donné que plus de 50 PMR ont adopté des CDN, la Banque devra mettre l'accent sur ce domaine à l'avenir et pourra augmenter sa contribution non financière aux PMR. Cette évaluation a montré que la Banque est sensible à la demande des gouvernements dans tous les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas. Dans le cadre d'une approche plus proactive, la Banque pourrait inciter davantage les PMR à travailler avec elle dans le cadre des partenariats qu'elle a mis en place, comme ceux mentionnés ci-dessus. En outre, la Banque pourrait s'engager à mettre en œuvre des projets liés aux CDN dans le cadre des DSP à travers des dons et des opérations hors prêt, en particulier dans les pays FAD.

L'élaboration et l'approbation récentes par la Banque du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique (PIDACC) dans neuf pays du bassin du Niger en Afrique de l'Ouest est un exemple clair de la manière dont on pourrait créer de nouvelles opportunités ayant une forte composante consacrée à la croissance verte et au changement climatique et obtenir les résultats escomptés. L'action de la Banque dans le cadre du PIDACC a attiré un financement important du FVC.

Toutefois, il semble y avoir très peu de mécanismes formels et institutionnels de coopération entre les divisions sectorielles de la Banque et au sein des bureaux pays, comme c'était le cas dans le cadre du PIDACC. Sur le plan institutionnel, les équipes/divisions semblent très cloisonnées. Cette évaluation a révélé le manque de sensibilisation des parties prenantes aux opérations hors prêt de la Banque dans les pays ayant fait l'objet d'une étude de cas. Dans cette optique, il est utile d'examiner les opérations hors prêt dans deux pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, bien que le bilan soit mitigé. Au Mozambique, les opérations hors prêt comprenaient des études économiques et sectorielles destinées à soutenir le dialogue stratégique. Bien que les études économiques et sectorielles aient été jugées utiles, la Banque a été considérée comme le principal utilisateur et leur incidence sur le dialogue stratégique avec le Mozambique n'était pas perceptible³⁸. L'influence de la Banque sur les opérations hors prêt a été plus percutante lorsqu'elle a soutenu en 2018 le ministère des Finances du Mozambique pour qu'il devienne l'Autorité nationale désignée (AND) du Fonds vert pour le climat (GCF). Au Maroc, où la Banque est un partenaire technique et financier (PTF) respecté de longue date et de haut niveau, son expertise et ses compétences en matière de croissance verte et de changement climatique hors prêt ont permis d'obtenir des investissements considérables du Fonds pour les technologies propres du FIC pour des projets d'énergie renouvelable en 2011.

La capacité de la Banque à mobiliser des fonds pour la croissance verte et la lutte contre le changement climatique est essentielle si elle souhaite s'engager activement auprès des PMR et les soutenir. La Banque a obtenu d'excellents résultats au Sénégal, par exemple, en mobilisant des fonds auprès d'autres donateurs pour un projet hautement inclusif qui intègre la croissance verte et le changement climatique. La Banque a été le premier donateur à soutenir la composante rurale du Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire-PEPAM. La participation de la Banque à la première phase de ce projet sur une longue période lui a permis de jouer

un rôle déterminant dans la formulation de la phase 2. La première phase du projet a considérablement amélioré l'accès des populations à l'eau (98,5 % en zone urbaine ; 80,1 % en zone rurale). Entre-temps, d'autres donateurs, principalement la Banque mondiale, la CTB (Belgique), la Coopération luxembourgeoise et l'USAID, ainsi que de nombreuses ONG, ont soutenu ce programme. Le Plan Sénégal émergent (PSE) du Sénégal - la stratégie nationale de développement du pays sur dix ans, 2014-2023 comporte des références thématiques aux défis liés à l'adaptation aux changements climatiques et à la réalisation d'une croissance durable. La Banque a la possibilité de soutenir le Sénégal par des interventions en matière de croissance verte et de changement climatique dans le secteur de l'eau, d'autant plus que le PSE souligne l'importance de l'inclusion et des retombées positives pour les groupes vulnérables. La création d'emplois pour les groupes vulnérables est une priorité dans les projets de la BAD et dans ceux des autres bailleurs de fonds, et elle devrait continuer à l'être étant donné qu'elle est reconnue comme un élément crucial de la croissance verte inclusive.

La Banque est devenue la première entité multilatérale de mise en œuvre pour l'Afrique dans le cadre du Fonds vert pour le climat. En effet, elle été accréditée en 2016 pour la catégorie de financement de projet la plus élevée (plus de 250 millions d'USD par projet). La Banque est la BMD chef de file des opérations du Fonds d'investissement climatique (FIC) en Afrique.

Génération de connaissances, conseils politiques fondés sur des preuves et assistance technique

La Banque a publié une variété de produits fondés sur le savoir dans le domaine de la croissance verte et du changement climatique, notamment : des bulletins d'information, des rapports thématiques, des documents stratégiques, des rapports techniques, des rapports annuels sur divers fonds et évaluations sur le climat.

La Banque a déjà consenti beaucoup d'efforts en termes d'intégration du changement climatique et de la croissance verte dans ses procédures et ses opérations dans les PMR, par la production de connaissances, la formulation de conseils stratégiques fondés sur des données probantes et l'assistance technique. Cependant, les parties prenantes interrogées ont indiqué que la Banque doit mettre davantage l'accent sur le suivi des progrès et le suivi systématique de la prise en compte de ces questions par les PMR.

La Banque est la première banque régionale de développement à participer à la plateforme de partage des connaissances sur la croissance verte, qui rassemble de multiples parties prenantes, notamment des organisations internationales, des donateurs et des institutions universitaires. En outre, la croissance verte et le changement climatique ont été abordés dans le cadre du dialogue avec les pays à diverses occasions, notamment lors de la conception des DSP/DSIR et à l'occasion du soutien que la Banque a apporté à certains PMR pour qu'ils élaborent leurs propres stratégies (par exemple, le Maroc, le Rwanda, le Mozambique). Dans le cadre du dialogue stratégique sur les CDN, la Banque, sous l'égide de la Plateforme africaine sur les contributions déterminées au niveau national, a été active dans de nombreux pays, notamment le Maroc, le Rwanda, le Mozambique, le Zimbabwe, la Namibie, les Seychelles et l'Afrique du Sud. La Banque est la principale BMD parmi les autres BMD qui assume le rôle de chef de file en matière de croissance verte et de changement climatique en Afrique, car elle soutient les principaux acteurs africains. La Banque abrite également le secrétariat de l'Alliance africaine pour l'économie circulaire, lancée récemment lors de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) tenue en novembre 2019 à Durban. Lors de la CMAE, la Banque a également fait preuve d'initiative en incluant dans l'agenda de la Conférence non seulement l'économie circulaire, mais aussi un dialogue ministériel sur les implications politiques et financières de la mise en œuvre des CDN en Afrique.

Le dialogue de politique de la Banque sur la croissance verte et le changement climatique est mis à mal par ce que les parties prenantes décrivent comme une compréhension nébuleuse et incohérente de la croissance verte en particulier - tant au sein des PMR (notamment ceux qui n'ont pas de politique nationale claire en matière de croissance verte) qu'au sein de la Banque elle-même. L'importance accrue accordée par la Banque à la mise au point et à l'utilisation de produits de connaissances peut contribuer à améliorer la capacité de son personnel à participer au dialogue sur les politiques relatives à la croissance verte et au changement climatique, à l'éclairer et à le faire progresser. Les indicateurs figurant dans le cadre de résultats à l'annexe 3 des annexes techniques du présent rapport ne sont pas actuellement alignés sur une théorie du changement au niveau de la Banque qui permettrait de décrire les liens de causalité au niveau stratégique, après la publication du cadre de la croissance verte et de la Stratégie décennale, ainsi qu'au niveau des projets. Dans trois pays ayant fait l'objet d'une étude de cas, le Mozambique, le Rwanda et le Sénégal, la Banque a largement la possibilité d'engager ce dialogue stratégique compte tenu des politiques nationales existantes dans les secteurs de la réduction des risques de catastrophes, des énergies renouvelables et de l'approvisionnement en eau potable. Dans les PMR où les politiques en matière de changement climatique ont été élaborées avant le dialogue stratégique avec la Banque, les systèmes propres aux PMR ont contribué à maintenir un niveau élevé de sensibilisation aux pratiques climatiques, écologiques ou environnementales. Dans ces cas, la Banque a fourni des conseils techniques en réponse aux demandes. Il y a une faible connaissance des intentions de politique sur la Croissance verte et le Changement climatique de la Banque dans certains des pays ayant fait l'objet d'étude de cas, malgré la préoccupation de la Banque d'assurer une conception de projet informée par ces questions et ses efforts pour impliquer les PMR dans le dialogue sur la Croissance verte et le changement climatique, comme en témoignent les évaluations de l'état de préparation à la croissance verte et l'indice de croissance verte en Afrique. Cette situation est

encore compliquée par un manque de concentration sur le suivi et les rapports sur les résultats des projets en matière de croissance verte et de changement climatique.

Le dialogue stratégique a souvent lieu au niveau du secteur où la Banque a une expertise plus claire. Par exemple, dans le secteur énergétique du Maroc et du Rwanda, il y a des discussions au niveau sectoriel souvent présidées par la Banque sur les énergies renouvelables, les options de réseau et hors réseau, la connexion de lignes régionales pour l'intégration régionale ou l'accès à l'électricité à partir d'une grande capacité de production d'électricité dans un pays voisin. Cependant, il y avait lieu d'envisager une collaboration intersectorielle pour répondre de manière proactive au Changement climatique en tant que problème multisectoriel. Par exemple, un focus sur les énergies renouvelables au Maroc. Dans le même temps, de graves tensions hydriques sont également ressenties et élargissent le dialogue dans d'autres secteurs au Mozambique, tout en maintenant des liens solides avec l'agriculture.

Portefeuille et Performance des projets évalués

Les projets, interventions ou portefeuille de la Banque dans le contexte de cette évaluation se réfèrent à ceux qui ont intégré la Croissance verte et le Changement climatique dans leurs conceptions. Étant donné que les systèmes de la Banque ne classent ni ne marquent les projets de cette manière, l'équipe d'évaluation a parcouru la base de données des projets de la Banque et a entrepris l'identification elle-même.

Le changement climatique et la croissance verte ont été considérés comme deux thèmes transversaux dans tous les secteurs du portefeuille de la BAD, car ces deux domaines sont de plus en plus intégrés dans les phases de conception des projets de développement financés par la BAD.³⁹ En 2018, IDEV a entrepris de créer une base de données pour identifier les projets dont les

objectifs intégraient le changement climatique et la croissance verte. Ces informations ont été puisées dans les rapports d'évaluation de projet (REP) et les rapports d'achèvement de projet (RAP) des projets approuvés entre 2008 et 2018. La méthodologie de sélection des projets est présentée dans la « Note méthodologique sur le développement du portefeuille de la Banque axé sur la croissance verte et le changement climatique » (IDEV, 2018). L'annexe 1 des annexes techniques du présent rapport décrit le processus de sélection choisi par IDEV pour identifier et inscrire dans la base de données tous les projets de la Banque qui intègrent la croissance verte et changement climatique. Cette approche reposait sur des informations issues du système SAP de la Banque, mises en parallèle avec celles d'une base de données préexistante couvrant la période 2015-2018.⁴⁰ La version finale de la base de données « croissance verte et changement climatique » d'IDEV contient 873 projets.

Vue d'ensemble du portefeuille

Pour la période couverte, la base de données globale de la Banque comprend 277 projets « composantes » (investissements indirects) et 596 projets « autonomes » définis par IDEV comme étant des projets qui intègrent la croissance verte et le changement climatique. Bien que certains projets reçoivent un cofinancement de fonds climatiques et environnementaux internes et externes, la Banque s'est efforcée de garantir que tous les projets intègrent le changement climatique et la croissance verte au stade de la conception, quelle que soit la source de financement.

Au cours de la période 2008 à 2018, et sur un total de 1 530 projets financés par la BAD, 873 projets intégraient les thématiques de la croissance verte et du changement climatique et portaient sur diverses interventions (projets « autonomes » et « à composantes »). Ces 873 projets représentaient un montant de plus de 30,4 milliards d'UC sur une période de dix ans. Le tableau 3 montre la proportion des projets comprenant soit des projets autonomes, soit des projets à composantes, dans le

Tableau 3 : Nombre de projets autonomes et de projets à composantes financés par la BAD au cours de la période 2008-2018

Autonomes	Composantes
596 projets	277 projets
39 % des projets de la Banque au cours de la période	18 % des projets de la Banque au cours de la période
68 % du portefeuille sur la croissance verte et changement climatique	32 % du portefeuille sur la Croissance verte et changement climatique

portefeuille global de la Banque ainsi que dans la base de données « croissance verte et changement climatique ». Cependant, des contraintes de temps et de budget ont pesé sur la méthodologie employée pour classer les projets : 20 projets (4 dans chacun des 5 pays de l'étude de cas) ont ainsi été évalués plus en détail pour mieux évaluer leur performance, de la phase de conception à l'étape d'achèvement, en tenant compte de critères liés à la croissance verte et au changement climatique dans les ERP.

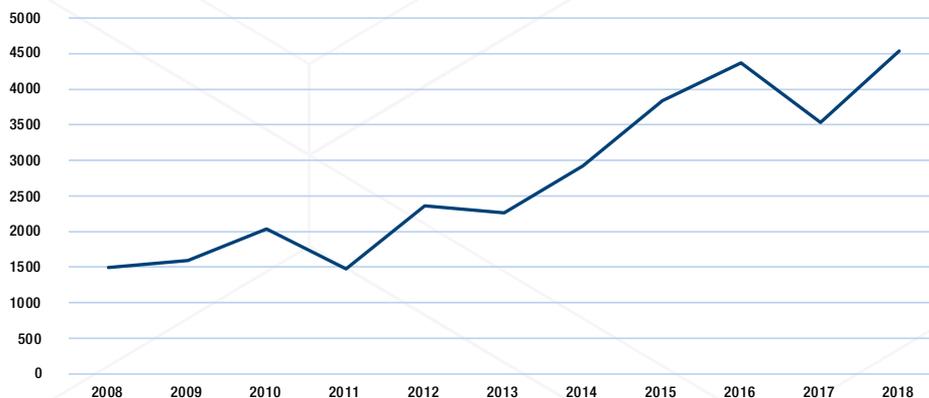
Dans l'ensemble, le financement des projets de la Banque ayant intégré la Croissance verte et le changement climatique au cours de la période d'évaluation est passé d'environ 1,5 milliard d'UC en 2008 à un peu plus de 4,5 milliards d'UC en 2018. La base de données globale des projets pour cette évaluation comprend 277 projets « composantes » / investissements indirects (soit 18% du nombre total de projets approuvés par la Banque sur cette période et 32% du portefeuille sur la Croissance verte et Changement climatique) et 596 projets « autonomes » (soit 39% du nombre total de projets approuvés par la Banque sur cette période et 68 % du portefeuille sur la Croissance verte et Changement climatique). Bien que certains projets reçoivent un cofinancement de fonds climatiques et environnementaux internes et externes, la Banque s'est efforcée de s'assurer que tous les projets de la Banque intègrent la Croissance verte et le

changement climatique au stade de la conception, quelle que soit la source de financement.

Les graphiques ci-dessous illustrent le total des prêts nets par an (la figure 2 montre l'évolution du prêt net total dans la base de données des projets « croissance verte et changement climatique » d'IDEV) et le nombre de projets actifs par an (la figure 3 indique le nombre total de projets répondant à la classification d'IDEV des projets « croissance verte et changement climatique » dans la base de données dédiée d'IDEV) dans le portefeuille « croissance verte et changement climatique » pendant la période couverte. La moitié (50 %) des projets qui intègrent la Croissance verte et le changement climatique sont des prêts, 36,9 % sont des dons [cycles de projets (24,3 %), appui institutionnel et réhabilitation (12,6 %)]. Ces projets sont principalement financés par le guichet FAD (44,2 %) et le guichet BAD (47,4 %), le Fonds spécial du Nigeria ne représentant que 0,3 % des engagements. Le pourcentage restant (7.2%) est partiellement financé par 24 sources de financement et/ou fonds fiduciaires différents.

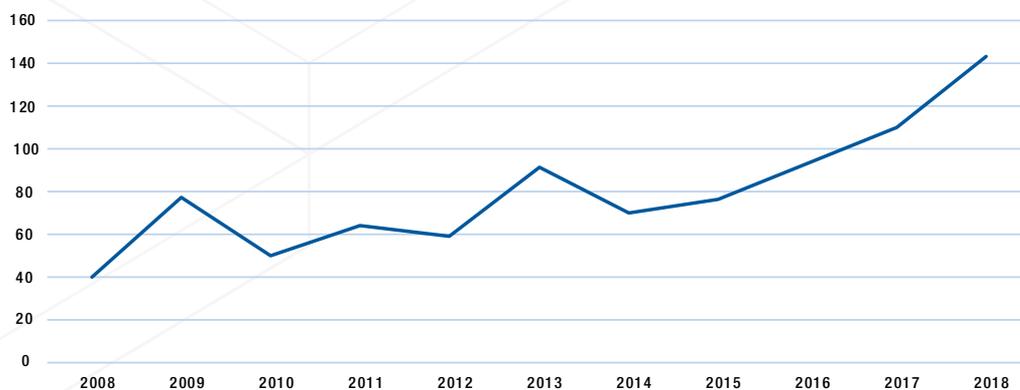
Les interventions sont pour la plupart toujours en cours (elles sont au nombre de 519, soit 59,5 %), tandis que 30,7 % sont aujourd'hui clôturées ou terminées (268 projets) ; 7,2 % des projets du portefeuille ont toujours le statut « approuvé » (63 projets) mais n'ont pas encore été mis en œuvre et 2,4 % d'entre eux (21 projets) ont été interrompus.

Figure 2 : Prêt net en millions d'UC pour les projets de la Banque intégrant la croissance verte et le changement climatique entre 2008 et 2018.



Source : Données fournies par IDEV

Figure 3 : Nombre de projets de la Banque intégrant la croissance verte et le changement climatique (par an), 2008-2018



Source : Données fournies par IDEV

Répartition du portefeuille Croissance verte et changement climatique entre les secteurs et les pays

Au cours de la période 2008-2018, le secteur comportant le plus de projets intégrant les thématiques de la croissance verte et du changement climatique était l'énergie (198 projets, soit 22,7 %), suivi de l'agriculture (161 projets, soit 18,4 %), des transports (157 projets, soit 18 %) et enfin de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (145 projets, soit 16,6 %). La répartition de ces projets est inégale entre les pays membres. Ainsi, une minorité reçoit la part la plus importante des prêts/financements pour ce genre de projets : 14 des 54 pays (26 %) ont reçu 70 % du financement et les 40 autres pays (74 %) se sont partagés les 30 % restants. Le tableau 4 présente les principaux pays dans lesquels sont menés la plupart des projets pour chaque secteur majeur

Les trois secteurs les plus financés sont les suivants : transports (9,7 milliards d'UC, soit 32 % du total des prêts nets du portefeuille « croissance verte et changement climatique »), énergie (8,3 milliards d'UC, 27 % des prêts nets) et eau et assainissement (4,15 milliards d'UC, 14 % des prêts nets). La figure 4 ci-dessous illustre la répartition des prêts nets entre les dix principaux secteurs du portefeuille « croissance verte et changement climatique » de la Banque. L'annexe 2 des annexes techniques du

présent rapport expose une théorie du changement reconstruite (Chaîne des résultats) des interventions de Banque en matière de Croissance verte et de changement climatique. La répartition des projets intégrant la Croissance verte et le changement climatique (autonomes et à composantes - prêt net par secteur) au sein des principaux secteurs d'activité est présentée dans le tableau 4 : Énergie, Agriculture, Transport, Eau et assainissement et Environnement.

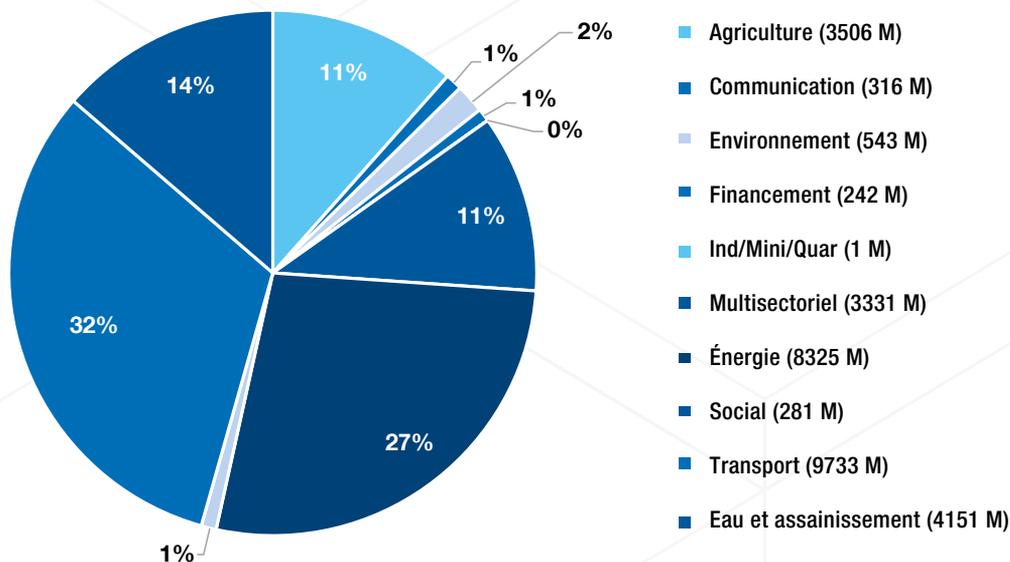
Bien que les projets du portefeuille soient répartis sur tout le continent africain, l'Afrique de l'Ouest en compte le plus grand nombre (243 ; soit 27,8 %), suivi par l'Afrique de l'Est (178 ; 20,4 %), l'Afrique australe (107 ; 12,3 %), l'Afrique centrale (101 ; 11,2 %) e enfin l'Afrique du Nord (77 ; 8,8 %). Cependant, en termes de montants alloués, les régions de l'Est (26,1 %), de l'Ouest (23,9 %) et du Nord (23,8 %) sont les principaux bénéficiaires. De leur côté, les régions d'Afrique australe et d'Afrique centrale ont reçu respectivement 14,85 % 11,35 % des allocations versées.

Les cinq pays qui ont reçu les plus gros prêts nets pour des projets intégrant les thématiques de la croissance verte et du changement climatique au cours de la période considérée étaient le Maroc (2 547,5 M d'UC ; soit 8,4 %), le Kenya (2 397,8 M d'UC, 7,9 %), l'Égypte (1 969,1 M d'UC ; 6,5 %), le Cameroun (1 480,8 M d'UC ; 4,9 %) et la Tanzanie (1 472,7 M d'UC ; 4,8 %). Les prêts reçus par ces

Tableau 4 : Pays où sont menés des projets de la BAD dans chacun des principaux secteurs (nombre de projets).⁴¹

Électricité/Énergie	Agriculture	Transports	Eau et assainissement	Environnement
Kenya (18)	Ouganda (7)	Sénégal (9)	Kenya (10)	Cameroun (3)
Maroc (11)	Madagascar (7)	Côte d'Ivoire (9)	Ouganda (8)	RDC (4)
Ouganda (9)	Côte d'Ivoire (6)	Kenya (8)	Malawi (6)	
Rwanda (8)	Gambie (6)	Cameroun (7)	Maroc (6)	
Afrique du Sud (7)	Mali (6)	Bénin (7)	Tunisie (6)	
	Mozambique (6)		Zimbabwe (6)	
	Sénégal (6)			
	Zambie (6)			

Figure 4 : Portefeuille « croissance verte et changement climatique » de la BAD, prêt net par secteur (2008-2018)



cinq pays représentent 9 867,9 M d'UC, soit 32,4 % du total des prêts nets pour ce type de projets. Cependant, les projets multinationaux ont reçu le montant net de prêts le plus élevé, à savoir 3 214,1 M d'UC (10,6 % du total des prêts nets).

Les cinq pays qui ont reçu le moins de prêts nets sur la croissance verte et le changement climatique étaient la Guinée équatoriale (0 M d'UC), la Somalie (13,7 M d'UC), Sao Tomé-et-Principe (19,0 M d'UC), l'Érythrée (21,8 M d'UC) et les Seychelles (22,2 M d'UC). Le total des prêts nets estampillés « croissance verte et changement climatique » reçus par ces pays représentait environ 0,05 % du total des prêts. Le montant total combiné du prêt net accordé aux 27 pays ayant reçu les prêts nets les plus modestes (soit 23 des 54 pays du portefeuille) était de 1 737,7 M d'UC, soit 5,7 % du total des prêts nets. Les prêts nets combinés accordés aux 40 pays (sur 54) ayant reçu le moins de financement

représentaient 30,4 % du total des prêts pour les projets de la Banque intégrant les deux thématiques. La répartition des catégories de volume de prêts par pays emprunteur montre que 23 pays ont reçu des prêts allant jusqu'à 200 millions d'UC, tandis qu'un seul pays a reçu un prêt dans la catégorie la plus élevée (de 200 à 2 600 M d'UC).

Financement public ou privé de la croissance verte et du changement climatique dans les pays

Sur les 873 projets inscrits dans la base de données « croissance verte et changement climatique » d'IDEV, 77 (soit 8,8 % du total des projets de la Banque intégrant la Croissance verte et le changement climatique) bénéficiaient au secteur privé et 796 concernaient le secteur public. Les cinq pays ayant le plus grand nombre de projets du secteur privé étaient : La Côte d'Ivoire (8 projets), le

Kenya (7), le Sénégal (6), le Nigéria (6), l'Ouganda (4). Entre 2008 et 2018, le financement privé a représenté 7,2 % (2 187 M d'UC) du montant net total du prêt de 30 430,8 M d'UC destiné aux activités/contributions financées par la Banque liées à la croissance verte et au changement climatique. Les cinq pays recevant le plus de financement privé pour les activités dans ces domaines étaient : Le Kenya (235,5 M d'UC), l'Afrique du Sud (206,6 M d'UC), la Côte d'Ivoire (200 M d'UC), le Cameroun (175,9 M d'UC) et le Nigéria (129,4 M d'UC). Les initiatives multinationales axées sur la croissance verte et le changement climatique ont reçu un financement privé total de 590,4 millions d'UC, soit environ 27 % du prêt net total ayant bénéficié à ce type d'initiatives.

Performance des projets évalués

Dans le portefeuille de projets de la Banque, quatre projets dans chacun des cinq pays étudiés, soit 20 projets au total, ont été sélectionnés pour faire l'objet d'une analyse approfondie (Évaluation des résultats de projet-ERP). Ces projets portaient sur un bon nombre de mécanismes de financement, ainsi que sur divers montants, types de projets (autonomes ou à composantes) et secteurs d'activité : Eau et assainissement (7 projets), énergie (4), transport (3), agriculture (4) et environnement (2). Les données PRA ont été synthétisées à l'aide de tableaux de bord pour évaluer leur pertinence, efficacité, efficience et durabilité de leurs résultats, sur la base d'un examen préalable des documents de projet, des cadres logiques et d'autres documents qui ont ensuite été vérifiés lors de visites sur place dans les pays et par des entretiens avec les parties prenantes. Les critères d'évaluation de la qualité de la pertinence, de l'efficience, de l'efficacité et de la durabilité du portefeuille de la Banque se trouvent à l'annexe 5 des annexes techniques du présent rapport.

Pertinence

La pertinence globale des 20 projets a été évaluée en fonction de l'alignement de leur conception avec les DSP et DSIR associés (où ceux-ci se référaient

à la croissance verte et au changement climatique au moment où le projet a été développé), ainsi que sur l'alignement moyen du projet avec les politiques nationales, stratégies de la Banque, outils et besoins des bénéficiaires qui ont intégré la Croissance verte et le Changement climatique.

Deux tiers des projets ont obtenu une note « moyenne » ou « élevée » en ce qui concerne l'alignement sur les politiques nationales et stratégies de la Banque et sur les besoins des bénéficiaires en termes de Croissance verte et de changement climatique. La pertinence des objectifs et de la conception des projets a également été globalement satisfaisante.

La pertinence des objectifs et de la conception a été jugée globalement satisfaisante. Par exemple, le projet de gestion durable des terres et des ressources en eau au Mozambique, lancé en 2013, avait pour objectifs d'accroître la capacité des communautés à faire face à différents défis, tels que le changement climatique, la pauvreté rurale, l'insécurité alimentaire et la dégradation des terres, par le biais de l'agriculture, du développement des infrastructures hydrauliques et de la restauration des habitats naturels. Le projet était fortement aligné sur le CCAP1, et bien que le DSP (2011-2015) pour le Mozambique se concentre sur le double objectif « Amélioration de la compétitivité du secteur privé à travers le développement des infrastructures » et « Gouvernance en appui à la croissance inclusive », il soulignait aussi la sensibilité du secteur agricole du Mozambique vis-à-vis des questions climatiques. Les objectifs du projet ont fait écho au DSIR pour l'Afrique australe (2011-2015), qui a accordé au changement climatique le statut de problème transversal clé, indiquant que la Banque prendrait le leadership dans la promotion de programmes d'infrastructure respectueux de l'environnement et du climat. Ils s'alignent également sur le Plan d'action national d'adaptation du Mozambique (PANA 2007) et sur sa stratégie nationale d'irrigation (2011-2019).

D'un autre côté, un exemple de mauvais alignement était le projet énergétique de Dibamba (Cameroun) qui a été lancé en 2011 pour construire une centrale électrique alimentée au pétrole lourd. En effet, le DSP (2010-2014) était à l'époque axé sur : 1) le renforcement de la gouvernance pour améliorer la gestion stratégique de l'État, et 2) le développement des infrastructures (routières et fluviales). Ce projet n'est pas conforme à la stratégie CRMA (2009), au CCAP1 (2011-2015) ou aux politiques du Cameroun relatives à la croissance verte et au changement climatique, à l'exception d'une composante de ses objectifs qui stipulait que la pollution devait être maîtrisée pour rester dans des limites acceptables.

Comme le montre la figure 5, peu de considération était accordée aux activités ou aux résultats liés à la croissance verte et au changement climatique pour les projets approuvés en 2009-2011. Au cours de la période 2012-2013, nous notons la mise en place, dans une certaine mesure, d'activités liées à ces deux thématiques et un certain alignement avec les objectifs climatiques, ainsi que l'adoption de mesures pour des projets « à l'épreuve du climat ». En 2016, nous constatons une plus grande prise en compte des enjeux climatiques et des indicateurs associés dans les projets et la théorie du changement. Cependant, comme décrit ci-dessus, les preuves de la mise en œuvre effective de ces activités sont limitées. Malheureusement, l'équipe d'évaluation n'a pas été en mesure de couvrir davantage de projets approuvés au cours des années suivantes, car trop peu de documents de projets existent pour permettre leur évaluation. En outre, il ne serait pas possible d'évaluer l'efficacité et la durabilité des projets approuvés après 2016.⁴²

Efficacité

L'efficacité des projets dans l'atteinte des résultats escomptés de l'intégration de la Croissance verte et du Changement climatique (produits et résultats de développement) a été évaluée.

Près de la moitié des projets n'ont pas pu être évalués (faute de données) et le quart environ était insatisfaisant.

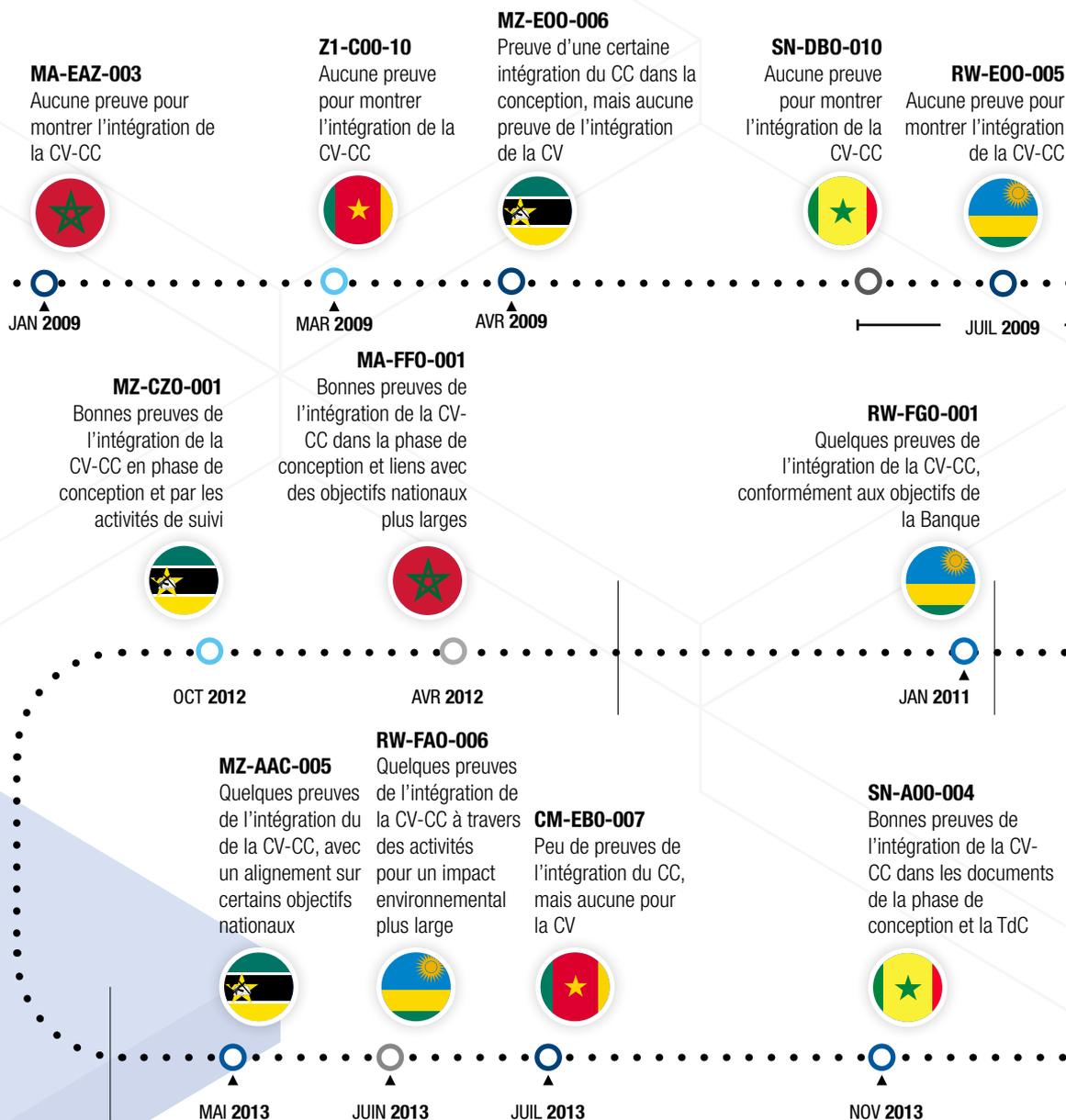
L'efficacité a été évaluée en se basant sur la mesure selon laquelle les projets ont atteint leurs résultats en termes de produits et d'effets en lien avec la croissance verte et le changement climatique. L'efficacité des 20 projets a été évaluée sur la base d'un examen préalable des documents de projet, des cadres logiques et d'autres résultats documentés en termes de produits et d'effets, qui ont ensuite été vérifiés lors des visites de terrain dans les pays et par des entretiens avec les parties prenantes. La contribution de tout résultat inattendu venant s'ajouter aux réalisations des projets a également été évaluée, lorsque cela était possible.

40 % des 20 projets de la sélection n'ont pas pu être évalués : soit parce qu'ils n'avaient pas d'objectifs en matière de croissance verte et de changement climatique au niveau de leurs produits et de leurs effets, soit parce que leurs indicateurs n'étaient pas suffisamment spécifiques pour être évalués objectivement, ou encore parce que les données sur leur performance/efficacité n'étaient pas disponibles. Certains projets présentaient des résultats clairs en matière de croissance verte et de changement climatique, comme le projet Ouarzazate au Maroc, qui a permis la construction d'un site de production d'électricité de 160 MW avec une capacité annuelle estimée à 500 GWh. En deux ans de service (de janvier 2016 à décembre 2017), le projet empêché l'émission d'environ 428 000 tonnes de CO2 provenant d'autres sources d'électricité.

Lors de l'analyse des produits et des effets, il était rarement évident, dans les cadres logiques, de faire la distinction entre ces deux niveaux de résultats pour ce qui est des objectifs de croissance verte et de changement climatique, car des indicateurs clairs n'avaient pas été développés dans la majorité des documents de projet et/ou ceux-ci n'avaient pas capturé de manière exhaustive les résultats pertinents à ces deux niveaux. Un aperçu de tous les résultats observés liés à la croissance verte et

Figure 5 : Calendrier des 20 ERP, basé sur la date d'approbation des projets

-  **Approvisionnement en eau et assainissement**
-  **Agriculture**
-  **Énergie thermique**
-  **Environnement**
-  **Transport**
-  **Électricité**
-  **Énergie solaire**



SN-E00-004
Aucune preuve pour montrer l'intégration de la CV-CC



Z1-DB0-048
Preuve d'une certaine intégration du CC dans la conception, mais aucune preuve de l'intégration de la CV



DBO-012
Quelques preuve de l'intégration de la CV-CC à travers des mesures au profit d'un environnement plus large.



MA E00 007
Aucune preuve pour montrer l'intégration de la CV-CC



MA-AAC-014
Preuve d'une certaine intégration du CC, mais aucune preuve de l'intégration de la CV



SEPT 2009

NOV 2009

DÉC 2009

CM-FAA-002
Peu de preuves de l'intégration du CC à travers des liens vers une politique plus large, mais aucune pour la CV



AVR 2010

MZ-E00-008
Preuve initiale de l'intégration de la CV-CC, mais avec peu d'actions au-delà de la phase de conception



JAN 2010

SN-AAG-001
Bonnes preuves de l'intégration de la CV-CC dans l'alignement des projets sur les politiques nationales et inclusion d'indicateurs d'impact sur la CV-CC



JUIL 2016

2014-2015

au changement climatique montre que les résultats au niveau des produits ont été atteints plus souvent qu'au niveau des effets (en s'appuyant sur une évaluation subjective, dans 13 des 20 projets retenus). Par exemple, le programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo) au Cameroun a élaboré des indicateurs mesurables et spécifiques liés à la croissance verte et au changement climatique. Ces derniers ont montré que, bien qu'un certain nombre de produits aient été obtenus, les effets globaux demeuraient modestes. Certains projets, de par leurs objectifs et leur conception, sont connus pour produire des impacts climatiques négatifs nets, comme le projet de centrale électrique de Dibamba (alimentée au fioul lourd) au Cameroun, ou pour avoir un profil de risque environnemental élevé.

Bien que 40 % des projets évalués n'avaient pas de cibles ou d'indicateurs de résultat pour les produits et effets liés à la croissance verte et au changement climatique, la majorité de ces projets prennent en considération certains éléments de durabilité environnementale dans leur évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) ou leur plan de gestion environnementale et sociale. Les critères de conformité environnementale et sociale et les exigences de la Banque pour le suivi des effets environnementaux et sociaux pendant et au-delà de la durée de vie du projet (pour les opérateurs privés) sont à plusieurs reprises cités comme la valeur ajoutée « verte » de la Banque, en particulier lorsque les projets ne concernent pas directement la croissance verte ou le changement climatique ou s'ils n'intègrent qu'une seule composante associée.

Efficiences

L'évaluation a examiné l'efficacité du projet en termes de budget, respect des délais, comportement face aux défis qui ont eu un impact significatif sur la performance du projet et recherche de solutions à ces défis pendant la mise en œuvre.

La plupart des projets n'ont pas rendu compte de l'efficacité de la livraison dans les délais et

de l'exécution du budget pour les aspects liés à la croissance verte et au changement climatique. Par conséquent, l'efficacité globale a été évaluée : elle était satisfaisante pour l'utilisation du budget ; près de la moitié des projets ont trouvé et appliqué des solutions aux défis majeurs qui ont eu un impact significatif sur la mise en œuvre, tandis que la livraison en temps opportun était insatisfaisante pour la plupart des projets.

Les raisons des retards varient selon les projets, cependant, les facteurs cités comme contribuant aux retards comprennent : les procédures d'appel d'offres et de passation de marchés plus longues que prévues ; les lourdes démarches pour obtenir l'autorisation des autorités locales ; les manquements des prestataires de services ; la complexité des partenariats et la méconnaissance des règles et procédures de passation des marchés de la BAD.

Huit (8) des vingt (20) projets qui ont dû faire face à des défis affectant significativement leur mise en œuvre ont pu trouver et mettre en place des solutions, 8 autres ont connu des défis considérables sans être en mesure de trouver des solutions à leurs problèmes majeurs. Dans le cadre des ERP, avec le projet PADY II par exemple, la Banque et les exécutants se sont bien montrés attentifs aux aspects liés à la croissance verte et au changement climatique. Seulement, ces aspects étaient sous-financés et traités comme des « objectifs transversaux » sans qu'on leur attribue un budget spécifique ou suffisant.

Durabilité

La durabilité des projets a été évaluée en fonction de la durabilité globale des résultats (viabilité financière⁴³ et institutionnelle⁴⁴) et en déterminant dans quelle mesure les projets avaient pris en compte des risques spécifiques liés au climat et à la croissance verte, ou intégré des préoccupations de durabilité dans leur stratégie de conception ou de sortie, et si les projets étaient susceptibles d'être efficaces à long terme.

La plupart des projets (16 des 20 projets) avaient une stratégie de sortie et incorporaient certaines mesures de durabilité, bien que peu de projets (3 des 20 projets) aient pris en compte les facteurs liés à la Croissance verte et au changement climatique ou les facteurs institutionnels ou financiers dans les plans de durabilité crédibles et susceptibles d'être efficaces à long terme. D'une façon globale la durabilité des projets était insatisfaisante.

Un exemple de meilleure pratique qui considère la durabilité d'un point de vue financier, institutionnel, environnemental est le projet d'énergie renouvelable de Kiwu-Watt au Rwanda. En outre, la centrale électrique fonctionne au méthane naturel, une source d'énergie renouvelable extraite du lac Kiwu qui continuera à produire du méthane à long terme. Étant donné que les objectifs des projets évalués étaient souvent alignés sur les politiques gouvernementales, cet aspect de la durabilité peut être considéré comme assez fort. Cependant, davantage d'efforts pourrait être fournis pour assurer la durabilité des aspects environnementaux/liés à la croissance verte et au changement climatique des projets et intégrer la protection des investissements contre les impacts du changement climatique. Deux projets ont connu des défis majeurs en raison de conditions météorologiques extrêmes : des vents violents ont endommagé les équipements du projet d'énergie solaire au Maroc et une pluviométrie erratique (sécheresses, inondations) avait mis la rentabilité et la durabilité de l'investissement dans le riz paddy au Sénégal en péril. Au Cameroun, le projet routier de Ketta-Djoum a montré que la durabilité des aspects environnementaux avait été négligée lors de la mise en œuvre, alors que des plans avaient été mis en place lors de la conception du projet. Dans l'ensemble, de nombreux projets d'études de cas/d'ERP ont révélé des différences significatives entre les solides résultats attendus en matière de croissance verte et de changement climatique issus des stratégies de durabilité planifiées, et les résultats réels observés pendant la mise en œuvre.

Concernant le projet inscrit dans le cadre du programme national d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural (PRONASAR) du Mozambique, une pluviométrie insuffisante pendant les saisons sèches dans les provinces de Nampula et de Zambezia a conduit à une situation dans laquelle le système d'approvisionnement en eau n'a pas pu être opérationnel une grande partie de l'année en raison de coûts d'exploitation élevés (coûts du diesel pour les opérateurs privés). Bien que le raccordement du système d'alimentation en eau au réseau national soit envisagé, les infrastructures du réseau ne sont pas encore arrivées jusqu'à cette zone. Afin de pérenniser les résultats, le gouvernement devra relever ce défi, soit en augmentant l'afflux d'eau en utilisant les eaux souterraines, soit en garantissant une alimentation électrique durable dans la zone du projet.

Facteurs favorisant ou entravant la performance de l'intégration de la Croissance verte et du changement climatique dans les projets de la Banque

Les facteurs favorisant ou entravant les performances des projets en matière de croissance verte et de changement climatique, ainsi que les facteurs interdépendants de la performance de la Banque/du pays hôte, peuvent être résumés de la façon suivante :

Soutenir des cadres politiques cohérents et associer les objectifs écologiques et économiques. Au niveau politique, on observe régulièrement dans tous les pays étudiés que lorsque les pays hôtes disposent de cadres politiques nationaux clairs, solides et tournés vers l'avenir en matière de croissance verte et de changement climatique, cela catalyse le soutien du gouvernement et permet aux projets de mieux fonctionner qu'en présence de politiques nationales faibles ou remises en question par d'autres politiques sectorielles, ou pas suffisamment claires pour les administrations concernées. Toutes les études de cas ont montré que l'appropriation du projet par les pays et les organisations chargées de sa mise

en œuvre était également essentielle à la réussite globale de l'entreprise. De même, cette cohérence est atteinte lorsque la Banque réussit à aligner ses DSP et objectifs de projet sur des besoins nationaux forts et pertinents. Les « incitations économiques démontrées en matière de croissance verte et de changement climatique » est un autre facteur connexe : lorsque les projets étaient conçus pour se conformer aux plans de développement nationaux ou infranationaux et que les gouvernements voyaient clairement le retour économique de l'investissement en faveur de ces deux thématiques, l'engagement était plus fort et se poursuivait tout au long de la période de mise en œuvre. Les projets du secteur de l'énergie solaire et de l'eau/l'irrigation au Maroc sont de bons exemples. Ils s'alignaient sur les intérêts nationaux/infranationaux pour stimuler les exportations agricoles et les ventes d'énergie renouvelable à valeur ajoutée sur les marchés européens. De même, au Mozambique, l'engagement clair du gouvernement en matière de croissance verte et de changement climatique, associé à ses politiques, stratégies et arrangements institutionnels existants, semble être un catalyseur important poussant à atteindre les objectifs visés. Les récentes catastrophes climatiques, notamment le cyclone Idai, ont particulièrement renforcé l'engagement du pays à développer la résilience climatique. Selon les observations, les projets qui ont clairement pu associer les dimensions écologiques et économiques dans leur conception et faire entrer la croissance verte et le changement climatique dans l'argumentaire en faveur de la résilience économique locale ont également bien fonctionné au Cameroun. En revanche, le manque d'adéquation avec les priorités politiques nationales est apparu comme un obstacle majeur à l'efficacité des projets lorsque la volonté politique de donner la priorité à la croissance verte et au changement climatique faisait défaut. Les évaluateurs des ERP considèrent d'ailleurs que le manque d'engagement du pays hôte et le fait que le personnel de la Banque ne donne pas assez la priorité à la croissance verte et au changement climatique sont des obstacles majeurs à l'adaptation et à l'atténuation efficaces

du changement climatique et à la promotion de la croissance verte.

Lier la performance environnementale aux indicateurs de base/principaux résultats

et inclure la croissance verte et le changement climatique dans les cadres de théorie du changement des projets. Par exemple, dans les projets étudiés au Sénégal, les autorités locales n'avaient pas intégré les considérations environnementales ou les dimensions de croissance verte et de changement climatique dans les théories du changement ou les indicateurs des projets. La Banque a été informée de cette lacune. Ni les autorités sénégalaises ni la Banque ne semblent penser que l'intégration des considérations environnementales dans la conception et la mise en œuvre des projets est un sujet prioritaire. Lorsque les considérations environnementales sont traitées comme des « problèmes à atténuer » plutôt que comme des objectifs de base (ce qui est souvent le cas dans des secteurs autres que la protection de l'environnement), les objectifs en termes de croissance verte et de changement climatique perdent de leur importance et sont mal compris par le personnel du projet. Dans le projet de gestion durable des terres et des ressources en eau au Mozambique, certains objectifs et indicateurs pertinents liés à la croissance verte et au changement climatique ont été supprimés du cadre logique du projet pendant la mise en œuvre, et les données fournies font état d'un écart important par rapport aux indicateurs de résultats et aux activités connexes prévus à l'origine. Il a été suggéré que les « activités moins importantes », dont les activités liées à la gestion et à la surveillance des incendies de forêt, soient modifiées sur une base ad hoc et prises en charge par les autorités gouvernementales. Ces composantes qui ont été « reléguées en second plan » avaient un lien clair avec la croissance verte et le changement climatique. Nous n'avons pu obtenir aucune preuve attestant dans quelle mesure le gouvernement avait mis en œuvre certaines de ces activités, et il existe un risque que ces activités ne soient pas nécessairement intégrées ou alignées sur d'autres activités du projet. Dans l'ensemble, cela suggère que les résultats en matière de croissance

verte et de changement climatique n'ont pas été maximisés. Cependant, comme ces activités n'ont pas eu d'incidence directe sur d'autres activités du projet, il est peu probable que cette approche ait eu un effet significatif sur la logique globale de l'intervention.

Les mesures de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque et les procédures d'EIES ont largement contribué à l'amélioration de la durabilité environnementale, en particulier pour les projets à « composantes ». La Banque a pu démontrer sa valeur ajoutée grâce à son système d'EIES rigoureux, mais aussi grâce à la mise en œuvre et au suivi des cadres de gestion environnementale et sociale. Avec ses procédures d'EIES standardisées et systématiques et les programmes associés, la Banque s'est imposée comme un donateur « vert » par rapport à d'autres bailleurs de fonds. C'est, dans de nombreux cas, la « valeur ajoutée » la plus tangible en termes de croissance verte. Par exemple, dans le projet de Kiwu-Watt au Rwanda, l'équipe d'évaluation a pu observer des preuves substantielles d'une planification minutieuse et de la conduite d'une phase de consultation avec les parties prenantes locales, activités qui ont aidé à atténuer les effets environnementaux et sociaux négatifs du projet. Au Sénégal, il a également été avancé que des mesures sociales et des avantages économiques pourraient être accordés aux populations affectées dans le cadre des projets grâce au processus de sélection des EIES. Les normes élevées de la Banque en matière d'évaluation environnementale (et sociale) ont également contribué à la performance de ses projets au Maroc. Ce succès a été observé à la fois dans le « dixième projet d'approvisionnement en eau potable », dont l'évaluation environnementale lors de la conception du projet a renforcé l'importance de la prise en compte des dimensions « croissance verte et changement climatique », et dans le projet d'énergie solaire, où les normes élevées de conformité E&S de la Banque ont dans l'ensemble tiré les normes du projet vers le haut. Le projet routier de Ketta-Djoum illustre bien les risques qui existent à s'appuyer pleinement sur le PGES pour atteindre des objectifs

environnementaux et sociaux. Le rapport de l'audit consultatif ad hoc sur la conformité de la Banque a signalé de sérieux problèmes, notamment le fait que l'étude d'impact environnemental et social (EIES) et les rapports connexes n'avaient pas suivi les directives de la Banque et que le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) n'avait pas été respecté, révélant ainsi certains manquements menant à des violations graves de la législation environnementale et des droits de l'homme. Comme indiqué ci-dessus, l'intégration des thématiques ne doit pas se faire par le biais des EIES, dont le but est de garantir le respect des normes minimales.

Allocation de ressources financières aux thématiques de croissance verte et de changement climatique (en particulier dans les projets « à composantes »). Dans tous les projets évalués au Mozambique, les principaux obstacles à la mise en place de mesures favorables à la croissance verte et à la lutte contre le changement climatique sont liés au manque de ressources financières adéquates. Le budget du projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement des villes de la province de Niassa, par exemple, n'était globalement pas suffisamment élevé, ce qui a empêché d'atteindre les objectifs en matière de croissance verte et de changement climatique car les estimations de coûts étaient irréalistes. Il semble que les projets « à composantes » allouent proportionnellement moins de ressources aux dimensions « croissance verte et changement climatique » que les projets principaux. Leurs performances semblent donc moindres que celles des projets basiques en matière de croissance verte et de changement climatique. Par exemple, lorsque ces aspects climatiques ont été ajoutés à des projets d'infrastructure (énergie, transport, secteur agricole), les budgets de mise en œuvre des activités « vertes » étaient principalement ceux alloués au gouvernement ou ceux qui étaient censés provenir de fonds de contrepartie, et qui ne risquaient donc pas de se matérialiser. Les composantes « croissance verte et changement climatique » complémentaires ne sont pas classées par ordre de priorité et sont considérées comme « transversales », et donc facilement édulcorées. Au

Cameroun, le fait que la Banque et le gouvernement camerounais considèrent les activités relatives à la croissance verte et au changement climatique comme « annexes » plutôt que « prioritaires » est également un obstacle majeur au succès de leur mise en œuvre, principalement parce que leur financement dépend des fonds de contrepartie du gouvernement du Cameroun, qui ne sont pas toujours disponibles. C'est par exemple le cas des bandes végétalisées qui auraient dû être mises en place dans les projets PADY1 et PADY2, et de la plantation d'arbres prévue pour compenser le couvert végétal détruit par la route Ketta-Djoum, deux projets qui n'ont pas été réalisés. Lier les projets d'infrastructure aux projets environnementaux « principaux » et renforcer les capacités au niveau local grâce à la collaboration avec d'autres projets environnementaux peut être un moyen d'atténuer le problème de l'insuffisance des budgets. Au Rwanda, en parallèle avec le projet « Accroître l'accès à l'énergie », l'introduction du projet « Accroître la capacité d'adaptation au changement climatique des communautés rwandaises » s'est avérée positive pour la mise en œuvre réussie des initiatives favorables à la croissance verte et à la lutte contre le changement climatique.

Gestion des projets et systèmes de passation de marchés. En raison des obstacles administratifs, les opérateurs de projet ont eu des difficultés à se conformer aux systèmes/règles de passation de marchés de la Banque, ce qui a non seulement eu un impact sur l'efficacité des projets, mais aussi sur leur efficacité. Au Sénégal, les systèmes et procédures de la Banque ont été considérés par divers partenaires de la Banque (y compris des organismes publics) comme complexes et chronophages. Certains partenaires ont affirmé que cela avait entraîné des difficultés pour les parties prenantes, notamment pour comprendre les procédures de la Banque. Les représentants de la Banque n'ont pas considéré ces difficultés comme problématiques et ont avancé que des formations étaient dispensées aux équipes de projet en matière de passation de marchés, de

gestion financière et de décaissements. Par ailleurs, la Banque se repose de plus en plus sur le système de gestion de programmes utilisé par les autorités sénégalaises (c'est le cas par exemple dans PREFELAG et PEPAM). Les parties prenantes du projet PACEBCo au Cameroun ont également pointé du doigt leur connaissance insuffisante des règles et procédures de la Banque, facteur contraignant pour la mise en œuvre globale des activités de manière efficace _mais il convient de noter que ce problème n'est pas nécessairement spécifique aux thématiques climatiques.

Expertise de la Banque, de l'équipe de projet et du personnel chargé du suivi en matière de croissance verte et de changement climatique.

La présence d'experts environnementaux à toutes les étapes des processus de mise en œuvre et d'examen peut être considérée précisément comme un important facteur de succès récurrent pour la croissance verte et la lutte contre le changement climatique. Au Cameroun, le manque intrinsèque d'expertise de la Banque dans ces deux thématiques a empêché les parties prenantes de saisir certaines opportunités pour améliorer la performance environnementale globale des projets. Au Maroc, au contraire, les parties prenantes ont observé, pour un certain nombre de projets, que les contributions de la Banque avaient été possibles grâce à son implication constante et opportune tout au long de la mise en œuvre du projet, et grâce à son expérience dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de l'énergie au Maroc. L'équipe d'évaluation a pu identifier des cas particuliers où la Banque a joué un rôle primordial dans la fourniture d'un soutien technique en matière de croissance verte et de changement climatique ; par exemple, dans le projet de la centrale solaire de Noor Ouarzazate I, où les exigences environnementales et sociales de la Banque ont pu imposer des normes de conformité élevées.

Questions transversales

De par la nature même de leurs objectifs, les projets de la Banque qui intègrent les thématiques de croissance verte et de changement climatique sont supposés avoir intégré les questions transversales d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique, de conservation ou de durabilité de l'environnement, de réduction de la pauvreté et de génération de revenus. Les investissements pour aider les sociétés à s'adapter aux impacts du changement climatique et à atténuer le changement climatique sont susceptibles d'avoir des impacts positifs directs ou indirects à long terme pour les groupes marginalisés, tels que les femmes, les personnes âgées, les enfants et les jeunes (filles et garçons), et d'autres groupes menacés par les impacts climatiques, tels que les minorités ethniques ou les peuples autochtones, dont les moyens de subsistance peuvent être particulièrement affectés par le changement du climat tels que : précipitations irrégulières, sécheresses ou inondations importantes, disponibilité réduite ou même extinction de certaines espèces végétales, érosion côtière due à l'élévation du niveau de la mer, tempêtes intenses et ondes de tempête plus élevées.

Inclusion et égalité de genre

Les données de l'évaluation montrent que 75 % des projets examinés (15 sur 20) comportaient des indicateurs désagrégés par sexe pour aider à la rédaction des rapports. Les investissements de la Banque dans les projets examinés n'ont pas automatiquement conduit à des avantages immédiats ou à moyen terme pour les groupes marginalisés et ont même pu exposer ces groupes à de graves risques. Parmi les effets secondaires négatifs observés dans les 20 projets évalués, citons la réinstallation involontaire, la perte de droits fonciers (coutumiers) et la perte de moyens de subsistance.

Le changement climatique n'est pas seulement un ensemble de problèmes environnementaux et économiques, c'est aussi une préoccupation

hautement sociale affectant l'égalité des individus et les droits humains. Les effets du changement climatique, de plus en plus nombreux, sont ressentis différemment par différents groupes (les femmes, les enfants, les jeunes et d'autres groupes marginalisés étant souvent les groupes les plus touchés ou les plus à risque). Alors que les économies africaines s'efforcent d'emprunter les voies de développement à faible émission de carbone pour favoriser la croissance verte, il est de plus en plus important de faire en sorte que ces changements soient gérés de manière à ce que les nouveaux avantages et autres coûts émergents soient répartis de manière égale afin que les pauvres et les autres groupes marginalisés ne soient pas laissés pour compte.

Afin d'évaluer les aspects affectant l'inclusion et l'égalité de genre de chacun des 20 projets de l'échantillon, l'équipe d'évaluation a cherché des réponses aux questions suivantes (incluses dans le modèle d'ERP) :

- De quelle manière le projet a-t-il ciblé les avantages dont pourraient bénéficier les femmes, les jeunes et/ou d'autres personnes vulnérables ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il été inclusif du point de vue du genre, envers les jeunes, etc. ?
- Y a-t-il une dimension « croissance verte et changement climatique » à la nature inclusive du projet ?

En examinant la manière dont l'égalité entre les hommes et les femmes était abordée dans différents secteurs, nous avons pu constater que la plupart des projets du secteur de l'eau et de l'assainissement/irrigation ont abordé la gestion des ressources en eau et des systèmes de distribution pour garantir l'accès à l'eau aux agriculteurs et aux ménages en particulier. Les projets du secteur de l'eau et de l'assainissement devraient engendrer des effets positifs sur l'adaptation au climat des femmes et des jeunes filles en les préparant mieux à affronter les fluctuations de l'approvisionnement en eau, en raccourcissant les délais nécessaires pour aller



BTRE
BLDE

Own
The
Moment

Al-Jawhri
Al-Jawhri
Al-Jawhri

Al-Jawhri

EV
1

E058

chercher de l'eau, et donc en libérant du temps pour étudier, par exemple ; ceci, indépendamment du fait que les problématiques de genre soient consciemment ou non traitées comme des questions transversales. Des différences semblent aussi exister entre les pays : au Maroc, l'impact positif de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les projets du secteur de l'eau et de l'assainissement associés aux thématiques de croissance verte et de changement climatique était plus un « résultat inattendu » que le fruit d'un programme intentionnellement porteur de transformation dans ce domaine⁴⁵, tandis qu'au Mozambique et au Rwanda, les aspects de genre ont été abordés de manière plus détaillée dans les projets de ce secteur.

Le projet PADY2 au Cameroun, qui visait à construire une infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement et un canal de drainage à Yaoundé afin d'augmenter la résilience aux inondations, peut être cité comme un projet qui a réussi à traiter les questions de genre comme des éléments transversaux dans sa conception. Dans les communes ciblées par le projet, les femmes et les jeunes sont les principaux acteurs de la gestion des déchets. La réhabilitation des zones après une inondation (nettoyer les maisons, creuser des canaux d'évacuation...) est généralement une tâche effectuée par les femmes et les jeunes. L'enquête de fin de projet a montré que les femmes avaient été impliquées dans des associations (67 % de tous les membres) actives dans le domaine de l'assainissement. Plus de 28 % d'entre elles occupaient même des postes de responsabilité ou de direction. Le projet a également adopté une approche proactive dans la question de l'emploi des jeunes et des femmes en réservant des « emplois verts » et des emplois conventionnels aux jeunes et aux femmes pendant les travaux du projet.

Si dans le secteur de l'énergie, les dimensions de genre n'ont été que partiellement prises en compte dans les projets examinés, les projets du secteur de l'environnement, eux, étaient ceux qui, de par leur conception, apportaient le plus de transformation sur l'égalité des hommes et des femmes. Le projet

PACEBCo au Cameroun, qui visait à contribuer à la gestion durable des ressources forestières, de la biodiversité et des aires protégées dans le bassin du Congo, apparaît à l'équipe d'évaluation comme un projet exemplaire en termes de « meilleures pratiques » pour l'autonomisation des femmes rurales par le biais des investissements axés sur la croissance verte et le changement climatique. Bien que ce projet n'ait pas particulièrement brillé par les résultats globaux qu'il a obtenus, il a effectivement abordé la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans de nombreux aspects de sa conception. Les associations, les groupements de femmes et les chefs des départements ministériels chargés de la promotion de l'égalité des genres ont été consultés lors des phases de préparation et d'évaluation du programme, et un spécialiste des questions de genre a même été recruté pour assurer le suivi. Dans le cadre de ce projet, on s'est efforcé à ce que les femmes soient représentées dans les comités de coordination des zones sélectionnées et dans le comité de pilotage régional, et à ce qu'au moins 50 % des bénéficiaires des microprojets soient des femmes. La construction d'infrastructures et de centres polyvalents était principalement destinée à bénéficier aux femmes et aux enfants (par exemple, toutes les écoles construites devaient être dotées de toilettes distinctes pour les filles et les garçons). En ce qui concerne la création d'emplois, le rapport d'achèvement du projet indique qu'environ 500 femmes ont été recrutées pour travailler sur les chantiers de construction des centres polyvalents, des centres de recherche et d'études écologiques et des écoles. Au Rwanda, des femmes appartenant à des groupes et des associations auraient été formées et encadrées et gèreraient aujourd'hui une plantation forestière de 599 hectares créée dans le cadre d'un programme financé.

Suivi, rapport et résultats concernant l'inclusion et l'égalité de genre des activités axées sur la croissance verte et le changement climatique

De nombreuses questions transversales de la Banque (genre, réduction de la pauvreté, changement

climatique dans les projets axés sur la croissance verte) ont souvent été abordées et intégrées dans les RAP et la conception des projets. Cependant, seuls quelques projets avaient fixé des objectifs de performance dans le traitement de ces questions transversales. Par conséquent, il n'existait pas de système de S&E cohérent ou standard pour les projets de la Banque traitant de la croissance verte et du changement climatique, ce qui aurait permis une comparaison objective des performances.

Les systèmes de S&E étudiés pour les ERP n'assurent pas systématiquement ou clairement le suivi des impacts des activités du projet liées à la croissance verte et au changement climatique sur le genre et l'équité sociale. Pour les projets « principaux » de la Banque, dont la plupart obtiennent des résultats en termes de croissance verte et de changement climatique, ou devraient contribuer positivement aux résultats dans ces deux domaines, tels que l'atténuation du/ l'adaptation au changement climatique, les indicateurs agrégés par genre suivront logiquement les avantages liés au genre, indépendamment du fait que ces indicateurs aient été élaborés pour tenir compte des impacts sur le genre des activités liées à la croissance verte et au changement climatique. Bien que des préoccupations telles que les impacts du projet sur l'égalité des sexes, la participation des femmes et des jeunes dans les activités du projet, ou encore les impacts des résultats du projet sur les femmes, ont toutes été abordées ou du moins mentionnées dans les RAP de chacun des 20 projets évalués, et que 15 de ces projets font état d'un suivi ou d'un rapport sur les questions de genre d'une manière ou d'une autre, seuls 10 d'entre eux avaient inclus des indicateurs mesurables et vérifiables liés au genre dans leurs cadres logiques pour aider à la rédaction de rapports listant les produits ou les résultats⁴⁶. L'équipe d'évaluation a constaté que les aspects des projets liés au genre étaient souvent traités plus systématiquement dans les rapports d'évaluation de projet que dans les rapports d'achèvement de projet.

Dans l'ensemble, les discussions et les analyses portant sur le genre et l'inclusion restent génériques

et superficielles⁴⁷. Une analyse plus détaillée, peut-être tirée des profils de genre pays, reposant sur les contributions des experts en genre des équipes de projet, pourrait fournir des renseignements précieux et identifier des opportunités pour accroître l'inclusivité des projets de la Banque qui font la promotion de la croissance verte et de l'adaptation au changement climatique.

Les projets du portefeuille de la Banque axés sur la croissance verte et le changement climatique ne semblent pas suivre une approche logique ou cohérente en ce qui concerne l'inclusion ou la prise en compte des questions de genre ou d'équité sociale. Selon des critères axés sur la croissance verte et le changement climatique, sur les 20 projets dont les ERP ont été analysés par cette évaluation, aucun ne se concentrait spécifiquement sur les jeunes ou les femmes. Des interventions ciblées, comme un projet spécifiquement axé sur les filles, pourraient contribuer à renforcer la production de connaissances sur les approches liées à la croissance verte et au changement climatique sensibles au genre pour les futurs investissements de la Banque dans ce domaine.

Réduction de la pauvreté et répartition équitable des avantages des investissements dans la croissance verte et le changement climatique

Les objectifs en matière de réduction de la pauvreté ont rarement été signalés ou désignés comme des questions transversales, mais plutôt comme des objectifs sous-jacents des projets. Par exemple, les projets du secteur des transports devaient avoir, selon les RAP, un impact positif sur les économies locales grâce à leurs résultats (contribution à l'amélioration de l'accès aux marchés par exemple). Si les effets positifs sur les économies locales à long terme sont peut-être indiscutables, les questions liées à la réinstallation involontaire des populations affectées ont été relevées dans tous les projets du secteur des transports ayant fait l'objet de l'évaluation. Par exemple, dans le cadre du projet d'autoroute Dakar-Diamniadio, il est apparu que la zone vers laquelle la

population devait se déplacer n'avait été aménagée pour accueillir les ménages affectés que des années après le début des travaux du projet. De plus, pour deux projets examinés, aucune information précise/fiable ni aucun rapport final sur la mise en œuvre des processus de réinstallation n'a pu être consulté par l'équipe d'évaluation. Dans le cadre d'autres projets d'infrastructure de transport et d'énergie, des observations similaires ont été faites, ce qui soulève des inquiétudes quant à la manière dont la Banque et les entités chargées de l'exécution des projets ont surveillé le risque de répartition inégale des coûts indirects associés affectant la population/les communautés locales.

Une autre question d'équité sociale, portant sur les droits fonciers, a été soulevée par l'examen des ERP. Par exemple, dans le projet d'amélioration de l'accès à l'électricité au Rwanda, parmi les impacts négatifs figuraient la perte définitive de terrains résidentiels et agricoles appartenant à des particuliers. L'agence d'exécution du projet devait veiller à ce que les personnes affectées soient conseillées et encouragées à trouver d'autres terres au lieu d'utiliser leur compensation financière dans des projets non durables, comme de déménager en ville sans grande perspective d'emploi. Cependant, l'équipe d'évaluation n'a pas su découvrir si et comment ces mesures d'atténuation avaient été suivies. Le projet de Kiwu-Watt, dans le cadre duquel 27 agriculteurs ont été déplacés, est un autre exemple parlant. Cependant, dans ce cas précis, des données détaillées sur les mesures compensatoires étaient disponibles. Au Cameroun, le projet d'aménagement de la route de Ketta-Djoum a recensé plusieurs effets négatifs, avec notamment le déplacement d'environ 600 ménages. Selon le rapport d'évaluation du projet, « les occupants sont regroupés en familles et seront indemnisés par le gouvernement ».⁴⁸ La non-disponibilité des rapports d'achèvement de projet et les préoccupations consignées dans le rapport de l'audit consultatif ad hoc de conformité du projet d'aménagement de la route de Ketta-Djoum, publié en juin 2019, remettent en question l'équité sociale du projet et le respect des droits fonciers.

Jeunes, enfants, personnes âgées et minorités ethniques

La manière la plus courante pour les projets de prendre en considération les intérêts des jeunes était de proposer des opportunités d'éducation (et des bourses spécifiques) et d'emploi sur les chantiers de construction d'infrastructures, ou encore d'autres possibilités d'emplois liées au projet (en particulier dans les projets de construction de route ou du secteur de l'eau et de l'assainissement). Au cours des discussions/interventions relatives aux questions de genre, les personnes âgées n'ont été mentionnées dans aucun des projets, à l'exception du projet de renforcement de l'accès à l'énergie au Rwanda, où les personnes âgées avaient été consultées dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique (EES). Les minorités ethniques et les groupes autochtones ont été pris en compte dans peu de projets. Le projet PACEBCo (Cameroun) qui cible les minorités autochtones (pygmées) est un exemple d'inclusivité réussie en la matière. L'équipe d'évaluation n'a cependant pas été en mesure de trouver des rapports sur les formations/activités de sensibilisation administrées par les projets dans les langues locales. Il n'a donc pas été possible d'évaluer dans quelle mesure les minorités ethniques ou linguistiques étaient incluses dans les activités du projet en comparaison aux groupes ethniques/linguistiques plus larges/dominants dans les zones cibles.

Inclusivité selon une perspective régionale : inclusion des États fragiles

L'examen du portefeuille a montré que les investissements de la Banque dans la croissance verte et la lutte contre le changement climatique se sont concentrés sur un nombre relativement restreint de PMR, notamment des pays qui ont connu un développement politique et économique relativement stable au cours de la dernière décennie. Il n'y a que très peu d'investissements de ce genre dans les États dits fragiles. Ces pays peuvent pourtant être perçus comme très vulnérables aux impacts du changement climatique en raison du manque

de capacités institutionnelles et de ressources financières/humaines pour y faire face.

Enseignements sur les bonnes pratiques d'intégration d'autres BMD

S'inspirant de l'exercice d'analyse comparative qui a évalué et comparé les approches d'intégration de la Croissance verte et du changement climatique dans les banques multilatérales de développement (BMD), l'évaluation a identifié des bonnes pratiques en la matière. L'analyse a examiné (i) les dispositions organisationnelles et institutionnelles sur la Croissance verte et le Changement climatique au sein de chaque BMD; (ii) les principales politiques et stratégies liées à la Croissance verte et au Changement climatique et la clarté ainsi que l'exactitude des concepts et objectifs qui y sont présentés; (iii) comment les BMD s'assurent que leurs investissements en la matière sont pertinents pour les pays membres; (iv) l'efficacité opérationnelle: comment les BMD intègrent la Croissance verte et le Changement climatique à la phase de conception du projet, dans leurs procédures de S&E, et comment elles rendent compte des résultats; et (v) leurs systèmes respectifs de Croissance verte et le Changement climatique / sauvegarde environnementale.

En comparant les arrangements organisationnels et institutionnels, la BAD est la seule BMD qui associe Croissance verte et Changement climatique, une combinaison de concepts qui n'est pas rencontrée dans la mise en place des autres BMD. Toutes les BMD ont une structure et une organisation sectorielles. La Banque mondiale (BM), la BAD, la Banque asiatique de développement (BAsD) et la Banque interaméricaine de développement (BID) ont toutes une division pour le changement climatique (bien que le titre varie - par exemple, la BAsD a une « Equipe de Changement climatique et de gestion des risques de catastrophe »). En ce qui concerne la localisation de la responsabilité des sauvegardes environnementales et sociales au sein des BMD, actuellement, toutes les BMD à l'exception de la BM

semblent avoir une division ou une équipe dédiée aux sauvegardes placée en dehors des principales divisions sectorielles ou géographiques. Il semble important, dans les efforts des BMD, de veiller à ce que les divisions des sauvegardes soient « externes » et que leurs travaux visant à assurer le respect des critères de sauvegardes fixés restent « indépendants » d'autres organes exécutifs ou d'exécution.

Les questions de Changement climatique et leur intégration semblent relever de la responsabilité d'une équipe ou d'une division spécifique dédiée au sein des BMD, tout en étant simultanément une préoccupation dans tous les secteurs ; Le changement climatique doit être compris dans toutes les divisions / départements pour être véritablement intégré. À la BAD, alors que le département PEGG est hébergé au sein du complexe PEVP, il est chargé d'intégrer la Croissance verte et le Changement climatique dans tous les complexes opérationnels de la Banque. Alors qu'une division spécialisée sur le sujet est nécessaire pour garantir des connaissances spécialisées et des actions d'intégration efficaces, une configuration organisationnelle dans laquelle la responsabilité principale de l'intégration des questions de Croissance verte et changement climatique est placée à un niveau hiérarchique inférieur au niveau où les décisions de planification en amont sont prises risque de perdre l'opportunité d'une intégration efficace. Par conséquent, placer la division spécialisée sur la Croissance verte et le changement climatique aussi haut que possible dans la hiérarchie organisationnelle est une mesure efficace pour maximiser les efforts d'intégration et garantir que les considérations de la Croissance verte et du changement climatique sont appliquées dans tous les aspects du cycle de projet et dans la planification et la décision stratégiques. Cela pourrait également aider à garantir que les décisions, les mandats et les responsabilités d'intégration sont accompagnés des ressources adéquates pour leur mise en œuvre appropriée, et que la coordination horizontale et verticale est bien gérée dans toute l'organisation.

L'analyse comparative a révélé que les bonnes pratiques dans le travail sur les politiques comprennent: a) des définitions claires et une compréhension commune des visions, des objectifs et des actions, et b) la mise à jour régulière des stratégies et des plans d'action, en tenant compte des circonstances en constante évolution, des priorités et des besoins des pays bénéficiaires, des connaissances accrues sur les impacts du changement climatique et projections futures, et politiques et accords climatiques mondiaux. Les stratégies sur le Changement climatique de toutes les BMD partent du principe que le financement climatique est limité et que les secteurs prioritaires doivent donc être identifiés. Toutes les BMD partagent une compréhension commune des défis du changement climatique et partagent une orientation stratégique similaire : un double accent sur les interventions d'adaptation et d'atténuation, l'adaptation étant particulièrement pertinente pour les pays en développement. Briser cette double approche en trouvant des approches gagnant-gagnant et en concevant des investissements qui favorisent à la fois l'atténuation et l'adaptation pourrait être crucial pour obtenir des avantages efficacement à l'avenir, comme dans le projet PIDACC récemment approuvé par la Banque en Afrique de l'Ouest.

Concernant la pertinence des stratégies sur la Croissance verte et le Changement climatique pour les PMR :

Les priorités de Croissance verte et de changement climatique spécifiques de chaque PMR en fonction de ses NDC ou stratégies nationales doivent être analysées et mises en évidence dans les DSP. Pour que les interventions sur le changement climatique soient pertinentes et efficaces dans n'importe quel pays, dans leur documentation clé, toutes les BMD recommandent de commencer par mener une analyse au niveau des pays pour s'assurer que les interventions répondent aux besoins spécifiques du pays. L'accès et l'utilisation des données climatiques pertinentes dans toutes les initiatives sont généralement acceptés dans les BMD. La BAD a préparé un document d'orientation pour intégrer la Croissance verte et le changement

climatique dans les DSP, qui est une bonne pratique qui doit être renforcée par des directives plus spécifiques sur la façon d'accéder et d'utiliser les données climatiques dans les pays / analyses sectorielles et la préparation de projets.

Efficacité opérationnelle (conception, S&E, rapports) :

En ce qui concerne la conception des projets, la BAD semble être parmi les rares BMD à développer des outils pratiques pour guider la conception de projets au-delà d'une méthodologie de sélection et de liste de contrôle des sauvegardes. En ce qui concerne les cadres de résultats, le cadre de résultats de haut niveau de la BAD comprend des indicateurs de résultats sur la Croissance verte et le changement climatique, tels que la part de la population ayant accès à des solutions de cuisson propres, et les impacts attendus, et « une vulnérabilité réduite aux effets néfastes du changement climatique et la variabilité (adaptation) ». Cependant, la BAD ne rend pas compte des résultats de la Croissance verte et du Changement climatique au niveau des projets. Il fournit plutôt un calcul annuel et par projet de la réduction prévue ou attendue des GES. Parmi les BMD, seule la BAsD a un cadre général de résultats similaire à celui de la BAD. La Banque européenne d'investissement (BEI) applique une tarification du carbone à un projet, ce qui a pour effet de pénaliser la performance économique des projets à forte intensité de carbone et publiée à la fois les émissions absolues (ou brutes) et relatives (ou nettes) de chacun de ses projets.

Sauvegardes : Toutes les BMD ont mis en place des systèmes de sauvegardes. Le système de sauvegardes intégré (SSI) 2013⁴⁹ de la BAD se compose de quatre éléments interdépendants : l'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) ; le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) ; le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES); et le Système de gestion environnementale et sociale (ESMS). Les projets sont classés à un stade précoce de l'évaluation avec la catégorie déterminant le niveau d'investigation et les outils à utiliser. Il s'agit d'une bonne pratique et conforme à la manière dont les autres BMD mènent

des mesures de sauvegarde. La BAD est l'une des rares BMD à s'engager pleinement dans l'évaluation des sauvegardes sociales et environnementales dans le cadre de son système de sauvegardes obligatoires de base⁵⁰. L'évaluation de l'ISS (2019) a révélé que l'utilisation de l'évaluation des sauvegardes sociales et environnementales pour les OAR des secteurs E&S à risque moyen et élevé pourrait contribuer à aider les pays à passer à une croissance verte grâce à des réformes sectorielles. Au Maroc, la Banque a joué un rôle clé et précieux en fournissant un appui technique relatif à la croissance verte et au changement climatique au projet de la centrale solaire de Ouarzazate I, où les exigences environnementales et sociales de la Banque établissent des normes élevées de conformité.

Enseignements tirés des évaluations précédentes d'IDEV

Dans le cadre de cette évaluation, une synthèse des évaluations précédentes de la Banque a été réalisée pour comprendre comment et pourquoi les opérations de la Banque ont abouti à certains résultats et dans quels contextes ces résultats ont été obtenus. La méta-évaluation a permis de tirer des enseignements sur la manière dont la Banque peut relever les défis opérationnels en lien avec sa capacité d'intégrer la croissance verte et le changement climatique. Trois thèmes clés ont émergé de cette synthèse. Ils sont résumés ci-dessous.

Utilisation des ressources et communication au sein de la Banque : Les évaluations précédentes ont montré qu'il était primordial de convenir de délais appropriés pour atteindre les objectifs d'une opération ou d'un fonds. Le manque de temps et de ressources, compte tenu du niveau de complexité et des besoins, a eu un impact négatif sur la qualité des rapports et du travail en général.⁵¹ La compréhension de la portée du travail et l'intégration du renforcement des capacités entre les institutions et les partenaires ont montré que la gestion des connaissances au niveau national et la capacité de mise en œuvre aux

niveaux national et infranational étaient efficaces. L'analyse des évaluations précédentes incite également la Banque à commencer à s'entretenir avec d'autres BMD en vue d'organiser conjointement le renforcement des capacités du personnel des organismes d'exécution des projets financés par la Banque, des prestataires locaux et internationaux de services de conseil, des agences nationales de réglementation de l'environnement et de la gestion des terres, et des organisations de la société civile, afin de soutenir l'amélioration des ressources et des capacités du personnel et des partenaires de mise en œuvre, car les problèmes de ressources ont été largement pointés du doigt dans toutes les évaluations examinées⁵².

Nécessité d'une théorie du changement et d'une utilisation plus systématique de systèmes robustes pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage : L'amélioration des mécanismes d'établissement de rapport pour le suivi et l'évaluation dans le cadre de l'appui aux systèmes de gestion des données de la Banque conduirait à l'obtention de résultats plus crédibles s'il y avait une utilisation plus cohérente ou systématique des outils de la Banque (par exemple, les sauvegardes E&S). À l'heure actuelle, la documentation sur la mise en œuvre effective des activités et des mesures convenues lors de la conception des projets ou des premières évaluations d'impact est limitée. L'évaluation de la mise en œuvre réelle de ces activités/mesures est ainsi fortement dépendante de la documentation ayant servi à l'approbation des projets, ce qui limite la compréhension globale des projets et la capacité d'en tirer des enseignements. En outre, l'utilisation d'indicateurs spécifiques adaptés au contexte de l'Afrique visant à mieux saisir les activités économiques permettront de mieux visualiser les avancées réalisées vers une croissance verte. La mise au point d'un système de gestion de l'information intégré et/ou automatisé pour accompagner les systèmes de projet améliorerait la supervision des activités de la Banque, éclairerait plus précisément les décisions stratégiques et favoriserait la responsabilisation.^{53,54}

Harmonisation de la politique et des orientations de la Banque :

Il y aurait une meilleure correspondance entre les objectifs et la nature des projets si les politiques et les stratégies de la Banque étaient mieux alignées, et les projets seraient plus performants si les documents d'orientation et de politique étaient intégrés à des cadres juridiques et réglementaires et si les investissements étaient complémentaires entre eux (ex : soutien aux projets d'infrastructure régionaux et opérations autour des chaînes de valeur et de l'intégration financière).⁵⁵ En outre, si les règles d'engagement entre les

cofinanciers et les parties prenantes étaient plus claires et si toutes les parties affectées par le projet étaient couvertes plus largement, les activités des projets seraient mieux comprises et les facteurs clés (tels que l'économie/l'environnement politique de la région) seraient mieux intégrés, et il y aurait aussi une meilleure coordination des donateurs pour rechercher d'autres projets/donateurs complémentaires. L'engagement avec le secteur privé, par exemple, est actuellement limité et cela crée des incohérences lors de l'harmonisation des plans de projet.^{56,57} ■



Défis, facteurs de réussite et enseignements

Cette section présente les défis, les facteurs de succès et les enseignements des efforts de la Banque à intégrer la Croissance verte et le Changement climatique ses interventions.

Défis

Il existe un besoin de clarification de la politique et de la stratégie de la Banque en matière de croissance verte et inclusive : Les données indiquent qu'il existe un certain décalage et un manque de clarté entre la politique de la Banque en matière de croissance verte et de changement climatique et la mise en pratique de ses activités en la matière. Elles montrent aussi que les PMR (en particulier ceux qui n'ont pas de politique nationale de croissance verte) et le personnel de la Banque n'appréhendent pas de la même manière les activités en lien avec la croissance verte. Le cadre de croissance verte de la Banque et les documents subsidiaires ne sont pas considérés comme exploitables ou utilisables, dans leur état actuel, pour permettre l'intégration ou la programmation de la croissance verte. Les politiques, stratégies et plans d'action existants n'expliquent pas clairement comment la BAD aborde l'interdépendance entre croissance verte et changement climatique. La focalisation sur cette double thématique paraît dissociée ou déconnectée en pratique.⁵⁸ L'OCDE a lancé une stratégie de croissance verte en 2011 et a fait une évaluation de son bilan en 2015.⁵⁹ L'OCDE a reconnu que parvenir à une croissance verte est un travail de tous les jours qui doit être examiné et révisé en permanence.

Un système inadéquat en place pour la classification des projets de la Banque qui intègrent la croissance verte et le changement

climatique à des fins d'évaluation et d'apprentissage : Les projets achevés financés par la BAD ou le FAD, inclus dans la base de données d'IDEV, compilés et sélectionnés pour être examinés dans le cadre de cette évaluation, ne peuvent pas facilement être mis en relation avec les thématiques de croissance verte et de changement climatique. L'utilité de classer un projet comme étant en lien avec la croissance verte et le changement climatique (partiellement ou dans son intégralité) est de permettre qu'il soit choisi isolément ou intégré à un groupe pour être évalué, afin de pouvoir tirer des enseignements de l'analyse de ses processus de mise en œuvre ou de ses résultats/impacts. Les projets de la Banque assignés à la bonne catégorie offrent la possibilité de suivre et de rendre compte de leurs résultats, d'en tirer des leçons, et de montrer les impacts et les avantages de l'investissement.

Manque de standardisation des exigences en matière de mesure, d'établissement de rapports et de vérification liées aux méthodes conjointes des BMD pour l'établissement de rapports sur le financement climatique : Ces méthodes conjointes imposent aux BMD d'indiquer dans leurs rapports sur le financement climatique les sommes annuelles allouées aux prêts et aux dons bénéficiant à la croissance verte. La Banque mondiale a alloué 30 % de ses prêts à la croissance verte en 2019, la BEI en est à 25 % et la BAD a déclaré que 38 % de ses allocations en 2018 avaient été destinées au financement climatique. La BAD se conforme pleinement à ce système et précise même dans ses rapports le pourcentage de projets approuvés qui sont guidés par les questions climatiques dès le stade de la conception (85 % en 2018). Parallèlement à cela, divers forums internationaux insistent de plus en plus pour que les BMD normalisent les systèmes de mesure,

d'établissement de rapports et de vérification. La BAD devra donc peut-être prochainement uniformiser et mettre à jour ses rapports conformément à de nouvelles normes. Le moment venu, le système actuel d'établissement de rapports, qui utilisent des critères définis en interne, devra être modifié pour se conformer à des exigences plus rigoureuses basées sur les résultats (approuvés en interne et vérifiés en externe). Bien que les systèmes et opérations de sauvegarde de la Banque soient bien établis, il convient de souligner que l'intégration active de la croissance verte et du changement climatique ne relève pas que du simple respect des sauvegardes environnementales et sociales minimales, elle va bien au-delà.

Facteurs de réussite

Les facteurs suivants ont été distillés au cours du processus d'évaluation en tant que facteurs clés du succès et / ou d'échec relatifs à l'intégration de la Croissance verte et du changement climatique dans les interventions de la Banque :

Une appropriation plus décentralisée de l'intégration de la croissance verte et du changement climatique permet d'obtenir de meilleurs résultats. Bien que l'expertise et les conseils spécialisés dans ces deux thématiques soient nécessaires pour éclairer les opérations de la Banque, toutes les unités et tous les individus de l'organisation bénéficient du fait d'avoir la responsabilité de l'intégration de ces deux thématiques dans leur propre travail, de devoir se l'approprier, et de se voir déléguer des tâches et des ressources suffisantes pour atteindre les résultats ciblés. La décentralisation du personnel du PEGG par la Banque a jusqu'à présent eu des résultats utiles en termes de dialogue avec les PMR, de préparation de DSP, de développement de projets et occasionnellement de supervision de projets.

L'utilisation de l'avantage sectoriel stratégique de la Banque dans le contexte de chaque PMR est une bonne base pour faire progresser

les politiques et les programmes liés à la croissance verte et du changement climatique.

L'évaluation montre clairement que les efforts de la Banque dans ces deux domaines ont été plus efficaces lorsque le secteur où elle tire un avantage clé dans un pays donné est également le secteur principal dans lequel il faut qu'elle concentre ses travaux en matière de croissance verte et de changement climatique. L'objectif est que la Banque devienne le partenaire privilégié du PMR sur les questions liées à la croissance verte et au changement climatique dans les secteurs où la Banque a un niveau d'engagement élevé. Dans les PMR comme le Mozambique, la Banque a été en mesure de tirer parti de ses atouts sectoriels et de sa position stratégique dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau et assainissement en travaillant sur de nouvelles interventions liées à la croissance verte et au changement climatique. Le fait de continuer à s'intéresser aux questions liées à ces domaines dans les secteurs de compétences clés à travers les cycles de DSP a été bénéfique car la Banque a ainsi été capable d'approfondir son expertise et ses capacités climatiques dans les PMR.

L'apprentissage de certains PMR quant à la mise en œuvre de leur vision en matière de croissance verte et de changement climatique augmente la capacité de la Banque à renforcer les politiques et programmes climatiques dans d'autres PMR. Certains PMR, comme le Rwanda, sont tournés vers l'avenir et se montrent innovants en matière de croissance verte et de changement climatique. Ces PMR offrent à la BAD de nombreuses opportunités pour multiplier les apprentissages, et ensuite appliquer les enseignements de manière appropriée et reproduire des méthodes, des approches et des outils pertinents dans d'autres PMR. Alors que les partenariats de la Banque avec des agences spécialisées dans la croissance verte et le changement climatique ont donné de bons résultats dans certains PMR, il est possible que la Banque s'engage davantage encore avec les PMR qui sont à l'avant-garde des initiatives favorables à la croissance verte et à la lutte contre le changement climatique. Lorsque les bureaux régionaux ont la

possibilité de travailler avec les bureaux pays pour renforcer les politiques et les programmes d'un PMR, il est plus efficace de mettre à profit les enseignements tirés des PMR performants par le biais de l'apprentissage entre pairs et la création d'une communauté de pratique.

Il est extrêmement utile de donner la priorité à la croissance verte et au changement climatique dans les DSP et d'y indiquer des références concrètes et stratégiques à des opportunités spécifiques pour le renforcement de ces deux thématiques dans les interventions prévues.

La croissance verte et le changement climatique sont devenus des priorités pour la Banque, et même plus récemment pour de nombreux pays, comme en attestent les dernières versions des DSP. Cette double thématique devient une priorité stratégique. Si l'intégration de ces thématiques signifie de les prendre en compte dans toutes les opérations/actions/décisions liées à une situation donnée, cela implique également de devoir fournir des orientations spécifiques, de définir des résultats tangibles et de fixer des priorités. Il sera de plus en plus primordial de faire clairement référence à la croissance verte et au changement climatique dans l'axe clé du DSP pour éviter leur relégation au niveau opérationnel. Dans les DSP où les références à la croissance verte et au changement climatique sont rhétoriques, les progrès sont entravés. Dans les DSP où ces références sont stratégiques, concrètes et spécifiques, elles deviennent suffisantes pour conduire les interventions de la Banque.

La prise de décision tenant compte des questions climatiques peut devenir la norme à la fois durant la conception et durant la mise en œuvre des projets. À ce jour, les efforts d'intégration de la Banque se sont largement concentrés sur la phase de conception du projet et les propositions de solutions de dépistage des risques climatiques. Cela a entravé l'intégration des questions climatiques d'une manière plus complète et le moment est venu pour la Banque d'en faire plus. Lorsque la Banque prête attention aux produits et aux retombées en aval du projet, après l'approbation, elle peut concentrer

ses efforts dans l'obtention de résultats. De plus, cela lui permet de prendre des décisions de mise en œuvre plus segmentées guidées par les questions climatiques ; par exemple, les choix technologiques, les décisions d'achat et le choix de l'emplacement des projets. Les directives et autres exigences encadrant les décisions relatives à la mise en œuvre, qui doivent être respectueuses de l'environnement et du climat, permettent aux chefs de projet et aux partenaires de mise en œuvre d'être plus proactifs. Au niveau local, la formation sur la prise de décision tenant compte des questions climatiques augmente la capacité des bureaux pays à intégrer la croissance verte et le changement climatique pendant la mise en œuvre du projet. La mise en œuvre guidée par les questions climatiques devient normalisée lorsque les DSP et les projets de la Banque incluent des objectifs liés à la croissance verte et au changement climatique, que les exécutants ont des exigences en la matière et que le suivi sur ces deux thématiques est cohérent et prévalent.

Il est impératif de se concentrer sur l'apprentissage à propos des questions de croissance verte et de changement climatique dans le contexte des PMR. Il est prouvé que les enseignements tirés de l'utilisation d'approches et de technologies liées à la croissance verte et au changement climatique, par exemple dans le secteur agricole au Mozambique, sont mises à profit pour d'autres projets au sein du même PMR. Le partage des apprentissages et des expériences entre les projets et entre le personnel d'un ministère ou d'un département donné permet, mieux qu'on ne le pense, de tirer parti de manière concrète des enseignements tirés.

Un alignement plus étroit des politiques et de la stratégie de croissance verte de la Banque avec le contexte national d'un PMR permet aux parties prenantes de mieux comprendre les initiatives qui sont menées. Certains retours avérés tirés d'évaluations attestent que la croissance verte n'est pas comprise de la même manière partout au sein de la Banque et au sein des PMR, en particulier dans les pays qui n'ont pas

de politique nationale de croissance verte. Cette réalité inhibe l'apprentissage, la prise de bonnes décisions et l'amélioration des mesures favorables à la croissance verte et au changement climatique.

Obtenir des avantages sociaux et environnementaux inclusifs grâce à des interventions qui intègrent la Croissance verte et le changement climatique maximise l'efficacité. Les interventions de la Banque sont plus efficaces quand elles lient les parties prenantes à des avantages sociaux, économiques et environnementaux. L'efficacité de la Banque augmente lorsque ces liens sont clairement articulés dans les documents de préparation/conception des projets, explicitement utilisés dans la mise en œuvre et dûment présentés dans les rapports. Les préoccupations environnementales et les questions climatiques sont étroitement liées à une croissance et un développement efficace. Elles devraient être présentées comme telles pour favoriser l'adhésion des ministères, des organismes d'exécution, des partenaires de projet et des bénéficiaires finaux.

Enseignements

Les principaux enseignements suivants ont été mis en évidence pour les efforts futurs de la Banque visant à intégrer la Croissance verte et le Changement climatique dans ses interventions :

1. Lorsque les unités spécialisées en matière de Croissance verte et de changement climatique sont situées plus haut dans la structure hiérarchique d'une BMD, les résultats obtenus sont meilleurs. Toutes les BMD ont une unité spécialisée en croissance verte et changement climatique, mais sa place dans l'organisation est différente d'une banque à l'autre. Plus l'unité est située en haut de l'organigramme, plus elle est capable de saisir les opportunités, d'influencer les décisions et les allocations de ressources et d'accroître l'efficacité et l'efficience des efforts d'intégration.

2. Un rôle et expertise accrus de la Banque en matière de croissance verte et de changement climatique dans les bureaux régionaux et pays ont tendance à améliorer la performance des projets et interventions hors-prêt. Les contributions d'experts sur les questions de programmation liées à la croissance verte et au changement climatique se sont révélées utiles pour renforcer les capacités du personnel des unités opérationnelles concernées. De même, les bureaux pays/régionaux ont considérablement bénéficié des activités de PCEG, l'unité dédiée à la croissance verte et au changement climatique, qui a décentralisé son personnel vers des sites extérieurs. Cependant, l'évaluation montre clairement que les connaissances et les ressources disponibles en matière de croissance verte et de changement climatique au sein du bureau pays de la Banque sont insuffisantes. Au sein de la Banque, la demande en expertise sur les questions climatiques reste élevée puisque la croissance verte et le changement climatique suscitent de plus en plus d'intérêt, particulièrement aux niveaux régional et national. Dans les bureaux où des experts étaient disponibles, ils ont été les catalyseurs de processus et de résultats positifs liés aux DSP et aux interventions de projet. Il est fortement reconnu que les capacités de la Banque doivent être suffisantes (au niveau des bureaux pays dans les pays prioritaires et dans tous les bureaux régionaux) pour maximiser les résultats des projets tout au long de leur mise en œuvre et lors de l'établissement des rapports, et pour pouvoir travailler en étroite collaboration avec les départements et agences des PMR dans la mise en œuvre des initiatives liées à la croissance verte et au changement climatique. Il est nécessaire que la Banque fournisse de toute urgence des produits de connaissance améliorés, conçus pour aider son personnel impliqué dans la préparation, la conception, la mise en œuvre et l'établissement de rapports, à tirer des enseignements spécifiques selon le contexte local, et ce pour compléter les capacités des bureaux pays et régionaux. Si le mandat de l'unité

est étendu pour permettre à PECG d'assurer un meilleur suivi de l'exécution des projets, d'établir des rapports et renforcer le dialogue avec les PMR sur les politiques et programmes liés à la croissance verte et au changement climatique, la Banque doit fournir aux bureaux pays et régionaux les capacités nécessaires en matière de suivi et d'établissement de rapports sur les indicateurs et les objectifs liés aux questions climatiques.

- 3. Le suivi et l'évaluation des résultats en matière de croissance verte et de changement climatique sont essentiels pour garantir la mise en œuvre des projets et des plans d'intervention approuvés de la Banque.** Alors que la BAD vérifie que les questions climatiques sont prises en compte dès

le processus de conception des projets, avant l'approbation, il n'y a pas de mécanismes ni de structures formelles pour garantir qu'elles le restent pendant la mise en œuvre des projets. Les mesures d'atténuation des GES ne sont pas suffisamment respectées pendant la mise en œuvre des projets pour qu'on obtienne les réductions d'émissions attendues ; les mesures d'adaptation au changement climatique ne sont pas pleinement mises en place ni intégrées durant la mise en œuvre des projets pour que les résultats en matière d'adaptation et de résilience soient adéquatement atteints. Les résultats obtenus par le gouvernement et la BAD en matière de croissance verte et de changement climatique sont dans les deux cas mal suivis et mesurés. ■



Conclusion et Recommandations

Conclusion

Cette évaluation met en évidence les leçons et les recommandations susceptibles d'aider la Banque à être plus efficace pour intégrer dans ses politiques, stratégies et projets ses propres principes en matière de croissance verte et de changement climatique. Elle reconnaît également le caractère complexe de la situation africaine, de par sa multitude de contextes observables dans les 54 PMR de la Banque, ainsi que les difficultés à relever pour concilier les objectifs liés au climat et les contraintes économiques et politiques.

Ces dernières années, notamment à partir de 2015, on a pu voir une nette amélioration de l'intégration des thématiques de croissance verte et de changement climatique dans les politiques et les projets de la Banque. Au fur et à mesure que les stratégies et cadres de la Banque (tels que les DSP, les DSIR, la stratégie décennale, les CCAP et les CMR) ont été mis à jour et révisés régulièrement, les questions climatiques ont été de plus en plus prises en compte et mises en avant comme un ensemble de questions transversales importantes à traiter pendant que l'Afrique continue à évoluer et à se développer rapidement. Cependant, les références à la Croissance verte et au Changement climatique dans les DSP, les RISP, les programmes de la Banque et les politiques sectorielles ont été mises en œuvre de manière limitée, en grande partie en raison des contraintes de capacité au niveau des pays.

En général, la Banque a démontré son engagement et son leadership dans la promotion du programme climatique dans toute la région en se dotant d'un département dédié dont le mandat est d'intégrer la croissance verte et le changement climatique au niveau opérationnel. De ce point de vue, la Banque a tendance à se hisser à la pointe du changement dans

la région et à se présenter comme un acteur clé pour soutenir les politiques et les interventions favorables au climat. Bien qu'il y ait eu un changement dans les stratégies et les politiques de la Banque pour intégrer la Croissance verte et le changement climatique, la mise en œuvre des projets devrait être encore améliorée grâce à l'inclusion d'attentes claires et d'objectifs mesurables pour les prestataires de services et les chefs de projet. Des attentes claires et des objectifs mesurables doivent également être définis dans les stratégies aux niveaux régional, national, sectoriel et politique de la Banque. La preuve de l'adoption de ces mesures renforcera la réflexion stratégique et le développement de produits plus « exploitables ».

Néanmoins, la Banque peut encore renforcer sa position et exécuter plus efficacement ses stratégies en élaborant des options de changement claires grâce à une révision et une mise à jour de la théorie du changement au niveau stratégique avec l'alignement sur les indicateurs de résultats. La mise en œuvre des projets doit être encore améliorée grâce à l'inclusion d'attentes claires et d'objectifs mesurables pour les prestataires et chefs de projet. Des attentes claires et des objectifs mesurables doivent également être définis dans les stratégies aux niveaux régional, national, sectoriel et politique de la Banque. Les preuves de l'adoption de ces mesures seront renforcées par des ressources supplémentaires pour mener une réflexion stratégique et développer des produits plus « exploitables ».

Les objectifs pour le financement et le dépistage climatique ont été intégrés dans les phases de conception des projets, créant un dialogue sur le changement climatique entre le personnel opérationnel et documentant et atténuant les risques climatiques résultant des projets. Compte tenu des ressources limitées disponibles pour traiter une

question aussi complexe, il est essentiel de trouver le juste équilibre entre l'élaboration d'objectifs politiques ambitieux, tout en veillant à ce que le soutien soit à la fois cohérent en interne et complémentaire en externe avec le soutien d'autres donateurs. Cela signifie également potentiellement redéfinir ce que signifie un projet qui cible la Croissance verte et le Changement climatique et créer des normes spécifiques qui articulent clairement les principes des stratégies de la Banque (par exemple, les objectifs d'émission de GES pour les projets). Parmi les autres bailleurs de fonds et les banques multilatérales de développement ayant une forte influence et un intérêt marqué pour faire face aux impacts négatifs du changement climatique, la Banque joue un rôle essentiel en influençant les politiques et en produisant des résultats visibles dans ses PMR. Au cours de la période 2008-2018, la Banque s'est présentée comme un acteur institutionnel clé dans la région avec la capacité d'influencer les politiques et d'engendrer des changements transformateurs. Cette capacité avérée et cette volonté de s'engager de manière substantielle dans l'intégration des questions de Croissance verte et de changement climatique pendant une décennie ont fourni une plate-forme solide à partir de laquelle la Banque peut intégrer davantage ces questions dans ses politiques, stratégies et projets.

Recommandations

IDEV formule les recommandations suivantes :

- 1. Placer le département chargé de la croissance verte et du changement climatique de manière appropriée dans la hiérarchie de la Banque, afin qu'il assure une supervision stratégique globale, oriente les activités liées à la croissance verte et au changement climatique, et fixe notamment les responsabilités pour la réalisation des objectifs appropriés à l'échelle de l'institution.** Parmi les actions prioritaires figurent : i) s'engager, de manière égale, avec tous les complexes opérationnels ; ii) veiller à ce
- 2. Renforcer les capacités techniques et institutionnelles de l'unité spécialisée sur les questions de Croissance verte et du Changement climatique de la Banque, PCEG, pour fournir un appui pratique de qualité et en temps opportun aux bureaux régionaux et nationaux de la Banque pour une intégration efficace de la Croissance verte et du Changement climatique tout au long du cycle de projet.**
- 3. Établir une théorie du changement claire (en particulier pour la croissance verte, mais aussi pour le changement climatique), et un cadre de résultats intégré pour la croissance verte et le changement climatique, assorti de définitions claires conformes à celles récemment consolidées et approuvées par les BMD.** Bien que la Banque ait déjà une définition d'une croissance verte inclusive dans son cadre dédié, le concept n'a pas été intégré dans ses opérations ni dans ses interventions et reste vague dans les notes d'orientation sur l'intégration de ces deux thématiques. Cela crée une incohérence dans la conception et la mise en œuvre des projets. Inscrire des concepts cohérents dans toutes les stratégies et documents de politique, que viendraient compléter des éléments plus « exploitables », conformément aux objectifs en termes de CDN, aiderait à clarifier

ce qu'est un projet bénéficiant à la « croissance verte inclusive » et permettrait d'améliorer le suivi et l'évaluation des investissements dans la croissance verte et le changement climatique. Pour garantir une meilleure mise en œuvre des projets, il est nécessaire de mieux comprendre les concepts de croissance verte et de changement climatique, ainsi que les outils destinés aux utilisateurs, les produits de connaissance, les processus d'apprentissage et les indicateurs de résultat.

4. **Clarifier les domaines d'intervention de la BAD liés à la croissance verte et au changement climatique qui tiennent compte de manière appropriée de l'avantage comparatif de la Banque et de l'expertise intersectorielle.** Cela aidera la Banque à proposer des services d'appui dynamiques aux PMR pour traiter les questions liées à ces thématiques et à honorer son mandat étendu à tout le cycle de projet. PECO pourrait également envisager de créer un fonds spécial/une facilité doté(e) de ressources internes pour soutenir les études préliminaires, l'assistance technique et/ou le développement des opérations pour les projets susceptibles d'attirer des financements externes dédiés aux questions climatiques.
5. **Mettre en place des mécanismes adéquats pour suivre et traquer les résultats liés à la Croissance verte et au Changement**

climatique tout au long du cycle du projet, afin de (i) promouvoir une attention continue sur la Croissance verte et le Changement climatique durant la mise en œuvre des projets, (ii) permettre à la Banque de surmonter les obstacles potentiels à l'adoption et à l'efficacité de l'intégration des questions de Croissance verte et de Changement climatique, et (iii) améliorer les rapports sur les résultats obtenus. À cette fin, la Banque pourrait envisager de créer et de maintenir une base de données des projets de la Banque intégrant la croissance verte et le changement climatique dans leurs conceptions. Une telle base de données, avec un système de suivi des indicateurs mesurables des extrants, effets et impacts pour traquer les activités de changement climatique et de croissance verte (à la fois au niveau de la Banque et au niveau des projets), pourrait être utilisée comme base factuelle pour mesurer et rendre compte des progrès tout au long du cycle du projet. Cela favorise la mise en œuvre des projets conformément à leurs conceptions ayant intégrées la croissance verte et le changement climatique et permet à la Banque de corriger chemin faisant afin de relever les défis potentiels de l'intégration de la Croissance verte et du changement climatique si nécessaire. ■



Annexes

Annexes techniques	78
Annotations	79

Annexes Techniques

Les annexes ne sont disponibles qu'en anglais. Le document « Technical Annexes » se trouve sur la page suivante :

<https://idev.afdb.org/fr/document/evaluation-de-lintegration-de-la-croissance-verte-et-du-changement-climatique-dans-les>

1. Notes méthodologiques
2. Logique d'intervention de la BAD en matière de croissance verte et de changement climatique (chaîne de résultats)
3. Liste des indicateurs clés de la croissance verte et du changement climatique
4. Matrice d'évaluation simplifiée
5. Tableaux de bord « scorecard » et méthode de notation
6. Tableau récapitulatif des 20 ERP et des considérations clés de la croissance verte et du changement climatique
7. Calendrier des activités CV-CC de la BAD

Annotations

- 1 L'évaluation groupée des projets est distribuée au Conseil et publiée parallèlement au présent rapport de synthèse, pour le soutenir et le compléter.
- 2 Banque africaine de développement (2019), «Africa Green Growth Readiness Assessment», (novembre).
- 3 Twerefou, D.Kwabena, Adjei-Mantey, K. & Strzepek, N.L. (2014) "The Economic Impact of Climate Change on Road Infrastructure in Sub-Saharan Africa Countries: Evidence from Ghana. WIDER Working Paper" 2014/032. Helsinki: UNU-WIDER.
- 4 Niang, I., Ruppel, O. C., Abdrabo, M. A., Dube, P., Leary, N., Schulte-Uebbing, L., Field, C., Dokken, D., Mach, K., Bilir, T., Chatterjee, M., Ebi, K., Estrada, Y., Genova, R., Girma, B., Kissel, E., & Levy, A. (n.d.). Katrien Descheemaeker (Pays-Bas), Houria Djoudi (Algérie), Kristie L. Ebi (États-Unis), Papa Demba Fall (Sénégal), Ricardo Fuentes (Mexique), Rebecca Garland (Afrique du Sud). In Aissa Toure Sarr. Pieter Pauw.
- 5 Banque africaine de développement (2017) « Groupe de la Banque africaine de développement : Cadre de mesure des résultats du Groupe de la Banque 2016-2025 », (avril).
- 6 <https://www.afdb.org/en/news-and-events/cop24-progress-on-article-6-of-the-paris-agreement-18754>.
- 7 MCED 2005 - Résumé final (sans date). Disponible à l'adresse suivante : <https://enb.iisd.org/crs/mced/sdvol106num1e.html> (consulté le 8 mai 2020).
- 8 Ibid.
- 9 <https://www.un.org/millenniumgoals>
- 10 Ibid.
- 11 UNDESA (2012) "A guidebook to the Green Economy Issue 1L Green Economy, Green Growth, and Low-Carbon Development - history, definition s and a guide to recent publications". doi: 10.1017/CBO9781107415324.004.
- 12 Banque africaine de développement (2015) « Transition vers la croissance verte : cadre pour la Banque africaine de développement », p. 1.
- 13 Académie australienne des sciences, <https://www.science.org.au/learning/general-audience/science-climate-change/1-what-is-climate-change>.
- 14 Notre stratégie | Banque africaine de développement: Bâtir aujourd'hui, une meilleure Afrique demain (sans date). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.afdb.org/en/topics-and-sectors/sectors/climate-change/our-strategy> (consulté le samedi 9 mai 2020).
- 15 Rogers, P. J., & Weiss, C. H. (2007). "Theory-based evaluation: Reflections ten years on: Theory-based evaluation: Past, present, and future. New Directions for evaluation, 2007(114), 63-81. Mayne, J. (2015) ". "Useful theory of change models. Canadian J Program Eval, 2, 119-42. "
- 16 Des études de cas pays ont eu lieu au Rwanda, au Sénégal, au Maroc et au Mozambique entre septembre et octobre 2019. À la suite de l'atelier de validation organisé en décembre 2019 avec l'équipe d'évaluation et le groupe de référence, les activités menées au titre des composantes des études de cas pays ont été étendues pour inclure un pays d'Afrique centrale (Cameroun) et ont ensuite été intégrées dans les rapports précédemment soumis.
- 17 L'évaluation groupée de projets est distribuée au Conseil et publiée parallèlement au présent rapport de synthèse, pour le soutenir et le compléter.
- 18 Un pays supplémentaire a été ajouté à l'étude de cas en février 2020 dans un souci d'inclure un pays d'Afrique centrale (Cameroun), suite à la demande/suggestion d'un membre du groupe de référence de l'évaluation. La direction d'IDEV a alloué des ressources supplémentaires pour s'assurer que la région de l'Afrique centrale puisse être intégrée dans les conclusions et la synthèse de l'évaluation.
- 19 Le rapport de synthèse de PEGC sur le CCAP 2011-2015 a mis en évidence la sensibilisation aux risques climatiques dans les opérations de la Banque et l'élaboration de la Stratégie décennale de la Banque ; l'approbation de 240 projets dont les composantes liées au climat sont estimées à 12 milliards d'USD (76 % pour l'atténuation des GES ; 24 % pour l'adaptation) et l'utilisation de la méthodologie de suivi du financement climatique des BMD ; l'examen de 70 % des projets de la Banque et la contribution à leur conception en vue de réduire leur impact et leur vulnérabilité, ainsi que des recommandations pour améliorer leur mise en œuvre et leur gestion ; l'investissement en obligations vertes dans 14 projets visant à réduire les émissions de GES de 7 millions de tonnes de CO2 ; et le développement de partenariats pour permettre aux PMR de relever les défis liés aux changements climatiques.
- 20 Rapport annuel de PEGC, 2018
- 21 Informations tirées du rapport annuel 2018 de PEGC, daté de 2019.
- 22 PEGC a également indiqué au Conseil d'administration de la Banque en septembre 2019 que 80 % des opérations (128 projets) dans les pays FAD sont fondées sur des considérations relatives à la croissance verte et au changement climatique.
- 23 PEGC a indiqué que l'accès au FEM et au FVC est essentiel pour permettre à la Banque de remplir son mandat de soutien à une croissance de qualité en Afrique. Entre-temps, la BAD a été accréditée en 2016 auprès du FVC pour l'accès au financement de grands projets, d'un montant supérieur à 250 millions d'USD. Il ressort des documents du FVC que la BAD a réussi à obtenir l'approbation du Fonds pour 4 projets (1 dans chacun des 4 PMR), et un 5e projet multipays en Afrique de l'Ouest (PIDACC), d'une valeur totale de 536,2 millions d'USD (300,0 millions d'USD pour l'atténuation, et 235,5 millions d'USD pour les enjeux transversaux). Voir : <https://www.greenclimate.fund/ae/afdb> - consulté le 20 avril 2020.
- 24 Au nombre des suggestions formulées par les parties prenantes figurent la nécessité de définir plus clairement les projets liés à la croissance verte ainsi que leurs objectifs et les activités hors prêt dans des domaines tels que : l'amélioration de la biodiversité, l'atténuation de la désertification, le logement, la gestion du secteur public, le développement humain et les moyens de subsistance, l'agriculture durable, la sylviculture et la gestion forestière durables, les secteurs de la pêche durable, l'exploitation minière durable, les transports, y compris les transports urbains, la gestion des déchets, la transformation des déchets en énergie, le traitement de l'eau et des eaux usées.

- 25 Le rapport de synthèse de PECG sur le CCAP 2011-2015 a mis en évidence la sensibilisation aux risques climatiques dans les opérations de la Banque et l'élaboration de la Stratégie décennale de la Banque ; l'approbation de 240 projets dont les composantes liées au climat sont estimées à 12 milliards d'USD (76 % pour l'atténuation des GES ; 24 % pour l'adaptation) et l'utilisation de la méthodologie de suivi du financement climatique des BMD ; l'examen de 70 % des projets de la Banque et la contribution à leur conception en vue de réduire leur impact et leur vulnérabilité, ainsi que des recommandations pour améliorer leur mise en œuvre et leur gestion ; l'investissement en obligations vertes dans 14 projets visant à réduire les émissions de GES de 7 millions de tonnes de CO₂ ; et le développement de partenariats pour permettre aux PMR de relever les défis liés aux changements climatiques.
- 26 Rapport annuel de PECG, 2018
- 27 La « Méthodologie commune des BMD » est un ensemble de méthodologies uniformément appliquées à la collecte et à la communication de données et de statistiques, élaborées conjointement par les BMD dans le cadre de leurs portefeuilles. Les BMD, y compris la BAD, présentent des rapports sur le financement climatique, qui correspondent au relevé des ressources financières (ressources propres et ressources externes gérées par les BMD) engagées par les BMD dans les opérations de développement et leurs composantes qui permettent de mettre en place des activités visant à atténuer les effets du changement climatique et à soutenir l'adaptation au changement climatique dans les économies en développement et émergentes.
- 28 La BAD a indiqué, dans le cadre des rapports conjoints des BMD, qu'elle a consacré les ressources suivantes au financement de la lutte contre le changement climatique : 1 639 milliards d'USD (2011), 2 220 milliards d'USD (2012), 1 205 milliards d'USD (2013), 1 916 milliards d'USD (2014), 1 359 milliards d'USD (2015), 1 061 milliards d'USD (2016), 2 347 milliards d'USD (2017) et 3 272 milliards d'USD (2018). La Banque a alloué 32 % de ses approbations au financement de la lutte contre le changement climatique en 2018.
- 29 Les données sur les résultats de 2020 seront disponibles en 2021 ou 2022.
- 30 « Transition vers une croissance verte : cadre pour la Banque africaine de développement. » (2014) et AfDB GGF Annex-Green_Growth_Sector_Guidance_Notes-09_2014.
- 31 Voir la diapositive 40 de la présentation de PECG au Conseil d'administration de la BAD, séminaire du Conseil technique, 13 septembre 2019.
- 32 Les achats écologiques sont définis comme des achats de produits qui présentent des avantages environnementaux et socio-économiques. Source : Revue détaillée des politiques et procédures de la banque en matière de passation de marchés - Synthèse de la documentation sur les acquisitions durables et écologiques Banque africaine de développement Fonds africain de développement (2014).
- 33 Sustainable Procurement Buyers And Suppliers Guide For Corporate Procurement (sans date). <https://www.afdb.org/en/about-us/corporate-procurement/forms-documents>.
- 34 Réponse des parties prenantes de la Banque après l'atelier de validation, décembre 2019.
- 35 Voir ggi.org
- 36 Extrait d'un entretien avec FONERWA lors de la mission d'étude de cas au Rwanda.
- 37 Kenya, Mozambique, Namibie, Rwanda, Seychelles, Afrique du Sud, Ouganda et Zimbabwe.
- 38 Banque africaine de développement. (2016). Mozambique: Country Case Study for the Comprehensive Evaluation of the Bank's Development Results 2004-2013, Summary Report.
- 39 Données fournies par le Département PECG, lors de l'atelier de validation de l'équipe d'évaluation organisé en décembre 2019.
- 40 Note méthodologique sur le développement du portefeuille de la Banque axé sur la croissance verte et le changement climatique » (IDEV, 2018).
- 41 Ces chiffres excluent les projets multinationaux.
- 42 Les projets qui en étaient aux premiers stades de mise en œuvre ont été exclus de la sélection par l'équipe d'évaluation.
- 43 Évaluer la viabilité financière sert à savoir si le financement futur d'une activité donnée est inscrit dans une stratégie de sortie ; si les interventions qui doivent se poursuivre après la fin de la durée de vie du projet sont soutenues/autosuffisantes financièrement ou financées autrement à la fin du projet.
- 44 La durabilité institutionnelle fait référence aux systèmes, institutions, politiques et procédures au niveau local qui doivent être en place et fonctionner après la fin du projet pour préserver l'impact du projet à plus long terme. Grâce à la durabilité institutionnelle, les utilisateurs finaux, les bénéficiaires, les autorités et les prestataires de services au niveau local/national ont des rôles, des tâches et des responsabilités clairs et sont capables de remplir ces rôles efficacement.
- 45 Au Maroc, dans le 10^e projet favorisant l'accès à l'eau potable par exemple, après analyse des documents du projet, il ne ressort pas que les femmes ou les jeunes aient été particulièrement consultés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet, et l'orientation des documents sur la manière dont les résultats pourraient bénéficier aux femmes était ambiguë : « L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'énergie contribuera à renforcer l'intégration des femmes dans le développement économique et social du Maroc. --- Un approvisionnement régulier en énergie permettra aux femmes de développer de nouvelles activités économiques lucratives. L'effet indirect attendu est que l'étude de développement social et le plan de développement local donneront des résultats qui profiteront également aux femmes ». Le projet aurait pu être l'occasion de tirer des enseignements plus détaillés grâce à un examen plus approfondi de ses effets sur les femmes et les jeunes.
- 46 Les 20 ERP sélectionnés concernent des projets où les dimensions de genre ont été discutées en profondeur dans les documents d'évaluation et les plans de projet, mais les rapports réels sur la manière dont les objectifs de genre ont été atteints étaient moins évidents dans les rapports d'achèvement (par exemple, pour le projet CASL au Sénégal). Le projet d'eau et assainissement de Niassa, au Mozambique, n'a pas inclus de système d'élaboration de rapport clair sur l'égalité entre les hommes et les femmes, mais les dimensions du genre ont fait l'objet d'une attention systématique tout au long de la mise en œuvre du projet et ont été abordées dans les rapports finaux. Pourtant, d'autres projets, comme le projet PACECo au Cameroun, possédaient des plans de conception intégrant solidement les problématiques de genre ainsi que des indicateurs spécifiques, mais puisque le projet n'est parvenu qu'à atteindre partiellement ses principaux résultats, certaines retombées prévues, comme la création de nouveaux moyens de subsistance pour les femmes, ne se sont pas matérialisées.

- 47 Exemple d'un extrait du PAR du projet de réhabilitation d'urgence du barrage de Massingir (Mozambique) : « En outre, les activités suivantes, qui bénéficient aux femmes des points de vue social et économique, seraient affectées : i) au total 7 190 personnes, dont 55 % de femmes, vivent dans les villages proches du barrage, qui bénéficient directement de l'approvisionnement en eau à partir du barrage ; ii) il y a 550 pêcheurs, dont 167 femmes, qui utilisent le barrage pour la pêche ; iii) jusqu'à 40 % des agriculteurs pratiquant l'agriculture d'irrigation dans la zone du projet sont des femmes. Environ 3 000 femmes sont établies dans la seule zone de Xai-Xai. »
- 48 Le coût de la réinstallation des personnes affectées par le projet (PAP), qui devait être financé par le gouvernement du Cameroun, pour un montant à 1,29 million d'UC, était une condition pour que la Banque accorde le prêt aux autorités. Les conditions du prêt définies dans le rapport d'exécution du projet n'ont pas été respectées : des garanties sociales et environnementales avaient été établies comme conditions préalables à la réalisation des décaissements, mais selon le rapport de l'audit consultatif ad hoc de la conformité du projet de route de Ketta-Djoum - Phase 1 au Cameroun, lancé en juin 2019, les décaissements ont été effectués alors que les conditions n'étaient pas remplies.
- 49 Le SSI a été évalué en 2019. Voir l'évaluation indépendante du système de sauvegardes intégré (SSI) préparé par IDEV, septembre 2019 (<https://idev.afdb.org/en/document/evaluation-banks-integrated-safeguards-system>).
- 50 Ibid.
- 51 Banque africaine de développement (2019) « Rapport de synthèse de l'évaluation du SSI d'IDEV ».
- 52 ISS, 2019; CBFF, 2017; CIF, 2014; MTR of TYS, 2018.
- 53 Rapport, S. (2017) « Évaluation de la qualité à l'entrée du portefeuille des opérations souveraines et non souveraines du Groupe de la Banque africaine de développement. Une évaluation institutionnelle d'IDEV. IDEV conduit différents types d'évaluations pour atteindre ses objectifs stratégiques », (octobre 2018).
- 54 Banque africaine de développement (2019) « Évaluation indépendante de la mise en œuvre du Modèle de développement et de prestation de services de la BAD ».
- 55 « Note de validation du rapport d'achèvement du document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique de l'Ouest » (2019).
- 56 Évaluation, I. D. et Banque, A. D. (2016) « Relever les défis de l'intégration régionale en Afrique centrale : Évaluation de la stratégie et des opérations d'intégration régionale de la Banque africaine de développement, 2011-2016 », (août 2014), p. 100.
- 57 Banque africaine de développement (2017) « Évaluation indépendante du document de stratégie d'intégration régionale de la Banque africaine de développement pour l'Afrique de l'Est. Une évaluation de la stratégie d'intégration régionale d'IDEV. IDEV conduit différents types d'évaluations pour atteindre ses objectifs stratégiques », (février).
- 58 Alors que la BAD a été parmi les deux premières BMD à adopter une stratégie sur le changement climatique (2011), et qu'elle est la seule BMD à accorder une importance centrale au concept de croissance verte.
- 59 Vers une croissance verte ? Suivi des progrès. Voir :
https://read.oecd-ilibrary.org/environment/towards-green-growth_9789264234437-en#pag



IDEV

Évaluation indépendante du développement
Banque africaine de développement



À propos de cette évaluation

Cette évaluation de l'intégration de la croissance verte (CV) et du changement climatique (CC) dans les interventions de la BAD approuvées entre 2008 et 2018 a pris en compte tous types d'interventions : politiques, stratégies, projets, directives, outils et plans d'action dans les secteurs public et privé. Elle couvre un portefeuille de 873 projets d'un montant de plus de 30,4 milliards d'UC. L'évaluation a examiné dans quelle mesure la Banque a intégré la croissance verte et le changement climatique dans ses interventions, et dans quelle mesure les projets financés par la Banque qui intègrent la croissance verte et le changement climatique ont fonctionné en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

L'évaluation a révélé que les efforts en termes d'intégration de la croissance verte et du changement climatique sont devenus de plus en plus évidents ces dernières années. La Banque réussit à intégrer les aspects de croissance verte et de changement climatique dans ses interventions lors de la conception, mais la mise en œuvre reste limitée. Il s'avère que l'attention portée aux mesures liées à la croissance verte et au changement climatique se dissipe au fil de la mise en œuvre des projets, notamment dû aux contraintes de capacités au niveau des pays. La mesure des progrès au cours de la mise en œuvre, ainsi que l'action intersectorielle coordonnée, pourraient être améliorées.

Si la pertinence des 20 projets sélectionnés pour une analyse approfondie a été jugée satisfaisante, leur efficacité, efficience et durabilité ont été jugées insatisfaisantes.

L'évaluation a recommandé, entre autres, de renforcer les capacités techniques et institutionnelles, d'établir une théorie du changement et un cadre de résultats clairs, et de mettre en place des mécanismes adéquats pour suivre et traquer les résultats liés à la croissance verte et au changement climatique tout au long du cycle du projet.



IDEV

Évaluation indépendante du développement
Banque africaine de développement

Groupe de la Banque Africaine de Développement
Avenue Joseph Anoma 01 BP 1387, Abidjan 01 Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 26 28 41
Courriel : idevhelpdesk@afdb.org

